

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006

TABLE DES MATIERES

LE MOT DE L'ADMINISTRATEUR	5
LA BNU 2006 EN CHIFFRES	7
1. LES EVENEMENTS MARQUANTS DE 2006	9
1.1. BNU Nouvelle	
1.1.1. Organisation du concours de maîtrise d'œuvre	10
1.1.2. Le financement du projet	
1.2. LA REORGANISATION INTERNE DES SERVICES	
1.3. LE CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008	
1.4. LA CARTE DOCUMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ALSACIEN	16
2. LES SERVICES AU PUBLIC	19
2.1. LES PUBLICS ET L'UTILISATION DES SERVICES DE LA BNU	
2.1.1. Inscrits et fréquentation	
2.1.2. La consultation des collections	
2.1.3. L'ouverture au public	
2.1.4. Les périodes d'affluence	
2.1.5. Les transactions	
2.1.6. Autres services	
2.2. LES NOUVEAUTES 2006	
2.2.1. Site web et catalogue en ligne2.2.2. Amélioration des services rendus sur place aux utilisateurs	
3. LE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS	33
3.1. Indicateurs generaux 2006	34
3.2. LES POLES D'EXCELLENCE	34
3.2.1. Aire culturelle germanique	
3.2.2. Sciences religieuses	
3.2.3. Questions européennes	
3.2.4. Alsatiques	
3.3. Subventions du Centre national du Livre (CNL)	
4. LE PATRIMOINE : DEVELOPPEMENT ET CONSERVATION	49
4.1. Acquisitions patrimoniales en 2006	50
4.2. L'ICONOGRAPHIE	
4.3. LA CONSERVATION DES DOCUMENTS	54
5. LA MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS ET LE SOUTIEN A LA	
RECHERCHE	57
5.1. LES OPERATIONS DE NUMERISATION	
5.2. La conversion retrospective du catalogue des ouvrages entres avant 1	
5.2. Les procedammes de rechienche	
5.3. Les programmes de recherche	
5.3.1. La bibliographie alsacienne	
5.3.3. Expériences de terrain et compétences cartographiques (HISTCARTO)	
5.3.4. Catalogue des éditions originales d'ouvrages baroques allemands	

5.3.5. L'Europe et la religion de l'Autre : le cas de l'Inde	62
5.4. L'ACTION CULTURELLE	62
5.4.1. Manifestations	62
5.4.2. Expositions	63
5.4.3. Prêts aux expositions extérieures	64
6. LES ACTIONS DE COOPERATION	67
6.1. LA COOPERATION DOCUMENTAIRE	68
6.2. LES ACTIONS EN PARTENARIATS	68
6.3. LA COOPERATION INTERNATIONALE	70
7. LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT	71
7.1. LES MOYENS BUDGETAIRES	72
7.2. LES RESSOURCES HUMAINES	
7.2.1. Les emplois délégués par le MENESR	75
7.2.2. Le personnel non titulaire sur budget établissement	
7.2.3. Demandes de créations d'emplois de la BNU pour la campagne 2007	83
7.2.4. Emploi de personnes handicapées	83
7.2.5. Dialogue social	84
7.2.6. Absentéisme	
7.6.7. Accueil de stagiaires	
7.2.8. La formation continue	86
7.3. LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	
7.4. L'informatique	87
ANNEXES	89
Annexe 1 : Decret constitutif de la BNU (1992)	91
ANNEXE 2: ANCIEN ORGANIGRAMME	97
Annexe 3: Arrete du 28 septembre 2006 fixant la liste des departement di	ELA
BNU	99
Annexe 4: Nouvel organigramme	101
Annexe 5 : Liste de contacts a la BNU : directeurs et chefs de service	103
ANNEXE 6: LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	109
ANNEXE 7: Projet d'etablissement 2004-2008	113
ANNEXE 8: CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008	129
Annexe 9: Liste des sigles et abreviations utilises	145
ANNEXE 10: REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE	145
ANNEXE 11: TARIFS DES PUBLICATIONS	145

Le mot de l'Administrateur

Des avancées importantes pour l'avenir de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg auront marqué l'année 2006, avancées qui se sont inscrites à la fois dans notre Projet d'établissement et dans notre Contrat quadriennal 2005-2008.

La plus visible de ces avancées porte sur **le concours international d'architecture** qui a vu l'Agence Nicolas Michelin et Associés l'emporter à la suite des délibérations du jury réuni le 20 juin sous la présidence de M. Gérald Chaix, Recteur de l'Académie de Strasbourg. Cette étape dans la modernisation, l'extension, la restructuration et la mise en sécurité de la BNU Nouvelle s'est accompagnée d'intenses négociations financières pour l'inscription du chantier dans le contrat triennal *Strasbourg Ville européenne*, et dans le Contrat de projet Etat Région (CPER) 2007-2013. Avec l'aide des collectivités territoriales – Région d'Alsace, Département du Bas-Rhin, Communauté urbaine de Strasbourg – , l'Etat permet ainsi à la BNU d'affirmer fortement ses missions à travers un projet immobilier de grande envergure.

Parmi les sujets essentiels abordés au cours de 2006 figure en bonne place **la situation financière** de la BNU, caractérisée par une forte réduction de ses capacités d'autofinancement liée aux déficits des années précédentes. En interne, des mesures d'économie ont été prises, telle la diminution des effectifs contractuels. Une aide exceptionnelle de l'Etat a permis de passer le cap et de faire face aux échéances les plus urgentes. En la matière, un gros travail a été conduit pour que le budget de la BNU regagne les hautes eaux, du moins des eaux plus calmes. Mais les vents contraires ne sont pas vraiment apaisés ; une analyse rigoureuse est en cours pour circonscrire les besoins précis de l'établissement. De nombreux dossiers, comme celui, essentiel, de la réinformatisation, dépendront des solutions financières qui seront dégagées.

Sur le plan interne a été mise en œuvre **une réorganisation fonctionnelle**, votée par le Conseil d'administration le 28 juin et officialisée par un arrêté ministériel du 28 septembre. La nouvelle organisation rend compte de la volonté de faire face aux échéances du chantier immobilier, d'afficher plus sûrement la politique documentaire de l'établissement en référence à la carte documentaire universitaire d'Alsace et dans la perspective du futur PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur), de renforcer la politique de mise en valeur et de préservation des fonds patrimoniaux, d'engager les mutations du système d'information et aussi, enjeu majeur, de porter une attention accrue à la qualité des prestations offertes au public. Le nouveau site web de la BNU, mis en place en 2006, en rend compte régulièrement.

Le dialogue social a également constitué une des priorités de 2006. Le rapport annuel en fait largement état, puisqu'il consacre une longue partie aux questions de personnel. Cela s'est traduit par la régularité des travaux du Comité technique paritaire, par le suivi de ses avis et par la création du Comité d'hygiène et de sécurité, effective depuis février 2007. Diverses procédures de concertation, comme la mise en place d'un Groupe de travail sur les magasins (GTM), ont également servi de jalons à la réflexion collective. Le GTM a bien mis en évidence la nécessité de s'attaquer à un récolement général et à un dépoussiérage régulier des collections. Un exemple : les magasins – hors les réserves – n'avaient fait l'objet d'aucun inventaire depuis les années 1970 ; c'était une lacune majeure qui pouvait rendre hasardeux

les déménagements futurs liés au projet architectural. Le personnel a pris très à cœur d'ouvrir ce vaste chantier. Qu'il en soit ici remercié, comme pour beaucoup d'autres tâches où il sait montrer son attachement à la BNU et au service de ses lecteurs.

Nous aimerions enfin citer **les manifestations organisées au titre de l'action culturelle**, comme les expositions *Le Livre au risque des artistes* ou *Le monde fraternel d'Albert et Adolphe Matthis : Strasbourg et l'Alsace de 1890 à 1940*, accompagnées de conférences ou de concerts, ou encore les Journées européennes du patrimoine au cours desquelles les visiteurs ont pu découvrir le bâtiment, prendre connaissance du projet BNU Nouvelle et des quatre axes de recherche contractualisés entre le ministère et la BNU (*Bibliographie alsacienne*, *l'Iconographie du 16è siècle en Alsace*, *Expériences de terrain et compétences cartographiques*, *Catalogue des éditions originales d'ouvrages baroques allemands*). J'ai toujours plaisir à rappeler qu'en matière d'action culturelle nos réalisations sont d'abord possibles grâce au soutien des collectivités territoriales, et qu'en matière de recherche, rien n'aurait de sens sans un partenariat étroit avec l'Université.

Sur le plan des résultats chiffrés l'année 2006, comme les précédentes, nous interroge. La BNU accueille plus de monde (+ 7,6 %), elle prête moins d'ouvrages (- 7 %). A partir de ce constat, on peut mener plusieurs types d'analyse qui vaudraient pour nombre de bibliothèques dans le monde : l'usage d'Internet, mais aussi de la documentation électronique que nous mettons en place, se répand et les usages doivent donc être étudiés de façon globale. L'évolution de l'enseignement supérieur et des modalités de transmission des connaissances jouent aussi forcément dans les pratiques de documentation.

Au-delà de la question immobilière, le projet de la BNU Nouvelle a aussi pour ambition de répondre à ces interpellations, et de faciliter la réappropriation de la bibliothèque par son public.

Albert Poirot

La BNU 2006 en chiffres

SERVICES AU PUBLIC	
Ouverture annuelle	278 jours
- amplitude hebdomadaire	72 heures
Lecteurs inscrits	16 488
- universitaires	63,5 %
- autres publics	36,5 %
Lecteurs des universités de Strasbourg	10 498
Prêts et consultation sur place	304 450
Prêt entre bibliothèques (demandes reçues)	15 179
- satisfaites	12 445 (soit 82 %)
Prêt entre bibliothèques (demandes émises)	3 628
- satisfaites	2 934 (soit 80 %)

COLLECTIONS	
Nombre de notices (catalogue informatisé)	1 350 891
Bases en ligne	110
Documents électroniques	95 320
Périodiques électroniques	702 titres
Périodiques papier vivants	5 733 titres
Accroissement documentaire 2006	25 350 titres
- monographies par achats	17 571 titres
- monographies par dons, échange, dépôt légal	7 779 titres
Dépenses documentaires 2006	1 030 937 €
- imprimés, audiovisuels, microformes	869 706 €
- documentation électronique	81 308 €
- acquisitions patrimoniales	79 923 €

MOYENS	
Dépenses	2 754 673 €
- fonctionnement	2 445 013 €
- investissement	309 660 €
Recettes	3 102 103 €
Personnel titulaire	102 postes
- équivalents temps plein	93,40 ETP

INFORMATIQUE	
Postes publics	61
Postes professionnels	137
Serveurs	12
Bornes Wifi	6
Postes équipés d'une connexion	95

1. Les événements marquants de 2006

L'année 2006 a marqué pour la BNU le début d'un renouveau : le projet de rénovation architecturale a véritablement commencé, tandis que parallèlement la réorganisation interne a été pensée, avant d'être mise en œuvre au tout début de 2007, et que le travail sur la carte documentaire régionale, un des objectifs majeurs du Contrat quadriennal 2005-2008, a été entrepris avec succès.

1.1. BNU Nouvelle

1.1.1. Organisation du concours de maîtrise d'œuvre

Le 13 décembre 2005, après examen de 67 dossiers, 4 équipes d'architectes ont été retenues pour participer à un concours sur esquisse, en vue de concrétiser le Programme général validé par le Conseil d'administration de la BNU du 23 juin 2005 (voir le rapport annuel 2005 p. 11).

Les 4 équipes étaient les suivantes :

- Agence Nicolas Michelin (Paris)
- **Studio Milou** (Paris)
- Bolles & Wilson associés (Münster)
- **SA Antoine Stinco** (Paris)

Rappelons les axes majeurs privilégiés dans ce programme transmis en janvier 2006 aux candidats admis à concourir :

- augmentation des capacités de stockage de la BNU (en prévision de 20 années d'accroissement), par l'acquisition du bâtiment dit Cardosi des Archives départementales du Bas-Rhin, libéré en 2008
- **mise en place de larges espaces d'accès public aux collections**, avec un fonds significatif de documents en accès direct : 350 000 volumes environ
- **création d'espaces d'expositions et de conférences** (auditorium)
- réalisation d'ateliers et de magasins spécialisés adaptés à ces missions.

Par ailleurs, le Programme général rappelle que les travaux seront exécutés en deux phases, pour une estimation financière globale de 25,1 M €HTVA (valeur mai 2005) comprenant le coût des travaux de bâtiment, des rayonnages des magasins ouverts et fermés et les mobiliers spécifiques (banques d'accueil, casiers vestiaires, mobilier de l'auditorium).

Il précise également que la première tranche de travaux (7,4 M €HTVA, valeur mai 2005) doit privilégier la mise en sécurité des collections, des publics et des personnels (salle 4 du bâtiment République, notamment).

Durant les premiers mois de l'année 2006 et plus particulièrement au cours de trois journées de travail (9 février - avec visite complète des trois sites à l'intention des concurrents - , 9 et 23 mars), certains éléments du programme ont été explicités en réponse aux questions des concurrents qui, outre des aspects spécifiquement techniques, ont porté principalement sur les points suivants :

- prise en compte des impératifs liés au classement Monuments historiques de l'enveloppe extérieure du bâtiment République (conservation intégrale de la volumétrie de l'édifice, mais possibilités d'interventions plus larges à l'intérieur)
- organisation programmée des collections avec un rappel des missions essentielles de l'établissement définies dans son projet d'établissement

- évolution quantitative prévisionnelle des collections
- obligation d'un phasage des travaux avec prise en compte prioritaire des problèmes de sécurité
- interventions sur les espaces extérieurs et en sous-sol
- répartition des activités entre les immeubles Joffre/République/Cardosi
- organisation du circuit de traitement des documents
- mise en place de dispositifs destinés à la valorisation des collections patrimoniales de la BNU

Après l'analyse des dossiers par une commission technique, le jury chargé de proposer un classement des dossiers rendus s'est réuni le 20 juin sous la présidence du Recteur Gérald Chaix.

Les critères d'évaluation (notés sur 50 points) ont été les suivants :

- adéquation du projet au programme (12 points)
- prise en compte des contraintes patrimoniales (4 points)
- qualité du parti architectural (10 points)
- qualité et faisabilité techniques (10 points)
- qualité d'usage et de fonctionnement (6 points)
- économie du projet (8 points).

Après présentation et examen de chacun des quatre projets sous couvert d'anonymat, les deux propositions jugées globalement les plus intéressantes ont obtenu des notes moyennes de 35,92 (projet A) et 34,17 (projet C).

Pour le projet A, les principales caractéristiques soulignées par les membres du jury ont été les suivantes :

- bonne adéquation au programme, bien que le phasage demandât un complément d'étude
- répartition adéquate des salles de lectures avec volumétrie variée
- fonctionnement général très satisfaisant
- espaces généreux

: 1: :// 1

- simplicité, souplesse, lisibilité des espaces.

Le projet A (Agence Nicolas Michelin et associés, ANMA) a été retenu par le président du jury.

Parallèlement à la préparation par les services du Rectorat des pièces administratives et financières nécessaires à la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre, la fin de l'année 2006 aura été consacrée à la mise au point de l'esquisse retenue à l'issue du concours afin de

_

Composé de : M. Gérald Chaix (Recteur de l'Académie de Strasbourg, Président du jury), M. Michel Marian (Sous-directeur des Bibliothèques de la Direction de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), M. Albert Poirot (Administrateur de la BNU), Mme Martine Mall (Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du transfert de technologies, Région Alsace), Mme Marie-Laure Dongois (Adjointe au Directeur de la Culture à la Communauté urbaine de Strasbourg), Mme Catherine Donnadieu-Trocmé (Adjointe à l'Administrateur de la BNU), Mme Françoise Bisbrouck (Directrice du SCD de l'Université Paris IV), M. Raymond Bérard (Directeur de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur), M. Gilles Caron (Ingénieur Régional de l'Equipement scolaire et universitaire), M. Philippe Donze (représentant de l'ordre des architectes d'Alsace), Mme Corinne Nisse (représentante de l'Union des Architectes du Bas-Rhin), M. Guy Hilbert (représentant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin).

préparer, toujours en liaison étroite avec le cabinet de programmation Aubry & Guiguet, les étapes réglementaires suivantes : APS (avant-projet sommaire) au cours du premier semestre 2007, puis APD (avant-projet définitif) dans la seconde partie de l'année.

Au sein de l'Agence Michelin, après le concours mené sous la responsabilité de M. Brice Chapon, Mme Valérie Dubois, architecte, a été recrutée comme chef de projet ; ayant rejoint les équipes de la BNU au 1^{er} décembre, M. Pierre Louis, conservateur général, assure une fonction de *chargé de mission BNU Nouvelle* auprès de l'Administrateur afin de coordonner l'ensemble des opérations liées à la préparation du chantier qui s'annonce.

1.1.2. Le financement du projet

Dans le cadre du plan *Strasbourg Ville européenne* un premier montant de 17 M € avait été réservé à cette opération avec la répartition suivante :

- Etat: 10 M €

- Région Alsace : 2,33 M €

- Département du Bas-Rhin : 2,33 M €

- Communauté urbaine de Strasbourg : 2,34 M €

La deuxième phase sera financée sur des crédits prévus au CPER, négocié à l'automne 2006 et signé le 15 février 2007. Son montant est de 18 M €:

- Etat: 10,5 M €

- Région Alsace : 2,5 M €

- Département du Bas-Rhin : 2,5 M €

- Communauté urbaine de Strasbourg : 2,5 M €

Alors que l'ensemble du projet avait été estimé à 48,7 M € TTC (valeur mai 2005), un troisième financement d'au moins 13,7 M € sera recherché à terme pour mener à bien la restructuration et la modernisation de l'ensemble des trois sites dévolus à la BNU.

1.2. La réorganisation interne des services

Le processus de réflexion sur l'organisation de la BNU, initié en 2004 avec l'aide d'un cabinet de consultants, s'est poursuivi en interne au cours de l'année 2006. Le nouvel organigramme de la BNU voté par le CA du 28 juin 2006 est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007² et les nouveaux directeurs ont été nommés³.

▶ Plusieurs facteurs ont rendu nécessaire ce changement.

Dans la **perspective du chantier**, le financement de la première tranche des travaux d'extension-réhabilitation obtenu, il était indispensable d'imaginer l'organisation-cible de l'établissement, afin d'adapter au mieux le programme architectural au fonctionnement futur de celui-ci.

Voir Annexes 2 et 4

Woir Annexe 3

L'évolution du paysage documentaire strasbourgeois et la réaffirmation, dans le projet d'établissement⁴ de la bibliothèque voté par le Conseil d'administration de décembre 2003, de sa mission de **bibliothèque de recherche pluridisciplinaire à vocation patrimoniale, régionale et européenne** demandaient par ailleurs d'adapter l'organigramme de 1992. Celuici était composé de quatre départements documentaires, ayant chacun la responsabilité d'un pôle d'excellence et de fonctions transversales. Un cinquième département, dit de coopération technique, regroupait le service informatique, la formation continue et le service du prêt entre bibliothèques. Si cette organisation a permis de bien répondre aux missions d'une bibliothèque encyclopédique d'étude et de recherche, de développer les collections papier et électroniques ainsi que d'informatiser la BNU, elle ne correspondait plus à l'évolution actuelle des établissements documentaires.

▶ Dans le nouvel organigramme⁵ le nombre des directions est ramené de cinq à quatre : Directions des Services au public (DSP), de la Conservation et du Patrimoine (DCP), du Développement des collections (DDC), du Système d'information (DSI), en plus des Affaires générales (service de l'Administrateur et Secrétariat général).

La centralisation des activités de développement des collections au sein d'une même direction permet de les appréhender de manière globale quel qu'en soit le support (monographies et périodiques, papier, électronique et autres médiums) ou le mode d'acquisition (onéreux, dépôt légal, dons, échanges). La formalisation d'une politique documentaire globale de l'établissement sera facilitée par la création de cette nouvelle direction, au moment crucial de l'élaboration de la carte documentaire alsacienne. Les pôles d'excellence de la BNU (Alsatiques, Sciences religieuses, Questions européennes, Aire culturelle germanique) seront ainsi renforcés, et le pôle Alsatiques, en relations plus étroites avec les deux derniers cités, apparaîtra moins strictement attaché au secteur patrimonial.

Ces collections sont acquises, conservées et valorisées à l'intention des utilisateurs de la BNU: pour que ces activités gagnent en étendue et en qualité, les services au public sont regroupés à la DSP, qui sera en charge de l'organisation de **nouveaux services aux publics** (sur place et à distance), tandis que la DSI, chargée de la coordination du catalogage, est renforcée en prévision de l'indispensable réinformatisation de la bibliothèque dont le SIGB (Système intégré de Gestion de Bibliothèque) est obsolète.

L'effort porte aussi sur une **meilleure prise en compte des conditions de conservation des documents**, patrimoniaux ou non, grâce en particulier à la spécialisation de certains personnels de magasinage au sein de la DCP. La création de cette direction correspond à la volonté de réaffirmer la mission de conservation du patrimoine régional et national, sans doute assumée de manière un peu insuffisante par le passé.

Au service de toutes ces missions, l'Administration et le Secrétariat général sont étoffés par l'arrivée d'un chargé de mission BNU Nouvelle pour suivre le projet d'architecture et ses conséquences en matière de services, par le rattachement de la formation continue des personnels, par l'identification de chargés de communication interne et externe, tandis que le poste d'adjoint de l'Administrateur, mieux identifié, devient un plein-temps. La programmation culturelle et la coopération internationale, activités que la BNU a développées ces dernières années, sont assumées par un chargé de mission rattaché à l'Administrateur.

-

Voir Annexe 7

Voir Annexe 4

▶ Parallèlement à cette recherche d'efficience et de responsabilisation du personnel, trois **groupes de travail** se sont plus spécialement penchés au deuxième trimestre 2006 sur la répartition des collections dans les espaces futurs, l'organisation du travail des magasiniers, l'entretien et la conservation des collections⁶.

Si la BNU paraît ainsi mieux armée pour les chantiers à venir, tout ceci a dû se faire à effectifs constants, voire en baisse : de nouvelles missions ont été identifiées et assumées, la bibliothèque a vu ses postes budgétaires augmenter d'un en 2004 et un en 2006 mais son volant de personnel payé sur ressources propres a fortement décru⁷.

1.3. Le contrat quadriennal 2005-2008

Le contrat quadriennal 2005-2008 a été signé le 14 décembre 2005⁸. Sur plusieurs des points essentiels qu'il mentionne, la BNU a avancé de manière significative.

- ▶ Les travaux d'établissement de la **carte documentaire** ont commencé au printemps 2006 : la première phase d'indexation des collections courantes se terminera à la fin du premier semestre 2007, elle permettra de dessiner un état précis des points forts et des lacunes, préalable à la définition d'une politique d'acquisitions, et la consolidation de la vocation de bibliothèque de recours et de référence de la BNU.
- ▶ Les acquisitions de documents électroniques en commun avec l'Université Marc-Bloch (UMB) se poursuivent : un groupement de commandes porté par la BNU a été constitué en 2005 et, depuis 2006, les commandes se font dans le cadre d'un marché commun. Leur nombre ne s'est pas accru car il arrive que des achats séparés soient financièrement avantageux pour les partenaires.

Une ressource électronique est, en 2006 comme en 2005, achetée en commun avec l'Université Robert-Schuman (URS), dans le cadre d'un groupement de commandes porté par ce dernier établissement.

Les ressources électroniques des trois universités et de la BNU sont recensées dans le cadre du travail sur la carte documentaire.

- ▶ En matière **d'informatique documentaire**, le service informatique a bénéficié d'une création de poste d'ingénieur, et gagné en transversalité dans le nouvel organigramme : son responsable est l'adjoint de la directrice du département.
- ▶ La **rétroconversion des catalogues antérieurs à 1920** a commencé au cours de 2006, après signature d'un marché avec *Medea Services*.
- ▶ Plusieurs actions de **valorisation des fonds patrimoniaux** ont eu lieu (par exemple, une exposition sur deux poètes dialectaux strasbourgeois, les frères *Albert* et *Adolphe Matthis*, la présentation du fonds *Stoeber-Monoyer*, etc.). Les microfiches de la collection *Corvey* ont été numérisées : restent à effectuer la mise en ligne, et à rédiger des conventions régissant les droits d'utilisation de ces images. La phase de prises de vues des papyrus grecs s'est achevée, la base de données est en cours de constitution. L'extension de cette opération vers d'autres

_

⁶ Voir zoom p. 31

Voir 7.2 Les Ressources humaines

⁸ Voir Annexe 8

corpus de papyrus est en discussion avec les égyptologues de l'UMB. Des fonds spécialisés d'un grand intérêt scientifique sont actuellement inventoriés : éditions baroques allemandes, textes fondateurs des études orientalistes.

- ▶ Les quatre **programmes de recherche** ont notablement avancé, et la BNU a commencé à travailler à un nouveau projet, avec une équipe franco-allemande pluridisciplinaire.
- ▶ Les actions de **formation continue des personnels** ont pris en compte les préparations aux concours, les mises à niveaux des collègues appelés à de nouvelles fonctions, mais aussi diverses actions liées à la sécurité des personnes et des collections.
- ▶ Pour ce qui est de la **gestion des personnels**, des fiches de poste ont été rédigées en 2006, et des entretiens d'évaluation conduits pour la totalité des agents, titulaires et non titulaires. La réorganisation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007 a imposé au préalable la définition précise de toutes les missions, temporaires et permanentes, et un redéploiement des personnels. Des missions nouvelles (projet de rénovation architecturale, par exemple), ou des missions jugées prioritaires (patrimoine, conservation, services au public, etc...) ont été favorisées, sans que les missions plus traditionnelles soient sacrifiées, à effectifs de titulaires constants, et en réduisant celui des non titulaires.
- ▶ La **politique de prévention** a connu des avancées notables : création du Comité d'hygiène et de sécurité (CHS), formations à la sécurité, médecine de prévention, élaboration du document unique de sécurité.

Tous ces points, ici simplement évoqués, seront détaillés dans le texte qui suit. Par contre, certains des objectifs fixés par le contrat ont pris du retard : la réinformatisation et la maintenance du patrimoine immobilier.

► Les crédits nécessaires à la réinformatisation (nouveau SIGB, portail, GED) sont évalués entre 600 000 et 900 000 € Le contrat prévoit 75 000 € annuels pour l'informatique. Or l'état du fonds de roulement de la BNU n'a pas permis de dégager les sommes suffisantes sur crédits propres.

Ce dossier revêt un caractère d'urgence en raison de l'obsolescence du SIGB, installé en 1994, dont la maintenance n'est plus assurée qu'a minima, et qui risque à tout moment une panne irrémédiable. En attendant l'expertise financière demandée par l'Administrateur, des groupes de travail internes ont commencé dès le début de 2007 à préparer la rédaction du cahier des charges.

La réinformatisation permettra de développer l'offre de services à distance⁹, de créer des services en ligne dont certains seront réservés aux chercheurs (diffusion sélective de l'information, etc.)

L'amélioration des conditions d'accueil (renforcement de l'accessibilité des collections, meilleures conditions de consultation, espaces spécifiques réservés aux chercheurs) sont étudiés dans le cadre du projet de rénovation architecturale BNU Nouvelle.

-

Les catalogues et documents numérisés sont consultables à distance. Les bases de données gratuites le sont aussi, plus confortablement grâce à l'achat en 2006 de *A to Z*. Mais les bases payantes ne pourront l'être qu'après le changement de système.

▶ En ce qui concerne le patrimoine immobilier, des travaux de maintenance courante ont été entrepris¹0. Mais il a fallu attendre la réorganisation, effective au 1er janvier 2007, pour étudier les décisions à prendre sur le déplacement de certains services (équipement des documents) et les travaux de sécurité immédiate. Au début de 2007, il est possible d'entreprendre la réflexion sur ces travaux. D'autres (sécurisation des grès des façades Joffre, statues façade République) ne seront pas entrepris avant les travaux liés au projet d'architecture, qui n'y fait pas référence.

1.4. La carte documentaire de l'enseignement supérieur alsacien

Inscrite dans le Contrat quadriennal 2004-2008 de la BNU ainsi que dans ceux des universités alsaciennes, l'élaboration de la carte documentaire de l'enseignement supérieur pour la région Alsace a pour objectif de dresser, à partir d'une analyse fine des politiques d'achat, des offres de documents et de services, une cartographie précise des ressources documentaires et des services offerts au monde universitaire.

Cette évaluation devrait ensuite permettre aux différents partenaires **de coordonner**, **et ainsi d'améliorer**, **leur offre documentaire**, pour pouvoir répondre de façon plus fine et plus complète aux demandes des étudiants et chercheurs alsaciens.

► La BNU, acteur concerné et ambitieux

Au sein du comité de pilotage de la carte documentaire, qui s'est réuni les 21 mars et 15 novembre 2006 sous la présidence de M. le Recteur d'Académie, la BNU s'est toujours efforcée de faire valoir auprès de ses partenaires universitaires la nécessité d'aboutir à une carte documentaire aussi fine et complète que possible.

C'est aussi ce souci qui a motivé les **propositions faites par la BNU lors de la réunion** inter-établissements du 15 mars 2006 :

- La BNU y a défendu, au-delà d'une carte documentaire des monographies, des périodiques et des ressources électroniques, le projet d'une carte documentaire des services, seule à même de dresser un panorama fidèle de la documentation à disposition de la communauté des lecteurs.
- La bibliothèque a en outre mis en avant la **nécessaire prise en compte des collections rétrospectives** dans l'établissement de la carte documentaire. Pour anticiper cette étape, qui pourrait faire suite à l'évaluation des acquisitions courantes, la BNU a déjà fait réaliser en 2006 par M. Rémi Casin, élève conservateur de l'ENSSIB, une première étude sur les outils et méthodes dont dispose la bibliothèque pour procéder à l'analyse rétrospective de ses très riches collections.
- Enfin la BNU a souhaité que la carte documentaire en préparation comprenne une « carte des lacunes documentaires », prélude à un développement plus efficace et coordonné des collections.

Voir 7.3 La gestion du patrimoine immobilier

▶ Les actions menées en 2006

- En 2006 a été engagée la première phase opérationnelle : de mai 2006 à fin avril 2007, la BNU et les Services communs de documentation (SCD) des universités Marc-Bloch, Robert-Schuman, Louis-Pasteur et de l'université de Haute-Alsace procèdent à une évaluation précise de leurs achats documentaires, tous supports confondus.
- Cette campagne d'évaluation a d'abord supposé la mise au point d'outils et de méthodologies communes, qui s'inspirent de ceux élaborés pour la carte documentaire du Quartier latin en les adaptant au contexte et aux spécificités du paysage documentaire alsacien. De fin 2005 à mars 2006, la BNU et ses partenaires ont ainsi mis au point une grille disciplinaire, ainsi que des indicateurs de niveaux et de langues, au moyen desquels les documents acquis pendant un an seront classés et indexés.
- A partir de ces outils, la campagne d'évaluation a été engagée en distinguant trois types de supports qui impliquent des problématiques et des contraintes techniques différentes :
 - Les monographies: de mai 2006 à avril 2007, les différents partenaires classent par discipline, par langue et par niveau, toutes les monographies acquises à titre onéreux pendant une année. Sont également comptabilisés les acquisitions gratuites dans la mesure où elles occupent une place centrale dans les politiques d'acquisition, ce qui à la BNU est le cas pour les documents reçus au titre du dépôt légal imprimeur et des pôles associés. La BNU a rapidement intégré ce travail d'indexation au circuit du livre: les données sont renseignées directement dans le SIGB et pourront faire l'objet d'extractions lors de l'analyse ultérieure des données de l'évaluation.
 - Les périodiques imprimés: un cahier des charges spécifique pour les périodiques imprimés a été mis au point en 2006 par les différents partenaires. Il prévoit d'utiliser les mêmes outils que pour les monographies, mais en les ajustant aux problématiques propres que soulèvent les périodiques. Au moyen de ces outils, chaque partenaire est invité à classer les titres de périodiques auxquels il est abonné en 2007 dans des tableaux renseignant la discipline, le niveau et la langue des titres.
 - Ayant obtenu qu'il soit tenu compte de l'apport des périodiques gratuits du dépôt légal imprimeur lorsqu'ils arrivent régulièrement, la BNU a dû d'abord procéder en 2006 à un recensement précis de l'ensemble de ses périodiques acquis à titre onéreux et à titre gratuit. Elle procédera en 2007 au classement de ces titres à partir des indicateurs de la carte documentaire.
 - O Les ressources électroniques: l'année 2006 a été consacrée à la mise au point d'un cahier des charges spécifique tenant compte des problématiques particulières aux supports électroniques. Achevé fin 2006, ce cahier des charges a permis depuis d'initier le classement et l'indexation des différents types de ressources électroniques (bases de données, bouquets de périodiques etc.). Sont concernées les ressources payantes, mais aussi, lorsqu'elles font

l'objet d'une mise en valeur particulière, les ressources gratuites mises à disposition des lecteurs.

► Les perspectives pour 2007

Ce travail d'évaluation des acquisitions courantes devrait s'achever fin avril 2007. Restera alors à procéder, au second semestre 2007, au **travail d'extraction, de dépouillement et d'interprétation des données** récoltées. La BNU et ses partenaires devraient alors disposer fin 2007 des éléments pour la **rédaction d'une carte documentaire** régionale de l'enseignement supérieur, mais aussi, en interne, pour la mise au point de **chartes documentaires et de plans de développement des collections**.

2. Les services au public

2.1. Les publics et l'utilisation des services de la BNU

2.1.1. Inscrits et fréquentation

▶ Lecteurs inscrits

Le nombre d'inscrits a légèrement baissé (- 1,85 %) entre 2005 (16 799) et 2006 (16 488). Cette baisse relative interroge la BNU, qui voit cependant, en parallèle et depuis plusieurs années, une hausse notable des entrées : + 7,65 %. On constate aussi, sans pouvoir actuellement la chiffrer faute d'outil, une hausse des visites du site web, où bon nombre de documents numériques peuvent être consultés sans inscription préalable à la BNU.

► Public universitaire par niveau

La proportion de lecteurs de statut universitaire est constante à 63,5 %.

	Niveau Licence		Niv Ma		Niveau doctorat		Enseig cherc	nants- heurs
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005 2006	
Pourcentage d'inscrits	53 %	53 %	27 %	30 %	16 %	14 %	4 %	3 %
Pourcentage des prêts	42 %	36 %	22 %	33 %	27 %	22 %	9 %	9 %
Nombre d'ouvrages empruntés en moyenne	11	10	10	17	30	26	33	43

▶ Etudiants strasbourgeois

Un quart des étudiants des universités strasbourgeoises est inscrit à la BNU: la proportion varie de 38 % (UMB) à 28 % (URS) et 14 % (ULP). Alors que le nombre d'étudiants strasbourgeois reste stable, le pourcentage de ceux qui sont inscrits à la BNU est en légère baisse: cette variation est à mettre en rapport avec l'évolution d'ensemble évoquée ci-dessus. Une analyse fine des usages devra être entreprise, en lien avec le projet BNU Nouvelle et l'élaboration de la carte des services documentaires.

	ULP		UI	MB	U	RS	То	tal
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Etudiants inscrits à l'Université	18 128	18 492	13 086	12 366	9 144	9 500	40 358	40 358
Etudiants inscrits à la BNU	2 577	2 606	5 131	4 718	2 804	2 623	10 512	9 947
Pourcentage d'étudiants inscrits à la BNU	14 %	14 %	39 %	38 %	31 %	28 %	26 %	25 %

▶ Autres lecteurs

La proportion des lecteurs non universitaires (5 990 inscrits) reste stable et continue de représenter plus du tiers des lecteurs actifs (36,5 %). Ces usagers ont effectué 147 228 opérations (46,5 % des transactions). 32 % d'entre eux ont bénéficié d'un accès temporaire gratuit (1934 lecteurs).

Parmi ces lecteurs non étudiants, 2427 sont domiciliés dans l'académie de Strasbourg et ont obtenu une carte annuelle (soit 40 % du total des lecteurs non universitaires).

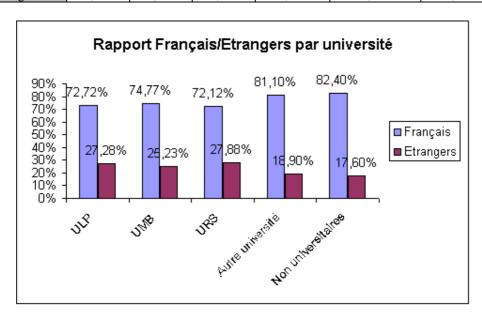
Les lycéens représentent 3 % du lectorat, les chômeurs et allocataires du RMI, 4 %.

▶ Les lecteurs étrangers

Pour répondre à la question posée par un Président d'Université lors d'un Conseil d'administration, la BNU a essayé de connaître la proportion d'étrangers parmi ses utilisateurs.

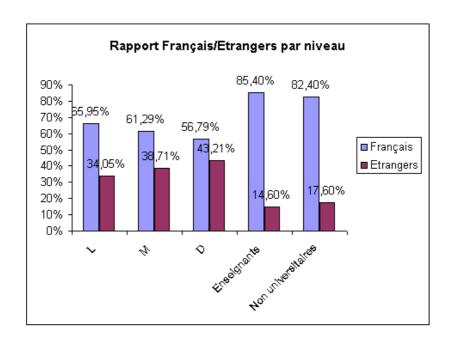
Par université

	ULP	UMB	URS	Autre université	Non universitaires	Moyenne
Français	72,72%	74,77%	72,12%	81,10%	82,40%	76,45%
Etrangers	27,28%	25,23%	27,88%	18,90%	17,60%	23,55%



Par niveau

	ULP	UMB	URS	Autre université	Non universitaires	Moyenne
Français	72,72%	74,77%	72,12%	81,10%	82,40%	76,45%
Etrangers	27,28%	25,23%	27,88%	18,90%	17,60%	23,55%



Selon *Les chiffres-clés des universités d'Alsace* (année 2005-2006), le pourcentage des étudiants étrangers est de 21% à l'ULP et de 25% à l'UMB. A la BNU, les pourcentages concernant ces mêmes étudiants sont respectivement de 27,79 % et de 25,90 %.

2.1.2. La consultation des collections

Seule la consultation des collections papier sorties des magasins est actuellement chiffrable : ni les usuels consultés sur place, ni les périodiques des salles, ni les documents numériques, ni l'usage du site web ne donnent lieu à une évaluation arithmétique. Le SIGB, qui donne le nombre d'unités demandées dans les magasins, ne permet pas de savoir si les documents ont été lus sur place, empruntés à domicile, ou consultés sur place puis empruntés.

Le nouveau site web, puis la réinformatisation, permettront de saisir les usages de la documentation électronique, dont on constate la croissance, sans pouvoir pour 2006 l'évaluer précisément.

▶ Les collections papier les plus demandées

La consultation des monographies et des périodiques reliés sortis des magasins est, sauf exception, en légère baisse (*voir tableau page suivante*) ; les explications de ces variations seront à chercher lorsqu'il sera possible de mettre en rapport consultation de documents électroniques – consultation de documents papier, de façon fine et différenciée, et qu'une cartographie des services documentaires aura été établie.

Comme l'an dernier, certains sous-secteurs documentaires sont davantage consultés : les langues et littératures scandinave et néerlandaise, les langues et littératures anglaises, le droit européen.

	2004		2005		2006	
	Nombre de consultations	%	Nombre de consultations	%	Nombre de consultations	%
Langues et littératures (cotes C)	75 129	22	70 438	22	67 233	22
Géographie, ethnographie, histoire (cotes D, LD)	52 181	15	48 100	15	43 307	14
Sciences sociales (cotes G, LG)	35 628	10	34 787	11	33 185	11
Alsatiques, Patrimoine (cotes AM, M et R)	32 353	9	32 585	10	26 838	9
Philosophie, sciences de l'éducation (cotes B)	28 701	8	27 577	9	27 266	9
Beaux Arts, musique (cotes Bh, BM)	27 581	8	24 821	8	21 109	7
Sciences religieuses (cotes E, EF, ER et RF)	26 665	8	24 771	7	25 546	8
Droit et sciences politiques (cotes F et LF)	25 528	7	23 618	7	23 420	8
Généralités (cotes A)	21 958	6	21 296	6	19 102	6
Thèses (cotes T et U)	13 255	4	8 494	3	7 144	2
Sciences et médecine (cotes Y et Z)	5 807	2	5 610	2	5 136	2
Total	344 786	100	322 097	100	299 286	100

► Les emprunts par classes de lecteur

Nombre d'ouvrages empruntés en moyenne en 2006					
Lecteurs rattachés à une université strasbourgeoise					
ULP UMB URS					
Niveau L	3,62	13,59	5,8		
Niveau M 9,54 23,16 9,59					
Niveau D 5,49 48,46 3					
Enseignants-chercheurs 20,32 45,03					
Nombre d'ouvrages emprunté	és en mo	yenne en	2006		
Autres lecteurs					
Chercheurs institutionnels (CNRS, INSERM) 38,78					
Autres enseignants EUCOR	35,14				
Autres enseignants de l'académie			26,68		

Autres lecteurs de l'académie (sauf enseignants)	20,21
Autres étudiants EUCOR	16,21
Lecteurs consultant exclusivement le fonds «Actualité du livre allemand »	15,9
Carte temporaire	2,57
Lycéens	1,64

Les plus grands emprunteurs sont les enseignants et les doctorants de l'UMB (en moyenne respectivement 45 et 48 ouvrages par an).

Parmi les autres grands utilisateurs des documents des magasins figurent, comme en 2005, les enseignants du secondaire (27 ouvrages en moyenne) et les chercheurs institutionnels (39 ouvrages). Les lycéens et les usagers ayant une carte temporaire sont les plus petits emprunteurs (moins de trois ouvrages en prêt ou en consultation du place) : la BNU répond dans ce cas à des besoins ponctuels et non réguliers et intenses.

2.1.3. L'ouverture au public

	2003	2004	2005	2006
Nombres de jours d'ouverture	276	279	280	278
Nombre d'heures	3031	3054	2964	3079

En 2006, l'horaire d'hiver (soirées jusqu'à 22 h et ouverture des samedis) a repris dès le 25 septembre, pour se rapprocher de la rentrée universitaire.

Le changement horaire mis en place en 2005 pour des raisons internes (fermeture le lundi matin pour formation continue et travaux de maintenance informatique compensée par une ouverture plus importante le samedi) a fait l'objet d'un bilan après un an : il montre que l'ouverture en soirée le samedi répond à un besoin (une moyenne d'une centaine d'usagers fréquente la bibliothèque jusqu'à 22 h le samedi).

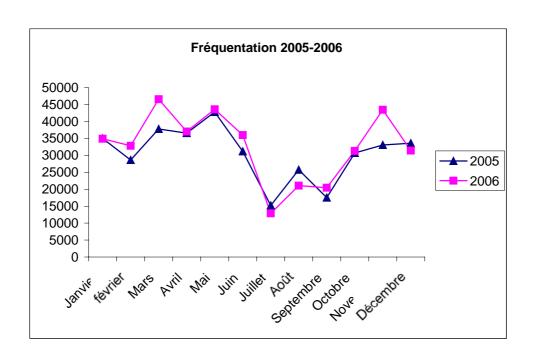
Quand la bibliothèque fermait le samedi à 17h, les salles étaient évacuées en une seule fois. Avec la prolongation des horaires d'ouverture jusqu'à 22 h, la fermeture de la salle 6 à 17 h s'effectue dans des conditions difficiles en période de forte affluence, la BNU étant le seul établissement documentaire à offrir un service aussi étendu à ce moment de la semaine.

Pour éviter cette tension momentanée et améliorer les conditions d'accueil, des travaux permettant de laisser la salle 6 ouverte en soirée ont été réalisés début 2007.

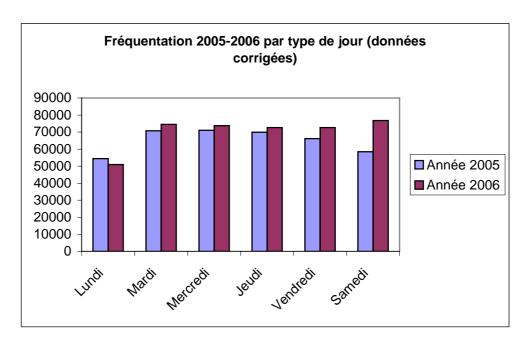
2.1.4. Les périodes d'affluence

En 2006, la fréquentation a augmenté (+ 7,65 %) et l'affluence hebdomadaire a dépassé les 9000 lecteurs à vingt reprises pendant les semaines les plus fréquentées (de mars à mai, et en novembre et décembre).

Comme en 2005, la semaine la moins fréquentée (à l'exception de la semaine du récolement pendant laquelle la bibliothèque est fermée pendant 3 jours) a été la deuxième semaine de juillet (2958 lecteurs en 2005, 2 639 en 2006).



En, 2006 le samedi est devenu proportionnellement le jour où les lecteurs sont les plus nombreux (32 samedis ouverts au cours de l'année civile 2006).



NB : le lundi, la bibliothèque ouvre à 14 h.

2.1.5. Les transactions

► Prêts à domicile et consultation sur place

2002	2003	2004	2005	2006
340 759	367 374	349 938	328 039	304 450

Depuis le pic de 2003, la communication des documents sortis des magasins décroît. Cette baisse n'est pas un phénomène spécifique à la BNU, elle se manifeste par exemple dans un établissement comparable, la Bibliothèque Sainte Geneviève à Paris (277 185 documents consultés en 2005 pour 300 676 en 2004, soit 8% d'écart). Ces variations résultent de nouveaux usages, dont celui, croissant, des ressources électroniques.

▶ Prolongations, réservations et réclamations des documents

Un usager peut demander la prolongation d'un emprunt, si le document n'a pas été réservé par un autre lecteur. Les demandes de prolongation avaient sensiblement baissé en 2005 avec la mise en place des nouvelles conditions de prêt (30 jours au lieu de 15). Sans doute la mise en place de services distants supplémentaires (prolongation et gestion des réservations à partir du dossier de lecteur) est-elle encore trop récente pour que son incidence puisse se manifester statistiquement.

Lorsqu'un lecteur ne rend pas un ouvrage à temps, il reçoit des lettres de relance à intervalles déterminés après un délai de franchise de quelques jours. Le nombre de ces lettres varie peu.

	Prolongations	Réservations	1 ^{ère} réclamation	2 ^e réclamation	3 ^e réclamation
2004	36 432	12 022	14 000	4 279	2 126
2005	27 247	11 606	14 220	4 149	2 059
2006	25 553	10 178	13 969	4 283	2 076

► Le PEB

La BNU continue à être l'un des principaux fournisseurs à distance, le premier en France pour les sciences humaines et sociales.

Le **service fournisseur** du prêt entre bibliothèques a reçu, en 2006, 15179 demandes de prêts (originaux et photocopies). **82 % (12445) ont été satisfaites** soit un taux de 2,5% plus élevé qu'en 2005. L'augmentation est moindre que les années précédentes, mais elle est bien réelle.

			Nombre de demandes satisfaites		tisfaites
	Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes non satisfaites	par original	par reproduction	total
Dágagy Cunch	13 168	2 398	7 763	3 007	10 770
Réseau Supeb	(-1,67%)*	(- 13,80%)	(-4,81%)	(+ 22,48%)	(+ 1,51%)
Hors réseau France	923 (+ 8,97%)	60	589 (- 2,16 %)	274 (+62,13%)	863 (+ 11,93%)
Hors réseau	1 088	276	636	176	812
étranger	(- 0,09%)	270	(- 8,62%)	(+45,45%)	(-0,61%)
Total	15 179 (- 0,97%)	2 734	8 988 (- 4,92%)	3 457 (+ 25,94%)	12 445 (+ 2,02%)

^{*} les pourcentages représentent l'évolution par rapport à 2005.

Le nombre de demandes reçues apparaît globalement en légère baisse (-0,97 %), mais celle ci ne concerne que les monographies (-7,5 %), les **demandes de périodiques sont en augmentation (19,2 %).**

En début d'année, les manifestations étudiantes ont entraîné la fermeture de nombreuses bibliothèques universitaires : ceci a eu comme conséquence une légère baisse des demandes de prêt entre bibliothèques du réseau Supeb dans les premiers mois de l'année. Il est probable que sans ce mouvement, le nombre de demandes aurait été plus important.

Le service demandeur du prêt entre bibliothèques a émis 3628 demandes de prêts (originaux et photocopies). Ce chiffre est en léger recul par rapport à 2005 (3825). Un peu plus de 80% (2934) de ces demandes ont été satisfaites.

	Nombre de demandes	Nombre de demandes	Nombre de demandes			de demandes s	atisfaites
	adressées	satisfaites				Par photocopies	Total
Réseau Supeb	2 590 (71,39%)	2113	477 (18,42%)	0	1 641 (77,66%)	472 (22,34%)	2 113 (81,58%)
Hors réseau France	103 (2,84%)	60	36 (34,95%)	7	35 (58,33%)	25 (41,67%)	60 (58,25%)
Hors réseau étranger	935 (25,77%)	761	119 (12,73%)	55	605 (79,50%)	156 (20,50%)	761 (81,39%)
Total	3 628	2 934	632 (17,42%)	62	2 281 (77,74%)	653 (22,26%)	2 934 (80,18%)

Le service a encore **amélioré son fonctionnement** : les deux progrès les plus significatifs étant la généralisation de l'envoi des demandes de reproduction par courriel en fichier attaché (PDF) dans le monde entier, et l'élaboration d'une page « Prêt entre bibliothèques » pour le nouveau site web de la BNU.

2.1.6. Autres services

▶ Visites (hors expositions) et formations

Visites guidées et démonstrations			Formations		
	2005	2006		2005	2006
Nombre de visites			Nombre		
Nombre de visites	53	66	d'heures	27	26
Nombre de personnes			Nombre de		
concernées	700	739	personnes concernées	111	105

Les 14 visites de rentrée, organisées à partir du 9 octobre sur une durée de 7 semaines, ont été comme en 2005 proposées le lundi à 17h30 et le jeudi à 14 heures. Elles ont été un peu moins suivies qu'en 2005 (- 10%). Une moyenne de 5 personnes suivait chaque visite (6 en 2005).

Comme en 2005, les formations se sont principalement adressées à des étudiants de l'UMB et ont le plus souvent concerné les collections spécialisées (numismatiques, cartes) et les documents anciens.

Pour mieux répondre aux besoins, une réflexion sera entreprise en 2007 sur la formation des utilisateurs.

▶ Les services aux chercheurs

- L'accès à la salle des chercheurs :

23 nouveaux accès ont été délivrés en 2006. Ces demandes proviennent de 14 doctorants, 8 enseignants chercheurs et un chercheur non institutionnel. Ces nouveaux bénéficiaires s'ajoutent aux 41 qui disposaient déjà d'un accès à cette salle.

- L'accès aux magasins :

Les 67 usagers de la bibliothèque qui bénéficiaient jusqu'à présent d'un accès aux magasins ont reçu un courrier leur présentant les travaux de rénovation dont la BNU va faire l'objet, et leur précisant les risques que présente la fréquentation de locaux ne respectant plus les normes de sécurité requises. 50 ont répondu et souhaité continuer à bénéficier de ce service utile à leurs recherches.

Parallèlement à cette démarche, il a été décidé de ne plus accorder de nouveaux accès permanents. Des autorisations temporaires, délivrées sur justificatif lié à un processus de recherche, sont désormais attribuées.

► Les reproductions de documents (appareils en libre accès)

La bibliothèque dispose de plusieurs copieurs en libre accès. Le nombre total d'unités de copie comptabilisées sur ces machines en 2006 s'élève à plus de 482 000.

Les lecteurs reproducteurs de microformes (microfiches et microfilms) de l'espace informatique et microformes ont permis de réaliser près de 26 000 reproductions.

2.2. Les nouveautés 2006

Le Département 2 Arts et littératures dont dépendaient les services au public et le Département 5 Service technique de coopération ont conjugué leurs efforts pour apporter diverses améliorations tout au long de l'année.

2.2.1. Site web et catalogue en ligne

Depuis septembre 2006, le site web de la BNU a été rénové. L'objectif de cette modernisation était triple :

- permettre aux responsables des domaines documentaires de mettre à jour eux-mêmes les renseignements disponibles sur le site
- trouver une place cohérente à des informations qui, dans le précédent site, s'étaient ajoutées au fil des années
- mettre en valeur certains fonds par le biais de formulaires de recherche spécifiques.

La réalisation impliquait :

- l'acquisition d'un logiciel de gestion de contenu
- le passage à une nouvelle version du logiciel *cd-line* (Archimed), interface entre la base de données du catalogue et le web.

La société Airsoft a été chargée de la mise en œuvre de ce nouveau site. Pour toutes les pages qui font intervenir des formulaires d'interrogation, elle a intégré l'application d'Archimed. Le logiciel de gestion de contenu permet de définir pour chaque responsable les pages sur lesquelles il intervient. Cette décentralisation des modifications, qui peuvent être effectuées sans connaissances informatiques particulières, favorise la rapidité et la régularité des mises à jour.

Trois rubriques du site sont entièrement nouvelles :

- la rubrique *A propos de la BNU* qui présente la BNU, ses missions, son chantier de restructuration, et met à disposition plusieurs textes importants (décret de 1992, rapport annuel, etc.)
- la rubrique relative à *l'action culturelle et aux expositions*
- et la rubrique *Pôles d'excellence* (Aire culturelle germanique, Sciences religieuses, Questions européennes, Alsatiques, Sciences de l'Antiquité) qui propose des fonds iconographiques (images d'Alsace, monnaies et médailles), la restriction des recherches à certaines collections (Centre d'études germaniques, fonds franciscain, Bibliographie alsacienne), ainsi que des listes de nouvelles acquisitions.

Des pans importants de l'activité de la BNU sont ainsi mis en avant.

D'autres rubriques déjà existantes ont été élargies : informations pratiques, accès aux catalogues en ligne (le catalogue général et ses 1,3 millions de notices, le catalogue des ouvrages entrés avant 1920, l'ancien catalogue des périodiques).

Il est possible d'interroger simultanément les catalogues des Universités de Strasbourg, de consulter son dossier lecteur, de demander la prolongation d'un emprunt, de gérer ses réservations.

La nouvelle conception du site favorise son référencement par les moteurs de recherche, et permettra disposer de statistiques de consultations.

Il est prévu d'en offrir une version anglaise et une version allemande.

2.2.2. Amélioration des services rendus sur place aux utilisateurs

▶ Cinq bornes Wifi ont été implantées dans cinq salles qui n'étaient jusqu'alors pas équipées d'accès à Internet. Elles complètent l'équipement existant (prises réseau en salle 4 et à l'Espace informatique et microformes) et permettent aux usagers, depuis la mise en place d'AtoZ, de consulter les périodiques électroniques dans les locaux de la BNU sur leur ordinateur portable personnel.

Les utilisateurs disposent en outre dans la salle 1, depuis le début de 2006, d'une dizaine de postes informatiques en libre accès qui permettent de consulter les bases de données, les périodiques électroniques et d'utiliser librement Internet pour des travaux documentaires. L'installation de ces postes supplémentaires a permis de décongestionner l'Espace Ressources Electroniques (ERE) et de satisfaire la demande croissante en matière de documentation électronique.

- ▶ Une nouvelle banque de communication a été installée en salle 1 grâce à des travaux réalisés à la fin de 2005 et au début de 2006. Cette banque plus grande, plus fonctionnelle est plus proche du système de contrôle d'accès installé à l'entrée.
- ▶ Un formulaire de remarques et suggestions a été mis en circulation au mois de mai, pour permettre aux usagers de faire part de leurs difficultés ou insatisfactions éventuelles, ou d'émettre des idées pour l'amélioration des services. Plus d'une cinquantaine de lecteurs l'ont utilisé. Chaque formulaire a fait l'objet d'une réponse quand l'utilisateur le demandait. Selon les périodes, les observations ont porté sur la saturation des salles, le site Web ou encore les vols de papier et de savon dans les toilettes de la bibliothèque.
- ▶ De nouveaux tracts d'information ont été réalisés tout au long de l'année pour accompagner les changements et permettre aux lecteurs de mieux connaître les collections et les services : bornes Wifi, Actualité du livre allemand, services distants, etc.
- ► La signalétique a été améliorée et l'affichage par les utilisateurs mieux suivi.
- ▶ Une action de sensibilisation des usagers au respect des documents a été entreprise (affiches, conseils de manipulation imprimés au verso des demandes de communication) à la suite de la réflexion entamée au sein du Groupe de travail sur les magasins (voir encadré cidessous).

ZOOM: Groupe de travail sur les magasins

Au cours des mois de mai et juin, une vingtaine de personnels appartenant à toutes les catégories a mené une réflexion sur les magasins et les tâches des magasiniers. Les débats, lancés dans la perspective du chantier de réhabilitation à venir, ont porté sur la répartition des fonds, le travail des magasiniers, l'organisation des équipes, l'entretien des collections et les récolements.

Les principales recommandations issues de ces travaux sont les suivantes :

- le transfert dans l'ancien bâtiment des Archives départementales devrait porter sur des collections peu sollicitées et sur celles qui ont fait l'objet d'une reproduction (journaux par exemple) ;
- il serait souhaitable de répartir les magasiniers en deux équipes rattachées à des directions différentes (Direction de la conservation et du patrimoine et Direction des services au public), tout en maintenant une polyvalence choisie pour les attributions des agents (service public, communication des documents des magasins et entretien des collections);
- le dépoussiérage complet des fonds patrimoniaux devrait être réalisé sur 10 ans de même que le récolement de ces collections. L'inventaire des réserves et des salles est, en revanche, à effectuer tous les ans.

Sur le modèle du **Vade-mecum du personnel en service public** réalisé fin 2004 par une stagiaire de l'ENSSIB, un magasinier a rédigé un **Guide des magasins** qui, relu et validé, a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des magasiniers. Accessible dans l'Intranet de la bibliothèque, ce document de référence sur les procédures de magasinage (manipulation, rangement, dépoussiérage, entretien des collections) et la communication des documents demandés permet d'harmoniser les pratiques entre les équipes et participe à la formation des nouveaux agents, titulaires et contractuels.

3. Le développement des collections

3.1. Indicateurs généraux 2006

▶ Dépenses documentaires

Livres	608 350 €
Périodiques papier	249 826 €
Documentation électronique	81 308 €
Achats patrimoniaux	79 923 €
Autres documents	11 530 €
Total	1 030 937 €

▶ Les monographies

En 2006, 25 350 titres sont entrés à la BNU, à titre onéreux ou à titre gratuit :

- -17 571 titres achetés
- 7 779 titres arrivés par don, échange ou dépôt légal

Sur ces 25 350 titres, 11 202 (44,2 %) sont étrangers, et 12 590 (54,8 %) ont été acquis pour les pôles d'excellence, selon la répartition la suivante : .

- 41 % pour le pôle Aire culturelle germanique
- 35 % pour le pôle Sciences religieuses
- 12 % pour le Pôle Questions européennes
- 12 % pour le Pôle Alsatiques

▶ Les périodiques

Nombre total de périodiques papiers vivants à la BNU

Abonnements français payants	848	13,52 %
Abonnements étrangers payants	1 253	19,98 %
Dons, échanges, dépôt légal éditeur,	4169	66,49 %
dépôt légal imprimeur		
Total	6270	

Coût des périodiques papier

Périodiques papier français	64 751 €	25,92 %
Périodiques papier étrangers	185 075 €	74,08 %
Total	249 826 €	

3.2. Les pôles d'excellence

La politique documentaire de la BNU est marquée à la fois par une ambition pluridisciplinaire et par la recherche d'une excellence particulière dans quatre domaines : l'aire culturelle germanique, les sciences religieuses, la documentation régionale et l'Europe. Les deux premiers sont labellisés au niveau national par la reconnaissance des missions de CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) et de pôle associé de la Bibliothèque nationale de France. La recherche de l'exhaustivité dans la collecte de documentation concernant l'Alsace est pour sa part soutenue financièrement par les

collectivités locales. Enfin, le pôle Europe est une initiative développée par la BNU depuis 1992 et ce rapport est l'occasion d'en rappeler le profil et les missions.

3.2.1. Aire culturelle germanique

▶ Dépenses documentaires

Ce pôle s'articule autour de plusieurs sources de financement :

En 2006, il a reçu 84 000 € au titre du **CADIST** (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) **Langues, littératures et civilisation germaniques**. Cela a permis l'achat de 2 164 monographies étrangères et de 279 monographies françaises. Par ailleurs, la subvention CADIST permet l'abonnement à 6 périodiques français et à 208 périodiques étrangers.

Une subvention de 27 500 € a été versée au titre du **pôle associé de la BnF** (Bibliothèque nationale de France) **Aire culturelle germanique** : elle a permis l'achat de 389 monographies étrangères et l'abonnement à 3 périodiques étrangers. Les crédits du pôle associé ont aussi contribué à alimenter le service de l'Actualité du livre allemand (*voir ci-dessous*).

La BNU, comme les années précédentes, a renforcé sur crédits propres le pôle d'excellence, en développant les achats concernant l'art des pays germaniques. La somme affectée en 2006 a été de 3 816 € permettant l'achat de 78 monographies françaises et de 41 monographies étrangères ainsi que l'abonnement à 2 périodiques français et à 4 périodiques étrangers.

Le service de l'Actualité du livre allemand, désormais bien installé au sein des activités de laBNU, a été poursuivi en 2006 sur les mêmes bases qu'en 2005, avec 13 300 € pris sur crédits propres. 6 700 € ont été pris sur crédits BnF, le ministère allemand des affaires étrangères apportant pour sa part une subvention de 10 000 € qui a permis de prendre le relais de la subvention versée auparavant par la fondation Bosch. La BNU a acquis en 2006 1 500 monographies et 174 disques audio (*Hörbücher*) au titre de l'Actualité du livre allemand.

► Autres acquisitions

La BNU reçoit des ouvrages du CTLES (Centre technique du livre de l'enseignement supérieur) au titre du dépôt légal concernant l'aire culturelle germanique. 128 ouvrages ont ainsi été reçus en 2006. Cet apport est bien sûr non négligeable, mais on est encore très loin de la totalité de la production française dans ce domaine. Le total des autres dons reçus en 2006 se monte à 53 ouvrages français et 121 ouvrages étrangers.

► Activités diverses

Dans le cadre du pôle d'excellence « Aire culturelle germanique », la BNU a accueilli du 1^{er} mars au 22 avril une stagiaire en licence professionnelle « Métiers des bibliothèques » de l'Université Paris V, M^{lle} Céline Fak.

Son travail, outre des participations au service public de la bibliothèque et le catalogage d'un fonds de partitions anciennes, a surtout été constitué de la mise en place d'une politique de communication autour de l'Actualité du livre allemand : rénovation de la signalétique interne, travail sur le site web, établissement de listes de diffusion (mailing, envoi de tracts et affiches) d'étudiants et de chercheurs.

Elle a aussi été chargée de la préparation de dossiers thématiques destinés aux participants au stage sur les acquisitions en civilisation germanique, organisé par l'ENSSIB et la BNU¹¹.

Par ailleurs, l'année 2006 a été marquée par la poursuite du projet de recherche sur les éditions originales d'ouvrages baroques allemands¹². Signalons simplement ici la présentation, accompagnée d'une petite exposition d'ouvrages choisis, tenue dans la salle d'expositions de la à l'occasion des journées du patrimoine, dans le but de faire mieux connaître l'entreprise.

ZOOM : Pôle d'excellence Aire culturelle germanique : développement du volet « civilisation »

La BNU a souhaité en 2006 réorganiser et renforcer le volet Civilisation de son pôle d'excellence « Aire culturelle germanique ».

Objectifs

Cette refonte avait pour but :

- d'une part de corriger un certain nombre de déséquilibres dans les acquisitions du pôle liés à son rattachement exclusif au département « Arts et littératures » de la BNU : sur-représentation des langues et littératures au détriment de la questions de civilisation ; et pour les questions de civilisation, sur-représentation des arts et de l'histoire culturelle des pays germaniques par rapport aux autres disciplines des sciences humaines (histoire, sociologie, politique, économie).
- d'autre part, de pallier la dispersion du domaine entre de nombreux acquéreurs de la BNU chargés, chacun pour leur discipline, d'acquérir les ouvrages en lien avec l'aire culturelle germanique.

Réorganisation du secteur d'acquisition

C'est ainsi que depuis janvier 2006, la civilisation germanique **relève désormais à la BNU d'un unique secteur** d'acquisition placé sous la responsabilité d'un unique acquéreur.

Ce domaine d'acquisition comprend les achats de documents **en langue allemande** relatifs aux pays de l'aire culturelle germanique pour les disciplines suivantes : **histoire**, **histoire culturelle**, **sciences sociales**, **ethnologie**, **géographie**, **économie**, **et politique**. Le droit des pays germaniques, compte tenu des spécificités du domaine juridique, continue de faire l'objet d'acquisitions séparées.

Réunie au sein d'un seul secteur d'acquisition, la civilisation germanique peut ainsi faire l'objet d'une **politique d'acquisition cohérente** en lien avec les missions d'excellence du Cadist et du pôle associé BnF.

Voir 6.2 Actions de coopération en partenariat

Voir 5.3.4 Programmes de recherche : catalogue des éditions originales d'ouvrages baroques allemands

Politique documentaire

Pour cette première année, ce nouveau secteur d'acquisition n'a pas encore fait l'objet d'une formalisation explicite de sa politique documentaire. Outre qu'il s'agit d'une année de mise en route, les travaux engagés pour la carte documentaire alsacienne devraient en effet apporter des éléments décisifs pour la rédaction d'une politique d'acquisition.

Pour autant, la politique d'acquisition mise en œuvre en 2006 l'a été avec le **souci de tenir compte des complémentarités** existant avec d'autres bibliothèques faisant autorité au niveau national pour des domaines en lien avec la civilisation germanique :

- Conformément aux vœux exprimés par la BnF dans le cadre du pôle associé « Langues, littératures et civilisation germaniques », la BNU s'efforce de mettre davantage l'accent sur l'histoire culturelle et l'histoire sociale que sur l'histoire politique et événementielle, déjà bien représentée à la BnF.
- L'histoire politique et événementielle des pays germaniques au 20^{ème} siècle, et en particulier de la seconde guerre mondiale, étant un point fort des fonds de la **Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine**, la BNU s'efforce de compléter ces fonds par l'achat de documentation sur les **aspects secondaires ou spécialisés des événements historiques et politiques du 20^e siècle**. A titre d'exemple, la BNU a acquis en 2006 un nombre important de monographies consacrées à l'histoire économique du nazisme.
- Pour ne pas redoubler les fonds importants acquis par le SCD de l'université Paris VIII au titre de son **CADIST** « **RDA Nouveaux Länder** », la BNU n'achète qu'un **nombre limité d'ouvrages consacrés à l'histoire de l'ex-RDA**, privilégiant dans ce domaine les grandes synthèses et ouvrages de référence.
- Enfin, en lien avec ses missions de CADIST, la politique d'acquisition s'efforce de répondre au **mieux aux besoins documentaires des chercheurs strasbourgeois** pour les questions de civilisation germanique. L'année 2006 a permis de commencer à instaurer un dialogue avec ces chercheurs qui a conduit à mettre l'accent sur certaines thématiques (histoire urbaine, par exemple).

Dans tous ces domaines, conformément aux missions du CADIST, la documentation acquise est une **documentation de niveau recherche** destinée à un public local et national.

Volume d'acquisitions

- Ce nouveau secteur d'acquisition a bénéficié d'une capacité budgétaire relativement importante grâce à la réaffectation de crédits des départements « Littératures et arts » et « Droit et sciences sociales » qui effectuaient jusqu'alors les acquisitions dans les différentes disciplines liées aux questions de civilisation.
- Pour cette première année, ce sont au total 10 270 € qui ont été dépensés pour l'acquisition de 278 monographies, auxquelles il conviendrait d'ajouter les 466 ouvrages acquis au titre des arts des pays germaniques par le département « Littératures et arts » de la BNU. Soit un total de 28 599 € pour 744 titres consacrés aux différents aspects de la civilisation germanique (droit exclu). En outre, la BNU a dépensé en 2006 1 267 € pour l'abonnement à 9 titres de périodiques en langue allemande consacrés à l'histoire et à la sociologie des pays germaniques, et 1 223 € pour l'abonnement à 3 titres de périodiques consacrés à l'art des pays germaniques.
- A ce chiffre s'ajoutent encore les acquisitions substantielles réalisées dans le cadre du programme « **Actualité du livre allemand** » dont une part importante, difficile à évaluer avec précision, concerne les questions de civilisation.

Au total, ce bilan reflète un effort important de la bibliothèque tant pour le volume des acquisitions que pour la mise en place d'une politique d'acquisition unifiée et cohérente. Après une première année de mise en place satisfaisante, il est désormais souhaitable que ce domaine monte en charge dans les années à venir.

Mise en valeur des fonds

Rappelons enfin que les **missions des pôles d'excellence**, réaffirmées en 2006, impliquent aussi un travail de **mise en valeur des fonds** acquis à destination de la communauté des enseignants et chercheurs locaux et nationaux.

En 2006, la BNU a ainsi **réalisé et publié sur son site internet des bibliographies détaillées relatives aux programmes de l'agrégation d'allemand**, tant pour les questions littéraires que pour les questions de civilisation. Au-delà de cette première année de mise en place du secteur civilisation germanique, ce travail de mise en valeur est appelé à être poursuivi.

3.2.2. Sciences religieuses

Le CADIST Sciences religieuses de la BNU travaille en lien étroit avec la bibliothèque de théologies catholique et protestante de l'UMB.

▶ Dépenses documentaires

En 2006, le CADIST a reçu 87 000 € qui ont permis l'achat de 705 monographies étrangères et de 141 monographies françaises. Par ailleurs, la subvention CADIST permet l'abonnement à 34 périodiques français et à 298 périodiques étrangers, ainsi que l'abonnement à 7 bases de données électroniques.

Une subvention de 27 500 €a été versée au titre du pôle associé BnF « Sciences religieuses », ce qui a permis l'achat de 624 monographies étrangères. Les domaines d'acquisition du pôle associé ont été redéfinis en 2006. Ils portent sur les protestantismes européens, les missions, et,- uniquement dans le cadre de la production allemande,- sur la sociologie religieuse, la théologie pratique et le judaïsme.

La BNU a contribué au renforcement du pôle par 16 343 € pris sur crédits propres, qui ont permis d'acheter 115 monographies françaises et 359 monographies étrangères.

Enfin, une subvention d'un montant annuel de 3 000 €a été accordée par le CNL, permettant l'achat de 96 monographies françaises et de la collection complète d'un titre de périodique.

► Autres acquisitions

La BNU reçoit des ouvrages du CTLES au titre du dépôt légal concernant les sciences religieuses. 435 ouvrages ont ainsi été reçus en 2006.

Le fonds franciscain, en dépôt à la BNU, s'est enrichi en 2006, tant des ouvrages franciscains en provenance des bibliothèques de couvents (558 monographies françaises, 1105 monographies étrangères), que des acquisitions courantes (6 monographies françaises, 261 monographies étrangères).

► Activités diverses

Le pôle d'excellence a accueilli, en novembre 2006, une stagiaire, Sylviane Kibler, de la Communauté urbaine de Strasbourg.

Une réunion de travail sur la politique documentaire, commune aux deux composantes du CADIST (BNU et bibliothèque des Facultés de théologie catholique et protestante de l'UMB) s'est tenue en mai 2006.

La BNU a été représentée à la Rencontre des bibliothèques protestantes françaises (Strasbourg, avril 2006) et au Congrès annuel des Bibliothèques européennes de théologie (BETH) (Rome, septembre 2006). Des contacts ont été noués avec la Bibliothèque Jean de Vernon (Bibliothèque œcuménique des sciences exégétiques et bibliques) à l'Institut catholique de Paris.

3.2.3. Questions européennes

▶ Profil

Créé en 1992 à l'occasion de la réorganisation de la bibliothèque, le pôle Questions européennes est le dernier né des pôles d'excellence de la BNU. Hébergé jusqu'à cette année au département Droit et sciences sociales, il s'est donné dès l'origine comme objectif de renforcer les collections relatives aux questions européennes que son histoire franco-allemande lui a permis de rassembler depuis plus d'un siècle.

Une politique volontariste est ainsi poursuivie avec l'objectif de mettre à disposition des étudiants, des chercheurs et du grand public cultivé une documentation importante, et de niveau scientifique élevé, sur tout ce qui peut aider à comprendre le processus actuel d'unification du continent européen.

Le cœur de collection est ainsi naturellement constitué de documents relatifs aux différentes étapes du processus volontariste d'unification depuis 1945, ainsi qu'aux débats – politiques, économiques, sociaux, juridiques – qui font aujourd'hui l'actualité de ce processus.

Mais, au-delà, les ambitions du pôles ont été, dès l'origine, plus vaste : il s'agit aussi de rassembler, autour de ce cœur de collection consacré à l'Europe institutionnelle, tous les éléments de contexte – historique, culturel, philosophique – qui permettent de mettre le processus d'unification en perspective. C'est ainsi que la documentation visée a été étendue volontairement, à la fois chronologiquement, à l'histoire de l'Europe et des pays européens depuis le début de l'époque moderne, et géographiquement, aux marges – Europe de l'est, Turquie, bassin méditerranéen, relations transatlantiques – de l'Europe institutionnelle.

La BNU a poursuivi le développement de ce pôle d'acquisition en s'appuyant sur les deux axes qui ont, dès l'origine, structuré sa politique d'acquisition.

- D'une part, l'apport de dons réguliers mis en place dans le cadre de partenariats institutionnels avec le Conseil de l'Europe, l'Institut Universitaire Européen (IUE) ou l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), ainsi que des échanges avec des bibliothèques nationales des pays d'Europe centrale et orientale.

- D'autre part et surtout, un fléchage des crédits d'acquisition du département Droit et Sciences sociales qui a permis de consacrer depuis 1992 entre un tiers et la moitié des crédits du département à la documentation en langue française et étrangère liée aux problématique européennes.

▶ Dépenses documentaires

En 2006, la BNU a enrichi les collections du pôle de 833 ouvrages pour une somme de $39\,368 \leqslant 193$ de ces ouvrages ayant été acquis à titre gratuit. La bibliothèque consacre en outre environ $32\,000 \leqslant$ à des abonnements de périodiques imprimés relatifs aux problématiques européennes (151 titres).

Si les acquisitions de monographies marquent un recul notable par rapport à 2005 (2 525 titres pour 61 600 €) en raison notamment des restrictions des crédits documentaires, cette baisse doit être tempérée par la prise en compte des acquisitions effectués dans le cadre d'un financement du Centre National du Livre.

En effet, en 2006, les collections du pôle auront été renforcées grâce à l'apport d'une subvention du CNL pour l'acquisition d'ouvrages en langue française en lien avec les thématiques européennes. Ces subventions, d'un montant total de 54 000 € sur 3 ans (2006-2008), auront permis en 2006 l'acquisition de 633 monographies supplémentaires pour un montant de 18 617 €

Elles auront permis de compléter les acquisitions sur fonds propres du pôle, en particulier par des ouvrages sur des thématiques secondaires ou très spécialisées (ouvrages sur des régions européennes mal connues ou aux marges de l'Europe institutionnelle) et par un part importante des nombreux ouvrages destinés au grand public cultivé parus à l'occasion du débat sur la constitution européenne.

▶ Bilan et perspectives

Au total, que ce soit sur fonds propres ou grâce aux subventions du CNL, le pôle s'est donc enrichi en 2006 de 1 466 titres, pour une dépense totale de 57 985 €, subvention CNL incluse. La baisse du volume d'acquisition est donc beaucoup plus importante si l'on considère le nombre de titres (- 42 %) que si l'on considère les dépenses d'acquisitions (- 4 %).

Au-delà des limitations budgétaires pour l'année 2006, cela est dû à plusieurs facteurs convergents : d'une part au poids très important des ouvrages de droit, souvent particulièrement onéreux, dans les acquisitions du pôle ; ensuite, l'augmentation des tarifs des abonnements des périodiques papier (+ 18 %) a limité les crédits disponibles pour les monographies, enfin l'essoufflement relatif des acquisitions à titre gratuit au titre des partenariats institutionnels a également pu jouer un rôle.

Ceci étant dit, il conviendra sans doute en 2007, dans le cadre des réflexions menées pour la carte documentaire, de s'interroger sur les moyens de redonner au pôle d'excellence questions européennes une dimension plus en accord avec ses objectifs et son statut. La carte documentaire devra permettre une réflexion sur la définition et l'extension du pôle dans un souci de complémentarité avec les partenaires alsaciens. En outre, les partenariats et dons institutionnels devront être repensés et réactivés pour soutenir les acquisitions sur fonds propres de la bibliothèque.

3.2.4. Alsatiques

► Profil

Héritiers de la Section Alsatiques créée en 1976, les Alsatiques ont été constitués comme Pôle d'excellence de la documentation sur l'Alsace : l'objectif est de tendre vers l'exhaustivité et de mettre à la disposition des usagers le plus grand nombre de documents possible ; cette politique a pu être menée à bien grâce aux aides précieuses que les collectivités locales et tout particulièrement la Région Alsace et le Conseil général du Bas-Rhin accordent en complément de l'investissement que la BNU réalise dans ce secteur sur crédits d'Etat.

La collection des alsatiques est estimée à plus de 100 000 volumes et est réputée exhaustive pour les livres grâce, entre autres, au dépôt légal dont elle est attributaire depuis 1871.

La collecte aussi complète que possible de la production courante a été une constante de l'activité de la BNU dans ce domaine ; c'est ainsi que les rédacteurs de la *Bibliographie alsacienne, revue critique des publications concernant l'Alsace* publiée par la Faculté des lettres de Strasbourg de 1918 à 1936 s'appuient sur la Bibliographie que Charles Will, bibliothécaire à la BNU, publie de 1933 à 1935 dans *l'Annuaire du Club vosgien* et que François Imly rédigera sa *Bibliographie alsacienne* de 1937 à 1964, en puisant largement dans les fichiers de la section alsacienne de la BNU.

Informatisée en 1983, la bibliographie est accessible par le minitel en 1992 et sur le site Web de la bibliothèque en 2006 (une présentation a été faite lors des journées du patrimoine en septembre 2006).

C'est également en 2006 que le catalogue des documents alsatiques entrés entre 1871 et 1920 est devenu disponible sur le site du SUDOC.

▶ Dépenses documentaires

L'enrichissement de la Bibliographie alsacienne restant l'une des principales activités du Département Alsatiques et patrimoine, l'effort est resté concentré sur la collecte et le signalement des documents de tout type concernant l'Alsace dans toutes ses composantes.

C'est ainsi que grâce au soutien du Conseil général du Bas-Rhin, la BNU a pu acquérir en 2006 422 ouvrages français, 39 ouvrages étrangers ainsi que 32 CD illustrant l'activité de musiciens ou interprètes alsaciens.

▶ Autres acquisitions

Le nombre des documents reçus à titre gratuit est resté stable (623 ouvrages ou brochures français et 63 étrangers) grâce en particulier au dépôt légal imprimeur qui a permis de collecter des livres ou brochures dont une bonne partie n'aurait pu être signalée autrement et 2 250 documents traités en lot (programmes de fêtes locales, de manifestations culturelles, dépliants, catalogues divers et variés ne présentant pas un intérêt suffisant pour être traités à l'unité); on peut également signaler dans ce cadre les documents spécialisés (500 cartes postales, 735 affiches, 62 cartes qui n'ont pas forcément un caractère régional).

Le signalement d'articles de périodiques ou de contributions à des ouvrages collectifs fait l'intérêt d'une bibliographie : sur les quelque 2 200 périodiques reçus au titre du DL imprimeur ou par abonnement, 400 sont régulièrement dépouillés, ainsi que 325 périodiques du fonds général de la BNU.

En 2006 a été publié le deuxième numéro de la *Bibliographie alsacienne* 2004, et terminé le numéro 1 de 2005, prêt pour l'impression en décembre 2006.

La nouvelle organisation de la bibliothèque devrait faciliter un recentrage sur les différentes tâches (collecte, par dépôt légal en particulier, dépouillement des périodiques, traitement des documents, conservation, etc.) et permettre de rattraper le retard de publication de la *Bibliographie alsacienne*.

▶ Activités diverses

A côté de ce travail de base de dépouillement de périodiques français ou étrangers, la BNU a eu le souci de sauvegarder ses collections en microfilmant les documents les plus fragiles : journaux alsaciens parus entre 1870 et 1918 (plus de 4 millions de pages préservées et rendues accessibles au public), puis, à partir de 1999, l'ensemble des périodiques alsaciens parus jusqu'en 1950, pour une éventuelle numérisation, opération soutenue dès le départ par le Conseil régional d'Alsace.

Il convient également de rappeler que la BNU a acquis en 2004, avec le soutien financier de l'ensemble des collectivités locales, la bibliothèque de Victor Stoeber et de son gendre Ferdinand Monoyer : quelque 1 500 documents couvrant entre autres l'ensemble des ouvrages publiés aux 18ème et 19ème siècles en ophtalmologie ; ces documents ont été catalogués sur le SUDOC au cours des années 2004 et 2005 et conditionnés aux fins de conservation.

Afin de valoriser l'aspect scientifique de cette acquisition, le Département d'histoire et de philosophie des sciences de la vie et de la santé de la Faculté de médecine de Strasbourg a organisé un colloque les 3 et 4 mars 2006 sur le thème *Lectures du fonds Stoeber-Monoyer : entre universalisme et spécialisation, la bibliothèque d'un savant au 19*ème siècle auquel la BNU a participé par une contribution sur le catalogue raisonné du fonds conservé à la BNU et le prêt de quelques ouvrages remarquables pour une exposition illustrant ce colloque.

Comme les années précédentes, la BNU a également participé au congrès de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie le 25 septembre 2006 par la présentation des nouvelles acquisitions d'alsatiques (162 titres) et établi une liste des parutions pour des comptes rendus dans la Revue d'Alsace (150 titres).

► Le nouveau décret relatif au dépôt légal

Le dépôt légal est l'obligation pour tout éditeur, imprimeur, producteur, distributeur, etc., de déposer chaque document qu'il édite, imprime, produit à la BnF ou auprès de l'organisme habilité à recevoir le dépôt en fonction de la nature du document. La BNU est ainsi chargée de la collecte des documents imprimés dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Le décret du 31 décembre 1993 relatif au dépôt légal a été modifié par le décret du 13 juin 2006 : la modification majeure consiste dans la réduction du nombre d'exemplaires déposés, tant par l'éditeur que par l'imprimeur.

Pour le **dépôt légal éditeur**, qu'il s'agisse d'ouvrages, de périodiques, de documents iconographiques ou cartographiques, **deux exemplaires doivent être remis à la BnF** (au lieu de quatre précédemment)

Pour le **dépôt légal imprimeur**, **un exemplaire** doit être remis à la bibliothèque habilitée à recevoir le dépôt légal imprimeur. Une nouvelle convention entre la BnF et la BNU a été signée le 1^{er} juin 2006.

La restriction du nombre des exemplaires déposés conduit à veiller particulièrement à leur acquisition et à leur conservation : veille documentaire constante grâce au contrôle croisé avec la BnF, contacts directs avec les imprimeurs, conditions physiques de conservation, exclusion du prêt à domicile, exigence d'une description catalographique précise.

ZOOM : Les sciences de l'Antiquité, un autre point fort de la BNU

▶ Profil

L'Antiquité est un des domaines phares de la BNU. Les fonds anciens (acquis avant 1920) concernant l'Antiquité dépassent les 60 000 titres ; celui consacré à la philologie classique constitue à lui seul un ensemble de 32 000 titres. L'Histoire grecque et romaine est très présente, mais l'Egypte, le Moyen-Orient, l'Asie sont aussi des secteurs importants : la présence de l'orientaliste Euting dans l'établissement de 1872 à 1909 a marqué les collections de cette période.

▶ Dépenses documentaires

En 2006, la BNU a pu acquérir 732 nouveaux ouvrages pour un montant de 39 973 € et a souscrit 180 abonnements payants de périodiques (20 227 €).

Elle est également abonnée à des périodiques électroniques et bases de données très utilisés comme *L'Année philologique*, *Thesaurus linguae graecae*, *Thesaurus linguae latinae*, *etc.* pour un montant de 2 275 € en 2006, ce qui porte le total des dépenses pour les sciences de l'Antiquité, tous supports confondus à 62 475 € en 2006.

▶ Activités diverses

Le fonds de sciences de l'Antiquité de la BNU est particulièrement utilisé par les chercheurs de l'UMR 7044 de la MISHA.

Plusieurs actions sont menées en commun avec la MISHA et les chercheurs de l'UMB. Ainsi un vaste programme de numérisation des papyrus grecs achevé en 2006 aboutira prochainement à la constitution d'une base de données.

3.3. Subventions du Centre national du livre (CNL)

Après une année d'interruption réglementaire, la BNU a pu à nouveau effectuer une demande de subvention auprès du CNL pour les années 2006, 2007, et 2008.

La convention-cadre signée le 12 juin 2006 prévoit que la subvention sera utilisée pour l'acquisition de livres et de revues en langue française de niveau universitaire répondant aux critères du CNL et que ces acquisitions concerneront les publications d'éditeurs réalisant un véritable travail d'édition et de promotion de leurs auteurs.

Les dossiers de la BNU retenus par le CNL pour les années 2006, 2007 et 2008 portent sur les thèmes suivants, pour un montant annuel de la subvention de 42 000 €:

- **Europe** : culture européenne, processus d'unification et d'élargissement, histoire, géographie, sociologie, économie, politique européennes, droit comparé, droit communautaire (18 000 €)
- **Arts**: monographies en langue française, y compris les nouvelles pratiques artistiques (performances, arts vidéo et informatique, arts de la rue, mode etc...) (11 000 €)
- Littératures anglaise et espagnole : traductions (3 000 €)
- **Préhistoire, Antiquité, Moyen âge** : achats rétrospectifs de monographies et de périodiques afin de compléter des collections, effort particulier pour la Préhistoire insuffisamment représentée dans les fonds (4 000 €)
- **Esotérisme** : sources et travaux universitaires récents, notamment en histoire de l'ésotérisme (2 000 €)
- **Franc-maçonnerie** : histoire, rites et symboles : monographies et périodiques de recherche (1 000 €)
- **Histoire du livre et Sciences auxiliaires de l'histoire** (généalogie, héraldique, numismatique, etc.) (3 000 €).

La subvention du CNL a permis d'acquérir 1300 ouvrages, ce qui constitue un apport très notable au développement des collections en langue française. En 2006 ont été achetés 17 571 titres de monographies (10 351 étrangers et 7 220 français). Les acquisitions permises par les crédits CNL représentent donc 18 % des acquisitions de monographies françaises.

ZOOM: Les ressources électroniques de la BNU

Le contrat quadriennal 2005-2008 prévoit de développer l'accès aux ressources électroniques, en lien avec les universités alsaciennes. C'est ce à quoi la BNU s'est employée en 2006. 110 bases étaient disponibles sur le réseau en 2006, dont 46 abonnements courants, 37 bases acquises une année précédente à titre payant et 26 bases gratuites¹³. (Dans ce total, un bouquet est compté comme une seule base, mais l'ensemble des bouquets totalisait 17 000 sources.)

Les abonnements

Les dépenses pour 2006 atteignent 97 438 € (abonnements aux bases auxquels s'ajoute le produit AtoZ). La légère baisse du budget s'explique en particulier par le fait que plusieurs bases payantes ont pu être remplacées par un équivalent gratuit, mais aussi parce que plusieurs abonnements onéreux ont été facturés sur quelques mois seulement, et enfin parce que les bases du type « monographies » acquises en 2005 n'ont plus fait l'objet de facturation en 2006.

Les nouvelles bases en 2006 sont principalement les bouquets *JStor Arts & Sciences Collections II* et *III* et *Cairn*, conformément à l'orientation prise en 2005. Quelques désabonnements ont été décidés en raison de statistiques d'utilisation faibles ; dans certains cas la base est disponible à l'UMB. Des projets de nouveaux abonnements ont été retardés à une année ultérieure en raison de leur coût important (*Muse*).

Mutualisation

Un tiers des abonnements s'est effectué en commun avec d'autres établissements : UMB, URS et Université de Haute Alsace (UHA) comme précédemment, ainsi que des groupements d'achat portés par l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur (ABES). Pour la première fois, les abonnements communs avec l'UMB se sont effectués dans le cadre plus structuré d'un groupement de commandes et d'un marché commun aux deux établissements, mis en place fin 2005.

Un tiers des bases a été souscrit dans le cadre d'une négociation Couperin, qu'il y ait eu en plus ou non une mutualisation avec les établissements cités plus haut.

Statistiques d'utilisation

D'après les statistiques éditées en interne par le logiciel *Cd-Line*, les bases les plus utilisées en 2006 sont les gros bouquets de presse ou de revues universitaires, mais aussi certaines bases parfois très spécialisées de bibliographie ou de sources textuelles. Au sommet du classement : *LexisNexis Professional* (545 heures en 11 mois), *Jurisclasseur* (194 heures), *Library of latin texts-CLCLT* (corpus de textes latins, 183 heures), *Dyabola* (base d'archéologie, 183 heures), *Europresse* (153 heures en 11 mois pour 2 titres), *Francis* (120 heures), *L'Année philologique* (base sur l'Antiquité classique, 118 heures), et enfin *JStor* (une seule collection jusqu'au milieu 2006, puis 3 collections). L'usage très important de *JStor* montre que ce nouveau produit répond à un réel besoin : plus de 4 000 pages ont été affichées en 2006, ce qui correspond à plus de 2 000 articles, issus de près de 2 000 recherches.

Sans compter les 20 bases disponibles « gratuitement » dans le cadre de l'abonnement à *MLA*.

JStor et les bouquets de périodiques

En 2005, la décision avait été prise d'abonner progressivement la BNU à des bouquets de périodiques de niveau universitaire : *JStor* pour le rétrospectif, *Muse* pour le courant et *Cairn* pour des publications francophones. Le poids financier était « compensé » par le niveau très élevé des périodiques inclus dans *JStor* et *Muse* et par leur caractère incontournable pour la recherche universitaire.

Le mode de tarification de *JStor* (très élevée la première année) avait alors conduit à démarrer ces abonnements de façon échelonnée : *JStor Arts & Sciences Collection I* fin 2005, les collections *II* et *III* milieu 2006 dans le cadre d'un groupement d'achat porté par l'ABES, et enfin *Cairn*. Le développement de l'offre en bouquets à la BNU coïncide avec l'installation de *AtoZ*, qui contribue fortement à leur valorisation et qui semblait être un préalable à la poursuite de cette orientation vers les bouquets (de périodiques universitaires, mais aussi de presse). L'abonnement à *Muse* a été retardé pour des raisons budgétaires, mais il devrait compléter *JStor* pour les parutions courantes.

Amélioration de l'interface : AtoZ

Le nombre et l'importance des bouquets (*LexisNexis Professional* et *JStor* notamment) ont rendu nécessaire l'achat d'un outil d'accès. Après étude, le choix s'est porté sur le produit d'Ebsco *AtoZ*, jugé plus adapté au nombre de titres (17 000) que l'outil gratuit *APE*.

L'installation de ce produit, début décembre 2006, a représenté un progrès très important dans la qualité des services de la BNU.

Elle a été accompagnée d'une formation au logiciel administrateur, d'une présentation au personnel et d'une campagne d'information auprès des lecteurs (sur papier et sur écran). L'interface est interrogeable également à distance (même principe que pour *Cd-Line* : accès aux écrans par internet, mais interrogation des bases ou des sources elles-mêmes uniquement si elles sont gratuites).

Carte documentaire

Le travail sur la carte documentaire des ressources électroniques a démarré en juin 2006. Les réunions avec les trois SCD strasbourgeois et avec l'UHA ont permis d'élaborer ensemble les critères à retenir avant de lancer le codage proprement dit.

Formations

- « LexisNexis Professional » (2^e intervention d'une professionnelle en raison d'un changement important de l'interface formation négociée gratuitement 23 participants)
- « AtoZ » (présentation au personnel produite en interne 21 participants)
- « AtoZ module administrateur » (intervention gratuite d'un professionnel pour le personnel responsable)
- « Introduction aux ressources électroniques de la BNU » (formation pour les moniteurs étudiants, produite en interne 13 participants)
- « Les ressources électroniques en germanistique » (stage ENSSIB « Monter un fonds en germanistique », produit en interne)

Pour les lecteurs, l'effort s'est porté sur la diffusion par écrit (papier et électronique) des informations au fur et à mesure des changements importants : affichage et tracts sur *JStor*, *Cairn* et *AtoZ*, nouvelle brochure sur l'ensemble des bases de données disponibles, explications intégrées dans les écrans de *Cd-Line* et de *AtoZ*.

Plusieurs modes d'emploi pour des bases de données précises ont été mis à jour et sont disponibles sur les écrans de *Cd-Line* et de *AtoZ*, ainsi que sur le site de *Formist*; des modes d'emploi réalisés par d'autres établissements sont accessibles également sur nos écrans ; les supports des cours donnés par le personnel ont été intégrés dans l'intranet de l'établissement, de même que d'autres informations utiles au personnel concernant les bases en réseau.

Réseaux professionnels (URFIST, Couperin, ABES, Formist)

La participation de la BNU à des réseaux professionnels s'est traduite en 2006 par :

- des contacts avec l'URFIST de Strasbourg pour une intégration de l'outils *Infosphère* sur les écrans de la BNU
- une participation régulière aux réunions du groupe « Veille » de l'ABES et de Couperin
- une intégration des modes d'emploi des bases de la BNU dans les écrans de Formist.

4. Le patrimoine : développement et conservation

4.1. Acquisitions patrimoniales en 2006

Ont notamment été acquis en 2006 : un manuscrit, un incunable et six imprimés alsaciens du $16^{\rm ème}$ siècle. Ces achats sont rendus possibles par une aide constante de la Région Alsace, qui soutient la BNU à hauteur de 50 % de ces dépenses.

▶ Manuscrit

Album amicorum de Georg Weiss (Allemagne du Sud ou Suisse), comprenant 59 inscriptions en latin, 51 datées de Strasbourg (1562-1563), 1 datée d'Anvers (1563) et 7 datées de Bruxelles (1564-1565). – Ms en papier in-8° de 154 ff. décoré de 21 armoiries peintes, dont 15 colorées à la main, reliure d'époque en veau.

Cote Ms 6 667 10 450 €

Ce livre d'amitié est très intéressant pour Strasbourg et le Gymnase Jean Sturm dont Georg Weiss fut très probablement élève avant de poursuivre ses études à l'université de Louvain. Parmi les inscriptions datées de Strasbourg, on relève notamment celles de Joannes Ludovicus Ammianus (Amman), Strassburg 1563, probablement de la famille du graveur Jost Amman, et de Theophilus Dasypodius, Strassburg 1563, auteur d'une édition des lettres de Cicéron (1568 et 1575).

▶ Incunable

(**SPECHTSHART, H.**). - *Flores musicae*. - [Strasbourg : J. Prüss, ca. 1495]. - In-4°, 86 f.; 3 gravures sur bois pleine page dont une répétée, nombreuses notations musicales gravées sur bois, 1 vol. relié cuir dans un coffret en bois.

Hain 7173. Goff F-218. RISM VI/1, 427 Cote K 1 614 28 906 €

Ce traité didactique de musique dont la première édition a été imprimée par Pruss en 1488 est l'un des plus anciens exemples d'impressions musicales xylographiques. Hugo Spechtshart occupe une place significative dans l'histoire de l'enseignement au 14ème siècle. Son traité, Flores musicae omnis cantus Gregoriani, est un manuel du chant choral qui s'appuie notamment sur l'enseignement du grand musicologue du 11ème siècle Guido d'Arezzo. Une des planches reproduit d'ailleurs la manus musicalis ou main guidonienne, un artifice mnémotechnique où les tons du système hexacordal (ut, ré, mi, fa, sol, la) inventé par Guy d'Arezzo sont inscrits sur les jointures et les phalanges d'une main.

L'exemplaire est identique à celui de Berlin décrit par Voullième. La datation de la deuxième édition reste ouverte : elle est donnée entre 1490 et 1495 et sans doute y a-t-il eu plusieurs tirages de la deuxièmee édition. Les exemplaires sont très rares : aucune vente n'a été répertoriée depuis un cinquantaine d'années.

La première édition de 1488 (Ritter 348) manque également à la BNU.

► Imprimés alsaciens du 16^{ème} siècle

- Chelidonius, Benedictus. – *Passio Jesu Christi salvatoris mundi*, vario carminu genere F. Benedicti Cheldonii musophili doctissime descripta. Cum figuris artificiosissimis Joannis Vuechtelin. – [Strasbourg: Knobloch, 1506]. – In-4°(249 x 195 mmm), [30 f.], sign. A-E6. Demi-velin à coins (reliure 19ème e s.)

Cote R 11 119 7 000 €

Très belle édition populaire de cette Passion du Christ. Elle est illustrée par 28 gravures à pleine page, dont une répétée, de Johann Wechtlin.

- Mangemeistery. Von mancherlei farben auff garn, leinwadt, holtz, beyn, leder etc. Auch wie man eim jeglichem gewandt sein verloren farb wider bringen soll. Item schmaltz, oelflecken oder was nue fuer flecken seind, auss gewnd. Sammat, seiden, gueldenstuecken, kleidern etc. Leichtlich mit wassern oder laugen dazu bereit on schaden zuvertreiben. Gold und silber farben, auff ein jedes metal mancherley weise, ein kurtzer anzeigung. - Strassburg, Jacob Cammerlander, 1539. – In-8°: [24 p]., encadrements de titre gravés et une gravure pleine page à la fin.

Cote R 105 556 9 966 €

Exemplaire extrêmement rare de ce « Kunstbüchlein » sur l'art de teindre dont seuls deux autres exemplaires sont connus (Jérusalem, Wolfenbüttel). Les premiers ouvrages sur cette question paraissent en Allemagne à partir de 1531. Cet imprimé de Strasbourg compte parmi les plus anciens. Miriam Usher Chrisman indique un deuxième ouvrage de ce type imprimé à Strasbourg en 1545 par Jean Grimm, Artliche Künste mancherley Weise Dinten, Goldt un allerhand Farben zu bereyten, très rare également, le seul exemplaire connu se trouvant à Freiburg.

- [**Priscianus**, **Theodorus**.] « Octavii Horatiani » (pseudonym). – *Rerum Medicarum Lib. Quatuor*. I. Logicus, De curationibus omnium ferme morborum II. De acutis & chronicis passionibus III. Gynecia IIII. De physica scientia Per Heremanum Comitem a Neüenar, integro candori nuper restitutus autor. ALBUCASIS Chirurgicorum omnium primarii, Lib. Tres. I. De cautero cum igne II. De sectione & perforatione III. De restauratione & curatione dislocationis. – [Strasbourg]: apud Joannem Schottum, 1532. – In folio, [viii]-319 p., titre avec encadrements gravés, 8 gravures pleines pages et nombreuses petites gravures dans le texte.

Cote R 11 120 11 944 €

Cet ouvrage qui comprend les traités de Théodorus Priscanus (4ème siècle) et de Albucassis (936-1013) est considéré comme le premier ouvrage méthodique, complet et illustré de chirurgie. A côté des très nombreuses petites illustrations dans le texte, il reprend dans leur format d'origine les huit gravures pleines pages de Hans Wechtlin du Feldtbuch der Wundtartzney de Gersdorff (1517), dont la planche du squelette qui n'apparaissait dans la première édition du Gersdorff que sous la forme d'une feuille volante pliée. Exemplaire en un exceptionnel bon état.

- Planete(n) Buch, Das Groß, Sampt der Geomancj, Phisiognomj und Chiromancj. Alles auß Platone, Ptolomeo, Hali, Albumasar unnd Joanne Künigsperger... gezogen. Jetzund von Newem gebessert, gemehret, und mit schönen Figuren gezieret. – Strasbourg: Josias Rihel, 1565. – In -8°, 199 f. dont 5 non numérotés, nombreuses gravures dans le texte. Cote R 105 557 2 990 €

Ouvrage d'astrologie très rare, apprécié pour ses belles gravures, notamment celles du chapitre sur la physionomie et celles représentant les mois dans le chapitre "Von Complexion des Mensches...", fol. 128 et suivants. Première édition in-8° qui sera suivie de trois autres (1570, 1757 et 1578). La BNU possèdait seulement l'édition de 1575 et sans la page de titre. De l'édition de 1565, un seul exemplaire, et de plus incomplet, est signalé dans le VD16 (Erfurt).

- VIVALDUS, Johannes Ludovicus. *De Contritionis veritate aureum opus*... [Haguenau : Heinrich Gran pour Johann Rynmann, 1er décembre 1518]. In-4, 111-[24] feuillets. Demibasane à coins début XIXe. Ex-libris armorié Bibliotheck Oberherrlingen, avec les initiales E. M. et la date 1839.

Cote R 105 558 1 380 €

Très rare. L'Index aureliensis n'en localise qu'un seul exemplaire, incomplet d'un feuillet de table, à la bibliothèque d'Haguenau. Paru pour la 1^{ère} fois en 1503, l'Aureum a été réimprimé plusieurs fois au début du 16^{ème} siècle. Heinrich Gran l'avait déjà publié en 1513. Impression gothique. Bel encadrement de titre gravé sur bois, incluant la marque typographique d'Heinrich Gran; premier imprimeur installé à Haguenau, il y exerça de 1495 à 1527.

- HUTTEN, Ulrich von. - *De schismate extinguendo*, et vera ecclesiastica libertate adserenda epistolae aliquot mirum in modum liberae, et veritatis studio strenuae. [Hagenau: Th. Anshelm, 1520]. - 8°. 32 f...

Cote R 105 555 900 €

VD 16, H 6406; Benzing, Hutten 221 u. Hagenau 74

Deuxième édition de l'année 1520 de cette collection d'avis de la fin du 14^{ème} siècle sur le schisme entre Rome et Avignon que Hutten a réunie et publiée avec une préface du 27.5.1520.

Aucun exemplaire de cette impression haguenovienne ne se trouve en Alsace.

4.2. L'iconographie

► Acquisitions en 2006

Deux achats ont été effectués lors de ventes publiques :

1 - Hôtel des ventes des notaires du Bas-Rhin, Entzheim, vente n° 688 du 13 mai 2006.
M. Affiche.1.483: Fête de la presse, Kermesse alsacienne, 8 novembre 1924, Palais des Fêtes, Strasbourg, de Louis-Philippe KAMM. 800 €

<u>2 – Neret-Minet, Paris, Hôtel Drouot, vente du 7 octobr</u>e 2006.

M.Affiche.1.491 *Syndicat d'initiative, Sainte-Marie-aux-Mines, Ht-Rhin*, de A. Freppel. Vers 1950. 400 \$

D'autres ont été effectués auprès de libraires spécialisés :

- Achat « Au grenier de Rathus », Patrick Hamm, Strasbourg.

Montant total : 2.180 €

- A <u>Pour compléter le Fonds Hella-Arno, affichiste et publiciste strasbourgeoise</u> (1904-2000)
- 1 M.Affiche.1.487 : *Wagner Sternseife*... Hella Arno, ill. Mulhouse, Bahy impr. [1920?] 1 affiche ill. en coul. 78 x 58 cm. Savons Industrie et commerce Strasbourg (Bas-Rhin) 1900-1945. Période de l'annexion allemande.
- 2 ART.ARNO H. 908,1-2 : Escargots Willm préparés à l'Alsacienne... Dessin de Hella Arno. Imp. Debar [1950]? 2 estampes ill. en coul. 35 x 54 cm 25 x 36 cm
- 3 ART.ARNO H.907,1-5: Albums de dessins publicitaires originaux, sorte de « Press-book ».
- B <u>3 affichettes du graphiste strasbourgeois Eugène-Henri Cordier (1903-2001)</u> Affichettes Caisse d'épargne de Strasbourg à l'époque de l'annexion nazie._M.Affiche.1.488; 1.489; 1.490: 1941.
- C <u>Vie culturelle à Mulhouse</u>: M.Affiche.1.486 : belle affiche illustrée de Gaston Ferre des années 1930 pour faire connaître le *Zoo de Mulhouse*.

Il faut y ajouter:

- environ 30 portraits acquis auprès de l'Association du Portrait ancien d'Alsace (PAA) (reproduction photographique de portraits anciens);
- des portraits de musiciens provenant de dons : Joseph Ringeissen, Auguste Schirlé ;
- des cartes postales modernes alsatiques ou non arrivées par dépôt légal ;
- trois livres d'artistes de Maurice Salmon et Véronique Thiéry-Grenier (commissaire de l'exposition *Le livre au risque des artistes*), tous deux artistes strasbourgeois.

► Activités du service iconographique

Le service iconographique assure de bonnes conditions de conservation aux fonds dont il a la responsabilité. Il en assure aussi la mise en valeur : numérisation, expositions, renseignements aux lecteurs individuels ou aux institutions.

La numérisation des diapositives du vidéodisque *Images d'Alsace* a été terminée en 2005, et la politique de numérisation des collections iconographiques a été poursuivie par celle des documents iconographiques entrés à la bibliothèque depuis 1992, année de la mise à disposition au public du vidéodisque. Chaque document est reproduit par une diapositive qui est ensuite numérisée. Un numéro d'image (NIM) sur le serveur est attribué pour permettre le lien avec les notices descriptives. Parallèlement, ce NIM est reporté sur chaque notice GEAC. Les images numérisées sont mises en ligne par le Service Informatique et accessibles par Internet via le catalogue de la BNU.

Trois expositions en 2006 ont mis à contribution le service iconographique, l'une organisée par la BNU, les autres par les villes de Strasbourg et de Schiltigheim :

- Les Voies européennes Mozart, 15 février au 6 mars 2006, Strasbourg. Hôtel du Département. 8 gravures du Fonds iconographique dont l'Incendie de la Comédie, STRG AD 910.
- Le monde fraternel d'Albert & Adolphe Matthis. Strasbourg et l'Alsace de 1890 à 1940. Du 6 avril au 17 juin, salle d'exposition de la BNU
- *Art(s) nouveau(x)*, Hôtel de ville de Schiltigheim. Du 14 septembre au 20 octobre 2006 (affiches, calendriers, cartes postales prêtés par la BNU)

Le Service iconographique répond à de nombreuses demandes de renseignements que ce soit par téléphone, par courrier ou par courriel. Il effectue les recherches nécessaires pour enrichir le fonds iconographique et en accroître ainsi l'intérêt et la pertinence. Les demandes de renseignements reçues sont d'origine très variée : locale, nationale, ou internationale. Elles concernent essentiellement le fonds iconographique régional. Il est à noter que de plus en plus de demandes sont destinées à des illustrations d'ouvrages. Le Service de l'Inventaire d'Alsace (DRAC) fait régulièrement appel au fonds iconographique de la BNU. La revue *Les Saisons d'Alsace* l'utilise aussi de façon courante pour illustrer ses articles.

Le service iconographique poursuit sa collaboration avec l'Université du temps libre (UTL) :

- Accueil hebdomadaire du groupe (environ 10 personnes régulièrement) qui participe au classement et au catalogage de 5000 cartes postales anciennes entrées les années précédentes.
- Depuis octobre 2006 : le groupe participe aussi à la saisie des notices.

4.3. La conservation des documents

▶ Les opérations de conservation des cartes

L'année 2006 a vu se poursuivre la politique de restauration et de sauvegarde de cartes manuscrites et de cartes imprimées, à l'occasion de l'opération de numérisation de cartes d'Alsace, soutenue par la Région, et à l'occasion de l'opération de numérisation des cartes manuscrites de la BNU, au sein du programme de recherche HISTCARTO pour lequel BNU, MISHA et UMB coopèrent dans le cadre d'une convention signée le 9 novembre 2006. La BNU finance notamment le nettoyage et la restauration des cartes et leur microfichage en monovue couleur. En 2006, 949 cartes et plans ont été traités : 369 cartes imprimées d'Alsace, 580 cartes manuscrites ou portant des mentions manuscrites dans le cadre du programme HISTCARTO.

Afin d'absorber ces activités supplémentaires et de permettre à l'atelier de restauration (voir ZOOM ci-dessous) de poursuivre ses tâches, un atelier spécialisé dans la restauration des cartes et plans a été mis en place.

► Le récolement des magasins fermés du 3^e étage du bâtiment République

Cet étage, dit « 3e fermé » est un magasin de sécurité où sont conservés des ouvrages d'intérêt patrimonial, qui pour certains mériteraient d'être placés en Réserve, mais qui ne peuvent l'être par manque de place.

En 2006, un important travail de récolement y a été entrepris, parallèlement à l'inventaire annuel effectué dans les salles de lecture et les réserves. Les derniers inventaires effectués sur ces collections dataient des années 1970. Cette opération d'envergure a permis à 22 équipes de vérifier près de 147 000 cotes, de constater l'absence de 463 documents (0,32%), de retrouver 38 ouvrages portés manquants lors d'un précédent récolement. Il est prévu d'achever en juin 2007 le récolement de ce magasin (89 000 cotes environ), ce qui permettra sans doute de retrouver d'autres documents, notamment parmi les ouvrages mal classés.

Zoom : Activités de l'atelier de restauration

Tout au long de l'année, le travail de l'équipe des restauratrices permet la bonne conservation et le maintien des collections patrimoniales de la BNU. L'activité de l'atelier se concentre essentiellement sur la restauration des livres rares et précieux des réserves. Mais la richesse et la qualité des fonds de la BNU sont telles que des interventions sont nécessaires dans toutes les collections et sur tous les types de supports anciens. L'atelier secondaire dont il a été question plus haut, mis en place à l'automne 2005 pour faire face à des besoins importants pour les collections de cartes anciennes (manuscrites et imprimées) a fonctionné à plein régime toute l'année et permis la remise en état de 580 cartes manuscrites de tous formats, et de 369 cartes imprimées d'Alsace, qui ont ainsi pu être microfilmées et numérisées sans danger pour leur intégrité.

En 2006, l'atelier de restauration a poursuivi son action en faveur des collections précieuses de la bibliothèque en réalisant 126 restaurations papier et emboîtages de remplacement pour des manuscrits qui avaient été cartonnés il y a un siècle dans des matériaux qui s'étaient depuis considérablement détériorés et acidifiés. Parallèlement à ce programme principal, 15 reliures anciennes ont été restaurées, 10 emboîtages, 12 boîtes de conservation, 10 portefeuilles, et 24 petites restaurations ont paré aux besoins les plus pressants. L'acquisition d'une soudeuse a permis de réaliser des encapsulages de documents en feuilles.

Le récolement de la réserve des incunables a été l'occasion d'entamer une opération de mise en état de conservation de ce fonds : 250 cartons de séparation (qui évitent à des reliures anciennes munies de ferrures et de bouillons de se détériorer par contact) et 150 pochettes neutres pour les fantômes ont été réalisés. Ce travail autour de la collection d'incunables s'intensifiera au cours de l'année 2007.

L'atelier de restauration a effectué des travaux sur 56 cartes anciennes, venant en aide à l'atelier cartes et plans, chargé de préparer les lots de numérisation de cartes d'Alsace et de cartes manuscrites, en vue de l'accomplissement de deux programmes de recherche ou de numérisation. Trente affiches ont par ailleurs été restaurées. Enfin, la remise en état des entredeux-verres contenant les fragments de papyrus s'est poursuivie cette année.

Le personnel de l'atelier en bénéficié en 2006 d'actions de formation : une restauratrice a suivi un stage de codicologie et de reliure orientale à Arles (Carré d'art), des formations informatiques ont été dispensées en interne, une visite à l'atelier de reliure de l'UFR de Mathématiques de l'ULP a été organisée.

Le personnel de l'atelier a été sollicité lors de l'inondation du 16 mai 2006 (rupture de canalisation de chauffage dans les magasins) et de celle du 17 septembre 2006 (ouverture par temps de pluie très forte d'une vanne de désenfumage).

L'atelier a accueilli une stagiaire durant 15 jours.

Enfin, il a effectué les travaux préparatoires à l'exposition sur les frères Matthis, à l'exposition mise en place lors des Journées européennes du patrimoine (JEP) des 16 et 17 septembre. Ces journées ont été l'occasion pour l'atelier de montrer, sous une forme entièrement renouvelée, l'ensemble de ses activités. Il a remporté un grand succès auprès des visiteurs.

5. La mise en valeur des collections et le soutien à la recherche

5.1. Les opérations de numérisation

► La numérisation des papyrus grecs de la BNU

La campagne de photographie des papyrus grecs de la BNU s'est achevée. L'année 2006 a été consacrée d'une part à travailler ces images (mise en forme des fragments, choix d'un fond couleur « fleur de pêcher » qui rend les vues plus agréables, travail effectué par l'équipe du CNRS-MISHA), d'autre part à la saisie des notices des papyrus édités (par des papyrologues affiliés à l'UMR 7044) et inédits (par le responsable de la collection de papyrus de la BNU). Il reste à établir le lien entre les images et ces notices et à mettre au point le module d'interrogation de la base de données.

L'opération devrait maintenant aboutir à :

- un musée virtuel consacré aux papyrus grecs les plus représentatifs et les plus intéressants de la collection
- une base de données en ligne, comportant notices et photos des papyrus édités scientifiquement
- une base de données interne, comportant les photographies et les notices de tous les papyrus grecs édités et inédits, qui sera gérée conjointement par le responsable de l'Institut de papyrologie de l'UMB et par le responsable de la collection de la BNU.

La poursuite de l'opération sur d'autres corpus de papyrus ou de documents de l'Antiquité serait à prévoir pour les années futures : la nomination d'un chercheur en coptologie devrait pouvoir être l'occasion d'étendre cette numérisation au corpus copte. Les ostraca grecs qui pourraient compléter l'ensemble des papyrus, sont aussi à envisager, quoiqu'ils posent des problèmes techniques plus sérieux encore que les papyrus.

5.2. La conversion rétrospective du catalogue des ouvrages entrés avant 1920

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, la commission réunie le 23 mars 2006 a fait le choix de la Société *Medea Services* pour assurer la conversion rétrospective du catalogue des ouvrages entrés avant 1920.

Dès le mois d'avril, des démarches ont été entreprises pour la mise en place technique du projet :

- le transfert de la base numérisée du catalogue ancien sur le serveur du prestataire
- l'attribution par l'Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur (ABES) des licences nécessaires aux différents partenaires du projet : BNU, ULP, Medea Services.
- la mise au point par la BNU et l'ULP de leurs chargeurs respectifs.

Suite à une réunion de travail entre les partenaires dans les locaux de la BNU au début du mois de juillet, la phase de test a pu démarrer. Le traitement d'un échantillon de 500 notices a permis d'aboutir à la rédaction d'un cahier des spécifications techniques très détaillé contenant une partie BNU et une partie ULP. Le traitement de lots mensuels de 1000 notices en novembre et en décembre 2006 a permis de vérifier la validité de ce cahier des spécifications techniques et de procéder à quelques réajustements.

Les difficultés inhérentes au Catalogue ancien - écriture *Sütterlin*, règles de catalogage aléatoires, traitement des périodiques et des collections, présence de nombreux recueils factices, taux important de livres des 16ème, 17ème et 18ème siècles, etc. - imposent une analyse et un contrôle très rigoureux et méthodiques des saisies faites par Medea. Les équipes respectives de la BNU et de l'ULP s'y sont fortement impliquées pour préparer l'augmentation progressive de la production de notices par le prestataire en 2007.

5.3. Les programmes de recherche

L'établissement met les fonds considérables et souvent uniques dont il a la charge à la disposition de la communauté des universitaires et des chercheurs. Quatre programmes de recherche sont inscrits au contrat quadriennal de l'établissement (voir annexe 8), pour un montant global de 75 000 € La bibliothèque y contribue aussi sur son budget propre : 18 580 € en 2005, 21 600 € en 2006. Elle y associe différents partenaires régionaux ou nationaux.

Deux programmes se poursuivent sur plusieurs contrats quadriennaux : la **Bibliographie** alsacienne, par son essence même puisqu'il s'agit d'une bibliographie courante, et l'**Iconographie alsacienne au 16**ème siècle. Les deux autres s'appuient sur des corpus déterminés et leur durée sera circonscrite : **Editions baroques allemandes** et **Expériences de terrain et compétences cartographiques**. Enfin un cinquième programme a été initié en 2006 : consacré à la réception en Europe d'une culture autre et aux échanges culturels, il étudie plus spécifiquement le cas de l'Inde et de ses réalités religieuses.

Les programmes de recherche de la BNU sont co-pilotés par des chercheurs ou enseignants chercheurs, et des personnels scientifiques de la BNU qui y consacrent une part notable de leur temps de travail.

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine en septembre 2006, ces programmes ont été mis en valeur pendant une semaine à l'intention du grand public : présentation du projet, de ses objectifs et de ses résultats, des moyens et partenariats mis en œuvre, exposition d'un choix d'ouvrages sortis des fonds de la BNU.

5.3.1. La bibliographie alsacienne

La constitution de la bibliographie alsacienne (BA), entreprise par la BNU depuis 1965 à la suite de publications plus anciennes¹⁴, est reconnue comme programme de recherche de l'établissement depuis 1977. Il s'agit d'une bibliographie courante, donc d'un programme qui, par essence, se poursuit, et auquel dès le début les trois universités strasbourgeoises ont été associées.

La collecte aussi exhaustive que possible de documents d'intérêt régional – qui n'ont pas forcément un niveau universitaire – sur tous supports (livres, articles de périodiques, études et rapports, littérature grise, documents audiovisuels etc.) alimente une banque de données bibliographiques. Collecte et bases de données sont un des points forts de la BNU, reconnu dans la carte documentaire strasbourgeoise. Les acquisitions reposent sur le dépôt légal imprimeur, des exemplaires du dépôt légal éditeur transmis par la BnF, des dons et des achats.

La Région Alsace, qui a permis l'informatisation de la BA en 1983, continue à accorder à ce programme un soutien important : 36 700 €en 2006.

Le volume portant sur les acquisitions du second semestre 2004 a été imprimé en 2006. L'année 2004 de la BA est en vent au prix de 50 €

-

La « première » BA a paru comme supplément des Publications de la Faculté de l'Université de Strasbourg ; le 1^{er} fascicule, couvrant la période 1918-1921 a été publié en 1922, il s'agissait d'une revue critique de publications signalées, entre autres, par la section alsacienne de la BNU.

Les développements informatiques entrepris en 2005 ont abouti en septembre 2006 à la mise en ligne de la bibliographie alsacienne sur le nouveau site web de la bibliothèque. L'édition électronique suit pour le moment la publication papier dans sa forme et dans son rythme de parution. Des ajustements sont encore nécessaires pour un affichage parfait des classifications spécifiques utilisées. L'objectif est de publier les notices catalographiques en ligne au fur et à mesure de leur création, d'étudier l'adaptation de leur forme, et de conserver par ailleurs une publication papier.

La BNU consacre à ce programme d'importants moyens en personnel : M. Michel Martinez, conservateur en chef, est épaulé par plusieurs titulaires et contractuels qui contribuent à la collecte, au catalogage et à l'indexation (plus de 2 ETP). Les équipes informatiques ont aussi contribué à la réussite de la mise en ligne de la BA (2 750 € de prestations du fournisseur du SIGB, 120 heures de personnel informatique BNU).

5.3.2. L'iconographie alsacienne du 16 ème siècle

La BNU et l'UMB ont engagé en 1987 un programme de recherche pour recenser, classer et décrire les gravures sur bois que contiennent les ouvrages imprimés en Alsace au 16^{ème} siècle, où qu'ils soient conservés, en France ou à l'étranger.

Les responsables actuels du projet sont M. Franck Muller, professeur à l'Université de Nancy 2 et chercheur à UMB, et Mme Jacqueline Lévy, conservatrice en chef honoraire de la BNU.

Ce programme poursuit les publications d'Albert Schramm¹⁵ qui a recensé et reproduit les illustrations des ouvrages en allemand imprimés jusqu'en 1500. Deux bases de données sont constituées. L'une concerne les ouvrages (au 31 décembre 2006, 388 ont été traités) : elle est interrogeable par auteur, date et imprimeur. La seconde répertorie les bois gravés (fin 2006 : 5920 gravures) : chaque bois décrit est indexé et ses réemplois successifs signalés. Parallèlement, une publication papier permet de consulter les gravures en épargnant les originaux. Ce corpus constitue une encyclopédie visuelle de l'époque et permet en particulier l'étude des *realia* et des thèmes religieux.

La publication papier du corpus progresse par tranches chronologiques : deux volumes ont paru, couvrant la période 1501-1506. L'un est consacré à la production de J. Grüninger, le second à celle des autres imprimeurs. Ils reproduisent chacun plus de 600 illustrations légendées, accompagnées d'un index. Un tableau récapitulatif signale les réemplois et localise les ouvrages. Les volumes sont publiés par les Presses universitaires de Strasbourg, auxquelles l'UMB accorde une subvention spécifique, et avec le soutien du Conseil Régional et de l'Association des Amis des Universités de Strasbourg.

La préparation du troisième volume consacré à la production de Grüninger entre 1507 et 1512 (565 illustrations) a été achevée en 2006 : l'ouvrage sera édité en 2007.

Le travail de dépouillement continue pour les impressions de Grüninger entre 1513 et 1520. Une réflexion s'engagera sur une publication en ligne. En 2006, la BNU a rémunéré successivement deux vacataires jusqu'en juin et à partir d'octobre, pour un montant de 7 308 €

_

Schramm, Albert. – Der Bilderschmuck der Frühdrucke, t. XIX u. XX : der Strassburger Drucker. – (Leipzig, 1936-1937).

5.3.3. Expériences de terrain et compétences cartographiques (HISTCARTO)

Ce programme lancé en 2005 par la Maison inter-universitaire des sciences de l'Homme en Alsace (MISHA) a fait l'objet d'une convention signée en novembre 2006 par le Président de l'UMB, le Délégué Régional du CNRS et l'Administrateur de la BNU. Dirigé par Mme Isabelle Laboulais-Lesage, maître de conférences en histoire moderne à l'UMB (EA-3400) qui s'est entourée d'une équipe pluridisciplinaire, il est suivi à la BNU par M. Daniel Bornemann, conservateur, et a mis à contribution les personnels de l'atelier de restauration. Il bénéficie d'un soutien de l' Agence nationale pour la recherche (ANR) sur 4 ans : 5 250 €ont été versés en 2006.

A partir des collections de cartes manuscrites ou portant des mentions manuscrites conservées à Strasbourg, il s'agit de comprendre comment, dès le 18^{ème} siècle, des hommes de terrain qui pour la plupart étaient ingénieurs ont tenté de traduire géographiquement et cartographiquement leurs observations.

Des travaux préparatoires (inventaire, description, nettoyage, restauration) sur un premier lot de cartes ont permis d'en confier en 2006 le microfichage et la numérisation à un prestataire extérieur (Hermann et Kremer). Les documents numériques ainsi réalisés (229 cartes) ont ensuite été transmis au CNRS pour entrée dans la base de données qui fait l'objet du projet.

La numérisation d'un second lot de 388 cartes est en cours : l'opération sera terminée au printemps 2007. La bibliothèque disposera ainsi de sauvegardes de toutes ses cartes manuscrites, d'un support de substitution et de diffusion électronique qui permettra de préserver les originaux, et d'une base de données où l'on pourra visualiser l'ensemble du corpus (à terme un peu plus de 600 images).

Les documents numériques obtenus viendront enrichir la bibliothèque virtuelle de la BNU, ce qui en facilitera la consultation par les chercheurs. La coopération avec la MISHA et le CNRS et la subvention accordée par l'ANR auront largement contribué à cette valorisation d'une part intéressante du fonds cartographique de la BNU.

35 522 €ont été dépensés en 2006 : 10 684 €pour le microfichage et la numérisation du lot 1, 6 100 € pour le gommage et 16 100 € pour la restauration qui ont été effectuées par des personnels vacataires, 2 000 €pour des achats de matériel, et 638 €pour des frais généraux.

5.3.4. Catalogue des éditions originales d'ouvrages baroques allemands

Ce projet de recherche est mené par Mme Elisabeth Rothmund, maître de conférences à l'Université Paris XII - Val de Marne et membre de l'équipe de recherche EA 3556 de l'université Paris IV, assistée de Mme Danielle Brugière-Zeiss (Université Paris IV Sorbonne), en collaboration avec M. Christophe Dider, conservateur en chef à la BNU.

L'objectif du programme est d'identifier les éditions originales de littérature allemande du $17^{\rm ème}$ siècle (au sens large, allant jusqu'en 1720) possédées par la BNU, et d'en constituer un catalogue. Il s'agit à la fois d'un travail de délimitation du corpus et de bibliographie proprement dite, qui inclut l'histoire matérielle des documents.

L'année 2006 a permis d'approfondir les recherches sur le corpus de base (environ 700 titres) : ont été ainsi déterminées la provenance de chaque titre, ses marques d'appartenance

(ex-libris) ainsi que ses caractéristiques matérielles. Ces recherches permettront, lors de l'établissement du catalogue, de dresser un historique précis du fonds, et ainsi de contribuer à une meilleure connaissance de la constitution des collections de la BNU pendant l'époque allemande.

La subvention accordée dans le cadre du contrat quadriennal 2005-2008 servira à la réalisation du catalogue et à des actions de valorisation (exposition, journées d'étude).

5.3.5. L'Europe et la religion de l'Autre : le cas de l'Inde

Le programme interdisciplinaire, lancé en 2006, n'est pas pris en compte par le contrat quadriennal 2005-2008.

Il fait partie du programme pluri-formations de l'UMB intitulé "Le fait religieux", et rassemble des chercheurs spécialistes des langues germaniques et des historiens des religions d'Asie sous la direction de Mme Christine Maillard avec la collaboration de M. Guillaume Ducoeur. Y sont associés des chercheurs et universitaires étrangers, appartenant notamment à l'Université de Paderborn (M. Hofmann). A la BNU, Mme Aude Therstappen en est le conservateur responsable.

Son objectif est d'éditer, à partir des collections conservées à la BNU qui contiennent des documents rares, notamment des éditions princeps, une anthologie des écrits fondateurs, mais aussi des textes peu connus témoignant de la réception de l'Inde en Europe aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles.

La première phase, lancée en juin 2006, a permis de définir les rôles de chacun des partenaires, d'organiser deux séminaires d'étude et de mettre en place quelques aménagements pour faciliter les recherches du groupe sur les fonds anciens (extension des horaires de consultation, mise à disposition du catalogue systématique ancien).

En 2007, un dossier sera déposé à l'Agence nationale de la recherche, et deux journées d'études dédiées aux *Passeurs d'idées religieuses entre l'Inde et l'Europe* auront lieu les 11 et 12 mai à la BNU. Une convention entre la BNU et la MISHA devrait en outre permettre la numérisation des documents constitutifs du corpus.

5.4. L'action culturelle

5.4.1. Manifestations

► Projection de l'*Ill aux livres* (28 février 2006)

Cette projection en avant-première du film *L'Ill aux livres*, organisée par la BNU en partenariat avec France 3 Alsace, a été proposée le 28 février dans un amphithéâtre de l'INSA de Strasbourg. Le film écrit par Gérard Heinz, réalisé par Alain Jomy et co-produit par France 3 Alsace, s'attache à montrer la BNU comme un être vivant où se croisent étudiants, chercheurs et grand public en relation avec un fonds documentaire riche et en constant développement. Il a également été projeté à la BNU à l'occasion des portes ouvertes organisées lors des Journées européennes du patrimoine.

► Colloque *Lectures du Fonds Stoeber-Monoyer* (3 et 4 mars 2006)

Le colloque Lectures du Fonds Stoeber-Monoyer: entre universalisme et spécialisation, la bibliothèque d'un médecin au 19ème siècle a réuni de nombreux spécialistes, scientifiques, historiens ou bibliothécaires, les 3 et 4 mars 2006 à la salle des Fêtes de l'hôpital civil de Strasbourg, à l'occasion du dépôt à la BNU de la bibliothèque médicale et scientifique du Professeur Victor Stoeber (1803-1871), l'un des très grands noms de l'ophtalmologie de son temps. Ce colloque a été organisé en partenariat avec le DHVS (Département d'Histoire et de philosophie des sciences de la Vie et de la Santé) de l'Université Louis-Pasteur.

▶ Journées Européennes du Patrimoine 2006

Comme en 2005, la BNU a participé les 15 et 16 septembre 2006 à la manifestation des Journées Européennes du Patrimoine. Cette année, à côté des visites guidées du bâtiment et de l'atelier de restauration, une exposition présentant les différents programmes de recherche dans lesquels la BNU est impliquée a été proposée au public. En complément, le film documentaire *L'Ill aux livres* (réalisé par Alain Jomy, France 3 Alsace, 2004) a été diffusé en continu. Sur les deux jours de la manifestation, 566 personnes ont pu découvrir la bibliothèque à travers les visites proposées.

5.4.2. Expositions

▶ Exposition Le livre au risque des artistes : du 16 novembre 2005 au 3 février 2006

La commissaire d'exposition Véronique Thiéry-Grenier, artiste peintre, a réuni autour de la collection de livres d'artistes de la BNU des œuvres provenant de différentes institutions culturelles et d'artistes de la région.

Fréquentation : 2 091 visiteurs (315 heures d'ouverture)

Vente de catalogues en salle d'exposition (10 €) : 106

Visites guidées hebdomadaires: 7

Visites guidées à la demande : environ 10 dont une visite proposée aux enseignants par le Service Action culturelle du Rectorat et une visite pour le personnel de la BNU.

Animations organisées autour de l'exposition : 6

► Exposition Le monde fraternel d'Albert et Adolphe Matthis : Strasbourg et l'Alsace de 1890 à 1940 : du 6 avril au 17 juin 2006

A partir du fonds Matthis, légué à la BNU par le Professeur Alfred Schlagdenhauffen, et de prêts d'institutions régionales et de collectionneurs privés, le commissaire de l'exposition, François Pétry, conservateur en chef du patrimoine, a reconstitué autour de l'œuvre poétique des deux poètes jumeaux quelques décennies de la vie culturelle strasbourgeoise et alsacienne. L'exposition a également été l'occasion de mettre à l'honneur les collections alsatiques de la BNU.

Fréquentation : 1 198 visiteurs (335 heures d'ouverture)

Vente de catalogues en salle d'exposition (20 €) : 96

Visites guidées hebdomadaires : 7

Visites guidées à la demande : 4 dont une visite proposée aux enseignants par le Service Action culturelle du Rectorat et une visite pour le personnel de la BNU.

Animations organisées autour de l'exposition : 2 (soirée *Cabaret Matthis* avec Jean-Marie Hummel et Liselotte Hamm, table-ronde *Traduire / transcrire la poésie dialectale*).

5.4.3. Prêts aux expositions extérieures

En 2006, la BNU a été, comme toujours, très sollicitée à travers des demandes de prêts pour des expositions qui se sont tenues en France ou en Allemagne.

Les principaux documents prêtés ont été les suivants :

BERGHEIM. Maison des Sorcières, 1^{er} juillet – 1^{er} novembre 2006 : **R.101.713**, *Bäder und Brunnen Natur*... Strasbourg, 1571.

BELFORT. Musée d'art et d'histoire. Exposition « 700^e anniversaire de la Charte de franchises de Belfort », 19.10.2006 – 19.03.2007 : **R.10.656**, Nicolas Volcyr, L'Histoire et recueil de la triomphante et glorieuse victoire... [1526] ; **R.105.019**, Handlung, Ordnung, vu Instruction, so fürgenommen, [1525].

BERLIN. Deutsches Historisches Museum. Exposition *Le Saint Empire Romain Germanique* 962-1806, *Le Vieil Empire et les nouvelles Nations* 1495-1806, 28.08 – 10.12.2006 : **M. 5809**, *Erklärung der Rechte des Menschen und des Bürgers* (1ère traduction en allemand de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme).

METZ. Temple Neuf. Exposition *Huguenots*, 10.11.2006 – 10.03.2007 : **R.102.396**, Martin Bucer, *Bericht aus der heyligen Geschrift von der rechtgottseligen Anstellung...* 1534 ; **R.102.528**, Jean Calvin, *Institution de la religion chrestienne*, 1541.

PADERBORN. Museum in der Kaiserpfalz. Exposition *Canossa. Erschütterung der Welt*, 15.07 – 05.11.2006, **Ms.1**, *Ezzo Lied*, manuscrit du XIe s.

SCHILTIGHEIM. Hôtel de Ville. Exposition *Arts Nouveaux*, 14.09 – 20.10.2006, **13 documents** du *Fonds iconographique* dont 1 affiche de la *Kunstausstellung Strassburg 1897*, **M.Affiche.33.**

STRASBOURG. BNU. Salle du Conseil, 31.03.2006, **14 manuscrits de la mystique rhénane** présentés aux participants du *Colloque Dix années de Maître Eckhart à Strasbourg*.

STRASBOURG. Musée d'Art moderne et contemporain. Exposition *Utopie et révolte*, 22.09 – 31.12.2006, **17 ouvrages** dont **R.10.703** : Max Slevogt, *Alte Märchen mit der Feder*, Berlin, 1920.

STRASBOURG. Hôpital Civil, Salle des Fêtes. Exposition *Stoeber*, 3-4.03.2006, **11 ouvrages** du *Fonds Stoeber* dont **MJ.0.254**, *Topographie et histoire médicale de Strasbourg*... Paris, 1864.

STRASBOURG. Hôtel du Département. Exposition Les Voies européennes Mozart, 15.02 – 06.03.2006, **8 gravures** du Fonds iconographique dont l'Incendie de la Comédie, **STRG AD 910.**

STRASBOURG. Bibliothèque Alsatique du Crédit Mutuel. Exposition *Atours de femme, mémoire de livres*, 29.03 – 05.05.2006, **8 planches coloriées** + **1 gravure** *Fonds iconographique* et **1 ouvrage R.102.682**, Schmuck Frédéric-Guillaume, *Les costumes strasbourgeois, environ 1680*.

Prêts de tirages couleur photographiques ou numériques :

VILLINGEN. Franziskanermuseum. Exposition *Silbermann* (12.05 – 06.08.2006) KARLSRUHE, Badisches Landesmuseum. Exposition *Silbermann* (25.08 – 12.11.2006) **Pour ces deux lieux d'exposition prises de vues numériques des documents suivants :**

Ms. 1.541 : Notice des orgues construites à Strasbourg de 1703 à 1783 par Silbermann

Ms. 1.601 : Vues des couvents de Schuttern et d'Ettenheim-Münster par Silbermann

Ms. 4.757,7 : Dessin de l'orgue de Silbermann

COLMAR. Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie. Exposition *Entre Egypte et Alsace*, 30.09.2006 – 31.03.2007, photographie du *Papyrus de Sobekh*.

BITCHE. Salle des Reynes. Exposition Atlas topographique du comté de Bitche, 10 – 26.11.2006, **DC.211**: carte de 1784 de Dezauche, pays de Bitche; **M.452 ICO 4, pl. 6**: vue de Bitche de Collignon; **ALS.AH.014**: vue de Bitche avec la porte de Phalsbourg; Portrait de Louis XV devant Strasbourg; Plan de la citadelle de Bitche de 1750.

STRASBOURG. Eglise protestante Saint Pierre le Jeune. Exposition *Regards de traverse* organisée par l'Association franco-iranienne d'Alsace, 6 – 21.12.2006, 10 photos couleur extraites de nos *Manuscrits persans*, dont **Ms. 4691**, XVIII^e s.; **Ms. 4714**, fin XVe s.

6. Les actions de coopération

6.1. La coopération documentaire

► Le renouvellement de la convention « pôles associés »

L'année 2006 a vu le renouvellement de la convention de pôle associé documentaire entre la BnF et la BNU. Cette convention a été conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2006. Elle renouvelle la coopération entre les deux établissements pour des opérations d'acquisition, de signalement, de valorisation ou de numérisation. Les objectifs de la BNU dans ce cadre concernent la veille documentaire et la couverture de la production éditoriale en sciences religieuses et dans le domaine de l'aire culturelle germanique.

En 2006 a été aussi signée, toujours dans le cadre des pôles associés de la BnF, la convention relative au dépôt légal éditeur des monographies et périodiques, qui permet à la BNU de bénéficier du second exemplaire du dépôt légal éditeur, pour ce qui concerne les traductions françaises de fiction et de poésie allemandes et les ouvrages de sciences religieuses. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans.

▶ Le réseau SUDOC-PS

La BNU héberge le Centre régional Alsace du SUDOC-PS : 103 bibliothèques non déployées dans le SUDOC font partie de ce réseau.

Les activités principales du Centre régional sont la demande de numérotation ISSN pour les publications en série des bibliothèques déployées dans le SUDOC, et le catalogage et la mise à jour des états de collections des autres bibliothèques participantes.

En 2006, 500 demandes de numérotation ISSN ont été envoyées à l'ABES. Un travail de corrections de notices d'exemplaires a été effectué : 3 954 notices corrigées et 194 supprimées.

Par ailleurs les notices descriptives du Répertoire des Centres de ressources (RCR) ont été mises à jour.

6.2. Les actions en partenariats

► Agora de l'étudiant

Du 4 septembre au 6 octobre, la BNU et les trois SCD de Strasbourg ont tenu, comme les années précédentes, un stand commun pour permettre aux étudiants de s'inscrire dans les bibliothèques et de s'informer sur les ressources documentaires strasbourgeoises. 497 étudiants ont pu s'inscrire à la BNU par ce biais, soit 200 de plus qu'en 2005.

► Stratégie du Livre en Alsace et Bibliothèque Numérique d'Alsace (BNA)

A la suite des travaux menés en 2004 par le Conseil économique et social d'Alsace sur l'élaboration d'une politique régionale du livre et de la lecture, le Conseil régional a souhaité se doter d'un programme d'action qui permette de coordonner les initiatives publiques et privées et d'élaborer une stratégie commune pour optimiser les ressources régionales.

Pour ce faire, une mission d'étude et de conduite d'une concertation relative à la définition d'une stratégie en faveur du livre en Alsace, rassemblant tous les opérateurs privés et publics de la filière du livre, a été mise en place en 2005, pilotée par la Région et menée par le cabinet IPI. Au cours de l'année 2006, le travail de la mission s'est déroulé en 3 phases : diagnostic, concertation, puis élaboration d'un programme d'action.

Deuxième bibliothèque de France par ses collections, acteur majeur dans le paysage documentaire régional, la BNU a participé activement aux travaux de cette mission, s'impliquant dans différents groupes de travail dédiés aux questions de formation et de recherche, de diffusion et de médiation et de conservation du patrimoine.

En septembre, dans le cadre de la réflexion menée par le groupe de travail « Bibliothèques » sur les questions de numérisation, de valorisation et de diffusion du patrimoine écrit, la BNU, conjointement avec la Bibliothèque municipale de Strasbourg, la Bibliothèque municipale de Mulhouse, la Bibliothèque humaniste de Sélestat, l'Association des bibliothécaires français (ABF) et Cordial, a proposé la mise en place d'une **Bibliothèque numérique d'Alsace** (**BNA**), outil garantissant l'accessibilité et la valorisation des ressources électroniques et des collections numérisées émanant des structures documentaires et patrimoniales.

Portail d'accès unique à des ressources documentaires numériques de tout type, la BNA veut apporter une labellisation régionale aux efforts de numérisation entrepris par de nombreuses structures en Alsace et favoriser une action mutuelle de partenaires divers tels que les collectivités territoriales et leurs services (bibliothèques, archives, musées), l'Etat, les établissements publics, les universités, le monde de l'édition, la presse régionale, les éditeurs de données économiques (INSEE, CCI...), etc. Enfin, de la maternelle à l'Université, et en complément du projet de Bibliothèque Numérique Européenne lancé par la Bibliothèque nationale de France, la BNA serait appelée à être un véritable outil de formation, participant à la réduction de la fracture numérique et à l'appropriation de l'écrit.

Le suivi du projet BNA a été intégré dans les missions et dans l'organigramme de la BNU avec la désignation d'un responsable chargé de sa coordination. L'année 2007 sera consacrée à la préfiguration du projet.

► Convention avec l'Alliance Française de Strasbourg

Association à but non lucratif ayant comme missions l'enseignement de la langue française et la diffusion des cultures francophones, l'Alliance Française de Strasbourg accueille chaque année de nombreux stagiaires ressortissants de pays étrangers. La convention de partenariat signée le 14 décembre 2006 entre M. Albert Poirot, Administrateur de la BNU et M. Claude Bideaux, président de l'Alliance Française de Strasbourg, garantit aux stagiaires de l'association un accès privilégié aux services et collections de la BNU, par l'organisation de visites, la mise à disposition d'une salle de formation, la diffusion d'informations sur la BNU et ses services, et, également, par une inscription gratuite à la bibliothèque. Cette convention, conclue pour une durée d'un an, est renouvelable par tacite reconduction.

► Les Rencontres européennes de littérature / Prix Nathan Katz (3 et 4 mars 2006)

La BNU s'est associée les 3 et 4 mars 2006 aux *Rencontres européennes de littérature* et à la remise du prix Nathan Katz comme elle l'avait déjà fait en proposant l'exposition *Arp poète* en 2004. A l'occasion de la parution aux éditions Arfuyen du recueil *Ziwwelbaamholz / Bois d'oignon* traduit par Gaston Jung, qui a reçu le prix du patrimoine 2006, François Pétry, commissaire de l'exposition *Le monde fraternel d'Albert et Adolphe Matthis : Strasbourg et l'Alsace de 1890 à 1940*, a présenté lors de ces rencontres le fonds Matthis de la BNU et les grandes lignes de l'exposition.

► Formation ENSSIB à la BNU : « Constituer, suivre et développer un fonds sur les pays germaniques » du 9 au 12 mai

Dans le cadre de la formation continue de l'ENSSIB, et en collaboration avec cette dernière, la BNU a organisé un stage destiné aux personnels scientifiques des bibliothèques intitulé « Constituer, suivre et développer un fonds concernant les pays germaniques (généralités et ouvrages de référence, langue et littérature, histoire et civilisation) ». Ce stage, qui a réuni 12 participants, s'est tenu à la BNU du 9 au 12 mai et a donné lieu à un bilan très positif.

6.3. La coopération internationale

► La convention avec la WLB Stuttgart

Depuis 2003, la BNU et la *Württembergische Landesbibliothek Stuttgart* (WLB) se sont engagées dans une coopération fructueuse (échanges de professionnels, projets d'expositions en commun). En 2006, la WLB a accueilli M. Albert Poirot et M. Eric Pichard, chargé de l'action culturelle, des relations internationales et de la communication externe, pour une visite de présentation de l'établissement. Un important projet d'exposition consacré aux collections rassemblées durant la Première Guerre Mondiale, en coopération avec la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) a également vu le jour. Cette exposition, qui sera inaugurée à la BNU en novembre 2008, sera ensuite présentée à Stuttgart et à Paris.

L'année 2006 devait voir cette riche coopération se concrétiser par la signature d'une convention de partenariat. En raison de difficultés liées aux différences d'organisation administrative entre la France et l'Allemagne, la signature de la convention a été, par deux fois, en juillet puis en décembre, repoussée à une date ultérieure.

► Le réseau EUCOR

La BNU participe activement au réseau transfrontalier EUCOR (Confédération européenne des universités du Rhin supérieur) qui réunit les universités de Karlsruhe, Fribourg-en-Brisgau, Bâle, Mulhouse et Strasbourg. Au cours de l'année 2006, les bibliothèques partenaires se sont réunies à deux reprises pour faire le point sur les projets en cours.

Le projet de numérisation des cartes historiques du Rhin supérieur a été présenté le 30 mai 2006 à la présidence du réseau EUCOR qui a émis un avis très positif sur l'ensemble du projet. L'alimentation de la base en cartes numérisées et le géoréférencement des données, se poursuivent.

La revue bilingue *EUCOR-Information des bibliothèques a publié en 2006* plusieurs articles : sur le projet de rétroconversion du catalogue des ouvrages entrés avant 1920, l'exposition *Le monde fraternel d'Albert et Adolphe Matthis*, ainsi que sur le projet architectural d'extension et de modernisation de la BNU.

7. La gestion de l'établissement

7.1. Les moyens budgétaires

En 2006, la situation financière de la BNU a fait l'objet de l'attention particulière du nouvel Administrateur, de la tutelle ministérielle et du Conseil d'administration de la BNU. Les prélèvements effectués sur le fonds de roulement au cours des exercices précédents avaient en effet réduit considérablement la capacité d'autofinancement aussi bien que les possibilités de conduire le budget au quotidien sans accroc.

▶ Budget primitif et DBM

Le budget primitif pour l'année 2006, tel qu'il a été approuvé au Conseil d'Administration du 21 octobre 2005, était d'un montant de 4 019 950 € avec un prélèvement prévu sur fonds de roulement de 390 000 €

Le fonds de roulement 2005 s'étant révélé nettement en baisse par rapport aux prévisions (361 682 €) le budget 2006 a dû être revu de façon importante.

Il a été complété par deux décisions modificatives budgétaires qui l'ont successivement fait passer à :

- DBM 1 : 4 040 371 € (fonctionnement 220 879 € ; investissements + 241 300 €), le prélèvement sur fonds de roulement étant ramené à 229 411 € Dans cette DBM a été intégrée une subvention exceptionnelle de 150 000 € versée par le Ministère de tutelle à la BNU pour lui permettre de maintenir le niveau de ses dépenses en 2006.
- DBM 2 : 4 043 071 €(fonctionnement + 3 000 €), le prélèvement sur fonds de roulement se maintenant à 229 411 €

► Compte financier 2006

Le Compte financier 2006 fait ressortir les données suivantes :

Dépenses de fonctionnement 2 445 013 €(88,8 %) Dépenses d'investissement 309 660 €(11,2 %)

Total: 2 754 673 €

Les achats de documentation (imprimée et électronique, courante et patrimoniale, monographies et périodiques) ont représenté 1 030 937 €(37,4 %)

Par ailleurs, l'Etat a assuré directement le traitement des 101 fonctionnaires titulaires de la BNU (brut, charges patronales incluses) 4 068 007 €

La BNU a rémunéré 20 ETP sur son budget propre 446 024 €

Le coût global pour 2006 de la BNU est donc de : 6 822 680 €

(= 2 754 673 €+ 4 068 007 €)

Les frais de personnels de la BNU se sont élevés à : 4 514 0341 € (4 068 007 €+ 446 024 €)

(soit 66,2 % du coût total)

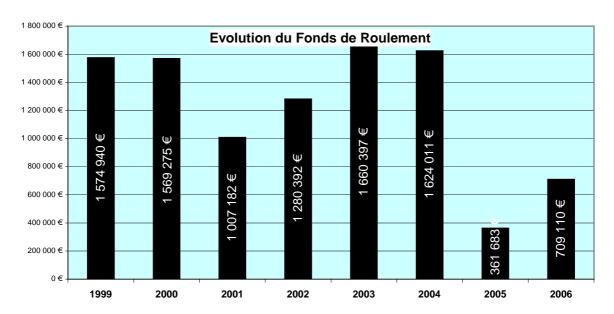
N.B.: Ces sommes ne comprennent pas les crédits dégagés au titre du projet d'architecture, qui sont gérés par le Rectorat au titre de la maîtrise d'ouvrage.

Le Compte financier 2006, qui intègre les amortissements destinés à constater la perte de valeur des biens immobilisés antérieurement à 2006, indique :

3 460 167 €en dépenses nettes (4 319 766 €au CF 2005) 3 807 596 €en recettes nettes (3 057 437 €au CF 2005)

▶ Le fonds de roulement

Le fonds de roulement a augmenté de 347 429 € durant l'exercice 2006, portant le fonds de roulement comptable à 709 110 €



Cette augmentation sensible du fonds de roulement (+ 49 %) s'explique par une réduction des prélèvements sur fonds de roulement effectués en 2006 (229 411 €), par une politique d'économie énergique et par un strict suivi des recettes qui ont valu à la BNU des rentrées très proches des prévisions.

Le CF 2006 indique ainsi 170 343 €de plus-values de recettes et 101 707 €de moins-values (contre 345 411 € de plus-values de recettes et 845 281 €de moins-values en 2005), ce qui a généré un excédent d'exercice de 200 789 €en 2006.

Les 582 746 € ouverts au budget et qui n'ont pas été engagés tiennent à la fois d'économies faites en cours d'année et de report de crédits fléchés (rétroconversion et maintenance pour un montant de 423 730 €).

La composition du fonds de roulement 2006

A.	
Rétroconversion (628.1):	
- contrats antérieurs	192 265
- année 2006	229 040
Maintenance (218.1). Année 2006	194 690
Sous-total fonds fléchés du fonds de roulement	615 995
B. Partie du fonds de roulement non affectée	
	93 115
Fonds de roulement au 31/12/06 (total)	709 110

Le coût de la journée de fonctionnement de l'année 2006 étant de 6 699 € le nombre de jours de réserve est remonté à 15 pour l'exercice 2007 sur la base des seules sommes non fléchées (soit 93 115 €). Cela traduit une situation financière toujours très tendue.

7.2. Les ressources humaines

7.2.1. Les emplois délégués par le MENESR

Au 1^{er} septembre 2006 la BNU compte 102 emplois budgétaires dont 1 gagé. L'emploi correspond à un moyen inscrit en loi de finances. Il vaut autorisation de recrutement et de paiement et sert de support à la délégation aux établissements.

Nature	Effectif au 01/09/2005	Flux (création, suppression, transformation)	Effectif au 01/09/2006
ATOS			
Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire	1	0	1
Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire	1	0	1
Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire	2	0	2
Agents et Adjoints administratifs	26	-1	25
Sous-total	30	-1	29
ITARF			
IGE Ingénieur d'études	0	+ 1	1
Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	1	0	1
Technicien de recherche et de formation	1	+ 1	2
Agents et Adjoints techniques	3	0	3
Sous-total	5	+ 2	7
PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES			
Conservateur Général	3	0	3
Conservateur des bibliothèques	14	0	14
Bibliothécaire	6	0	6
Bibliothécaire adjoint spécialisé	8	0	8
Assistant de bibliothèques	3	+ 1	4
Magasiniers en chef et spécialisés	27	0	27
Sous-total	61	+ 1	62
PERSONNELS DU MINISTERE DE LA CULTURE			
Technicien d'Art	3	0	3
Photographe complet	1	-1	0
Sous-total	4	-1	3
Total	100	+ 1	101
Emplois « Sapin »	2	-1	1
TOTAL	102	0	102

Constitués de personnels BIATOS (ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées), les emplois en 2006 sont répartis en quatre catégories :

- les personnels des bibliothèques : 62
- les personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé : 29
- les personnels ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et de formation (ITARF) : 7
- les personnels du Ministère de la Culture (MC) : 3

Ces catégories se décomposent en 18 corps, à l'intérieur desquels l'on trouve 30 grades différents.

D'emblée l'on peut relever une présence tout à fait inhabituelle de personnel administratif qui, à près de 30 %, est supérieure à ce que l'on trouve dans des établissements comparables.

En 2006, les emplois délégués sont restés inchangés en nombre. Leur composition a cependant été modifiée par la création au 1er septembre d'un emploi d'ingénieur d'études, qui, en plus d'en renforcer les compétences et l'expertise technique, stabilisera l'effectif du service informatique.

Cette création s'est accompagnée de la suppression d'un emploi lié aux dispositifs dits *Le Pors* et *Sapin*. Cet emploi d'adjoint administratif, délégué depuis 2002 afin de permettre de titulariser l'agent concerné dans l'établissement, s'est libéré à la faveur d'une mutation et a donc été supprimé de la dotation de la BNU.

En outre, la structure des emplois permanents a été modifiée par la transformation d'un emploi administratif de catégorie C en emploi d'assistant des bibliothèques, et par l'échange interfilières d'un emploi de photographe complet relevant du Ministère de la Culture avec un emploi de technicien photographe de la catégorie des ITARF.

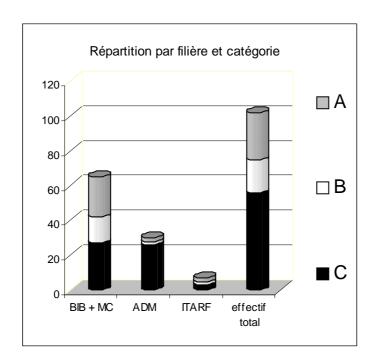
Le bilan de la délégation d'emplois se maintient donc à 102 postes de titulaires, sur lesquels sont encore vacants à la fin de 2006 : le poste de photographe libéré par un départ à la retraite qui sera mis au concours en 2007, un poste d'assistant des bibliothèques proposé à un lauréat (liste d'aptitude ou concours) et un emploi d'adjoint administratif dont la BNU, lors de la campagne de demandes de transformations de postes pour 2007, a décidé la cession en contrepartie d'un emploi d'assistant des bibliothèques.

Le taux réel d'occupation de ces emplois délégués est affecté de différentes manières, que ce soit par les emplois vacants non pourvus ou bloqués pour une transformation à venir, ou de manière plus relative par des occupations incomplètes résultant de la satisfaction de demandes de travail à temps partiel.

D'autres éléments pèsent ce potentiel : congés parentaux, congés spéciaux de longue durée, congés de maternité, de formation, de fin d'activité, de maladie, etc. Le chiffre théorique de 102 emplois, déduction faite des différentes absences, s'établit ainsi pour 2006 concrètement à 93,40 équivalents temps plein (ETP).

Nombre d'emplois de titulaires	102
Nombre de postes vacants	3
Rompus de temps partiel	5,60
Nombre d'ETP de personnes titulaires	93,40

Les postes vacants et rompus de temps partiel peuvent être utilisés pour recruter des contractuels, sous réserve que leur contrat ne dépasse pas 10 mois et sachant que des réintégrations sur postes vacants peuvent intervenir tout au long de l'année. Quant aux rompus dégagés par l'exercice des fonctions à temps partiel ou par les CPA (Cessation Progressive d'Activité), ils sont laissés à la disposition de l'établissement à hauteur, en moyenne, de 90 % des quotités financières dégagées. Les 5,60 ETP dégagés par l'établissement sont ainsi réduits à 4 ETP en autorisations de recrutement.



La répartition par catégorie de l'effectif global est à l'avantage de la catégorie C qui en représente 55 %; l'autre moitié étant partagée par la catégorie A (26 %) et la catégorie B (19 %). La BNU compte un cadre A pour quatre personnes. Ce taux d'encadrement élevé s'explique notamment par l'importance des travaux scientifiques et la technicité élevée des fonctions auxquelles elle doit répondre. D'ailleurs, la forte présence de personnel de catégorie A a été accentuée par les transformations et créations de postes récentes. Depuis 2003 ont ainsi pu être créés deux postes de catégorie A en informatique, et échangé un poste de magasinier au profit d'un poste de bibliothécaire. Ce repyramidage a également concerné la catégorie B puisque deux échanges contre des catégories C ont été obtenus depuis 2005 : un assistant des bibliothèques et un technicien de recherche et de formation.

Cependant, les travaux techniques d'assistance et de soutien qu'impliquent les missions de l'établissement dépassent encore son potentiel en personnel de catégorie B qui reste largement sous représenté. Ce déficit est compensé imparfaitement par la mise à contribution de personnel de catégorie C, notamment administratif.

▶ Les mouvements de personnels

Le bilan 2006 s'établit à 8 arrivées et 7 départs. Les départs résultent de demandes de mutation (3), de mise en disponibilité (1) et de départs à la retraite (3) ; 5 arrivées proviennent d'un mouvement, 3 d'une première affectation de lauréats de concours, dont deux agents ITRF recrutés à l'issue de concours organisés pour partie par la BNU.

Flux des personnels titulaires

FILIERE	Départs	Arrivées
administrative	3	2
des bibliothèques	3	4
ITRF	1	2
TOTAL	7	8

► Arrivées de personnels titulaires

FLEURY, Marie Hélène (assistant des bibliothèques), détachement IVRY, Cédric (ingénieur d'études), concours LICHTI, Martine (adjoint administratif), mutation LOUIS, Pierre (conservateur général), mutation PALMISANO, Laurent (adjoint administratif), nomination PICHARD, Eric (conservateur), affectation sortie ENSSIB POIROT, Albert (conservateur général), administrateur de la BNU, mutation REISS, Mickaël (agent des services techniques), recrutement.

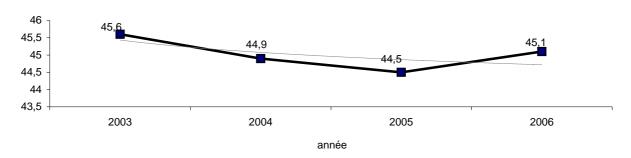
▶ Départs de personnes titulaires

BIECHEL, Patricia (adjoint administratif), mutation BONNEAU, Agnès (adjoint administratif), mutation KISTLER, Jean-Marie (photographe complet), retraite LEVILLAIN, Christiane (agent des services techniques), retraite MONTALESCOT, Clémence (conservateur), disponibilité PERROTIN, Marie Thérèse (conservateur général), retraite VETTER, Carole (agent administratif), mutation.

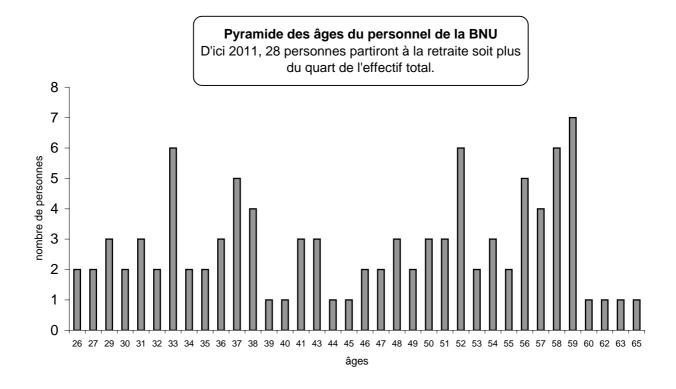
Enfin, 2006 aura été marquée par un changement important à la tête de l'établissement avec l'arrivée d'un nouvel administrateur, M. Albert Poirot, auparavant inspecteur général des bibliothèques.

► Moyenne d'âge

Moyenne d'âge



L'âge moyen du personnel titulaire est de 45 ans. La courbe de tendance, malgré un relèvement conjoncturel observé en 2006, indique une diminution depuis 2003. Le rajeunissement des effectifs devrait se poursuivre au cours des cinq prochaines années avec l'arrivée de classes d'âges nombreuses à l'âge légal de départ à la retraite. Car, même si on constate une répartition assez régulière des effectifs par âge, les effectifs de 55-60 ans représentent la partie la plus forte de la « pyramide » ci-dessous.



7.2.2. Le personnel non titulaire sur budget de l'établissement

Au 31 décembre 2006, l'établissement compte 41 agents non titulaires. 2006 aura été l'année du retour à une maîtrise des dépenses de personnel sur budget propre : en juin, la BNU est revenue à 20 ETP rémunérés sur ses ressources propres et une décision budgétaire modificative a réduit de 60 000€, soit 10 %, les charges de personnel.

▶ Evolution et typologie du personnel contractuel

		31/1	2/2005	31/12 /2006		
		En poste	Equivalents temps plein	En poste	Equivalents temps plein	
	Contractuels	13	6,72	11	5,01	
	Vacataires + étudiants moniteurs	18	5,76	19	5,48	
Contrats aidés	CES/CEC/CAE/CAV	10	6,08	11	8,94	
	Emplois – jeunes	8	7,5	0	0	
	Total	49	26,06	41	19.43	

Au 31 décembre 2006, le nombre d'emplois contractuels se situe au-dessous de 20 ETP, soit une diminution en une année de près d'un quart des emplois temporaires. Cette baisse concerne toutes les catégories de contrats, à l'exception des contrats aidés liés au plan d'urgence d'aide à l'emploi.

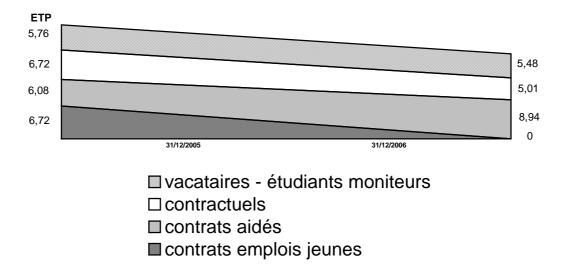
Au premier semestre de 2006, la fin du dispositif emploi-jeunes a eu comme conséquence l'arrêt des subventions du CNASEA (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) pour ces emplois.

Chaque fois que cela a été possible, l'établissement, au lieu de recourir à des candidats externes dans ses suppléances de personnel en congé ou à temps partiel, a privilégié la candidature interne d'un emploi-jeune en fin de contrat. Le choix de renouveler en priorité les anciens emplois-jeunes arrivés au terme de leur contrat a comme avantage de prolonger la présence dans notre établissement de contractuels forts de plusieurs années d'expérience (5 années maximum en tant qu'emploi jeune) et de compétences reconnues. Leur départ aurait de plus obligé l'établissement à verser à des indemnités pour perte d'emploi à 8 personnes.

Un redéploiement interne des ressources a permis de limiter les recrutements aux missions prioritaires (conversion rétrospective, numérisation, dépôt légal), alors que des contrats arrivés à échéance n'ont pas été renouvelés.

L'inflexion globale des dépenses de personnel a été quelque peu été atténuée par l'augmentation des quotités des contrats aidés (CAE, CAV).

En dépit de cette baisse sensible du nombre d'équivalents temps plein sur ressources propres, le budget consacré au personnel reste élevé, d'autant qu'avec la fin du dispositif emploisjeunes qui, au plus fort de son utilisation, représentait 12 ETP et une dépense de $160\ 000\ \mbox{\mbox{\mbox{\mbox{\mbox{e}}}}\ la contrepartie en subvention (100 %) a disparu. Il en résulte que le coût réel, déduction faite des aides publiques, a progressé en 2006.$



En outre, les financements de l'Etat accordés au titre de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 ne compensent pas la perte des financements octroyés pour les emplois-jeunes. Certes, ils constituent une aide financière pour le recrutement de « personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi », comme ils le faisaient déjà pour les anciens contrats emplois-solidarité (CES), (cf la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1999), mais ils sont moins avantageux que ces derniers, car l'aide variable du ministère de l'Emploi est moins élevée et le RAC (régime d'assurance chômage) est à la charge de l'établissement.

► Evolution de la masse salariale

	2002	2003	2004	2005	2006
Indemnités pour perte d'emploi				9 306	24 638
Indemnité de responsabilité	7 339	7 591	7 623	7 737	7 769
Charges de sécurité sociale	93 157	90 206	103 013	108 905	78 314
Rémunérations diverses	108 522	96 250	139 364	191 994	196 557
Contrats aidés (CAE,CA)	55 341	65 089	64 942	96 222	118 471
Emplois-jeunes	158 760	161 524	156 588	123 949	20 275
Charges de personnel non titulaire	423 118 €	420 660 €	471 530 €	538 112 €	446 024 €
Coût salarial des emplois délégués	3 999 475 €	4 012 684 €	4 007 040 €	4 023 426 €	4 068 007 €

► Répartition par domaine d'intervention du personnel temporaire

Les activités qui nécessitent un recours à du personnel contractuel appartiennent à plusieurs domaines du fonctionnement des services aux publics et des services internes.

Fonction	Personnes présentes en cours d'année	ЕТР
Fonctionnement des services aux publics	22	8,42
Soutien aux programmes de recherche	5	1,73
Informatique, littérature électronique & TIC	3	0,91
Acquisitions documentaires et traitement	10	3,78
Rétroconversion du catalogue	1	1
Soutien aux CADIST	3	1,59
Services techniques, concierge + vaguemestre	3	2
Total	47	19,4

Au cours des dernières années, la quasi-stagnation des effectifs de titulaires dans un contexte marqué par des changements technologiques considérables a accentué la nécessité de faire appel à des personnels supplémentaires pour répondre à des besoins autant quantitatifs (amélioration de l'offre documentaire, développement du prêt entre bibliothèques, plus large ouverture au public...), que qualitatifs (émergence de nouvelles fonctions exigeant des agents de plus en plus spécialisés : informatique, ressources électroniques, communication, etc.).

Evolution de la délégation d'emplois de titulaires à la BNU¹⁶

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
BIB	62	66	66	66	67	67	66	65	64	64	65	65	65	65	65	65	65
ATOS	29	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	29
ITARF	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	5	5	7
	95	100	100	100	101	101	100	99	98	98	99	99	99	100	100	100	101

2 CBIB

1 CBIB

1 CBIB 1 BA 1BIB 1 PHCP

1 ASI

1 IGE

Par ailleurs, l'utilisation de crédits spécifiques pour des programmes de recherche, l'amélioration de l'offre documentaire par la numérisation ou la conversion rétrospective ont aussi conduit à l'emploi de contractuels, ne serait ce que pour décharger partiellement les responsables de ces missions.

¹⁶ Compte non tenu d'un emploi gagé.

Cette répartition est celle du 31 décembre 2006. Afin de contenir le niveau actuel de personnel non titulaire présent dans l'établissement, tout en cherchant à renforcer des secteurs insuffisamment pourvus, un rééquilibrage de l'ensemble de la politique des ressources humaines s'impose. La nouvelle organisation de l'établissement permettra en même temps qu'une meilleure relation entre les postes et les compétences, une allocation des moyens plus précise.

A ce titre, la faiblesse structurelle en catégorie B (Bibliothécaires adjoints spécialisés et Assistants des bibliothèques) est un élément de la réflexion en matière de rééquilibrage.

7.2.3. Demandes de créations d'emplois de la BNU pour la campagne 2007

La BNU doit être en mesure de faire face aux mutations et aux contraintes liées au chantier d'architecture, ainsi qu'aux priorités scientifiques et documentaires qui lui sont assignées. Cela s'est traduit par des demandes de créations d'emplois :

Priorité	Filière	Nature	Fonction
01	Bibliothèque	Conservateur	Chargé de mission BNU Nouvelle
02	Bibliothèque	Conservateur	Organisation de la conservation
03	Bibliothèque	Bibliothécaire adjoint spécialisé	Iconographie-Cartographie
04	Bibliothèque	Bibliothécaire adjoint spécialisé	Documentation électronique
05	Bibliothèque	Magasinier spécialisé	Accompagnement du chantier immobilier
06	ITARF	Assistant ingénieur	Logistique immobilière
07	ITARF	Technicien	Informatique

7.2.4. Emploi de personnes handicapées

L'article 36 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », institue à compter du 1^{er} janvier 2006 un **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique** (**FIPHFP**). Ce fonds a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques.

La loi fait obligation aux employeurs publics occupant au moins vingt agents (en équivalent temps plein) d'employer dans leurs effectifs 6% de travailleurs handicapés. Si ce taux n'est pas atteint, ils doivent verser au FIPHFP une contribution annuelle proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre de personnes handicapées rémunérées et l'obligation légale.

Déclaration 2006 au FIPHFP - Synthèse

Effectif total rémunéré par l'établissement déclaré au 1 ^{er} janvier 2005	45
Effectif en nombre d'agents en équivalent temps plein (ETP)	24
Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (6 % et arrondi au chiffre inférieur)	2
Effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés	6
Taux d'emploi	13,33 %
Montant de la contribution au FIPHFP	0€

7.2.5. Dialogue social

L'année 2006 a été marquée par le renforcement du dialogue social. Dès son arrivée, le nouvel Administrateur a souhaité y accorder toute son attention. Cela s'est traduit par plus de régularité dans la tenue des instances représentatives du personnel, une amélioration du suivi des décisions prises par le CTP (Comité technique paritaire), et une fréquence accrue de la consultation des représentants du personnel.

De plus, le nouvel administrateur a tenu dès son arrivée, à s'entretenir individuellement avec chaque agent de l'établissement.

Au cours de l'année, le CTP s'est réuni à 4 reprises : le 6 mars, le 26 juin, le 9 octobre et le 27 novembre. Le rythme de ces réunions a été est imposé par une activité particulièrement importante liée notamment à l'application de la nouvelle procédure d'évaluation et de notation, la réorganisation de la BNU et la mise en place d'un comité d'hygiène et de sécurité. En application du contrat quadriennal 2005-2008, la BNU a en effet pris la décision de créer un comité d'hygiène et de sécurité (CHS) local placé auprès du CTP central. Cette nouvelle instance tiendra sa première session au premier trimestre de 2007 et répondra ainsi également à une demande du personnel.

En matière d'hygiène et de sécurité, il a été procédé à la transcription dans un document unique des résultats de l'évaluation des risques professionnels à laquelle a participé l'ensemble du personnel. Ce recensement a permis de mettre en œuvre des mesures de prévention, dans le cadre d'un programme d'action annuel.

A débuté au quatrième trimestre 2006 une campagne générale de visites auprès de la médecine de prévention, comme le prévoit le décret n°82-453 du 28 mai 1982. Tout le personnel aura eu cette visite avant la fin du premier semestre 2007.

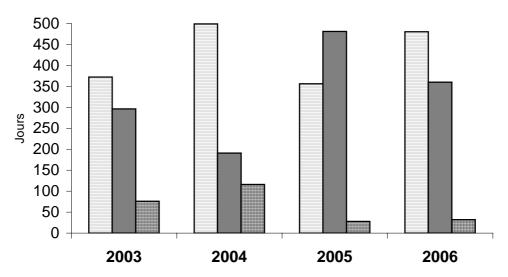
Enfin, deux assemblées générales du personnel décidées par les représentants syndicaux se sont réunies au cours de cette année. L'une, à la suite de la mise en œuvre de la procédure de notation et d'évaluation ; l'autre en réponse au projet d'instaurer pour les catégorie A et B de la filière des bibliothèques des permanences de soirées de 19 à 22 h. Cette dernière a donné lieu à une pétition signée par 84 membres du personnel (sur 144).

7.2.6. Absentéisme

Les données suivantes correspondent aux absences généralement de courte durée liées à des situations médicales. Ne sont pas ici comptabilisés les arrêts de longue durée relatifs aux congés spéciaux de maladie du type CLM ou CLD, ni les congés de maternité et autres congés liés à des évènements familiaux. Dans le tableau ci-dessous, les personnels des bibliothèques et les personnels ITARF sont réunis.

Nombre de jours d'absence :

	2003	2004	2005	2006
personnels des bibliothèques et personnels ITARF	372	499	356	480
personnels administratifs	296	191	481	360
contractuels	76	116	28	32
Total	744	806	865	872
nombre d'absences	63	57	64	52



□ personnels des bibliothèques et ITARF □ personnels administratifs □ contractuels

Evolution de quelques ratios	2003	2004	2005	2006
Indice de fréquence : (nombre d'absents/nombre d'agents)	41,44%	37,50%	41,29%	33,88%
Durée moyenne d'absentéisme : (nombre de jours d'absence/nombre d'absences)	11,81	14,14	13,52	16,77
Absentéisme par agent : (nombre de jours d'absence/nombre d'agents)	4,9	5,3	5,58	5,63

7.6.7. Accueil de stagiaires

En 2006, la BNU a accueilli 13 stagiaires :

- 4-10 janvier : Jimmy Widemann (organisme de formation « Expertease »), stage en entreprise lié au cursus « messagerie et sécurité Windows 2003 »
- 31 janvier-2 février : Xavier de Saint-Chamas (Collège Kléber de Strasbourg), stage d'observation
- 2-17 mars : Stéphanie Monnier-Galloni (ANPE), programmation culturelle et communication

- 6-31 mars : Monika Heilmayer (Bibliothèque de l'Université de Regensburg) perfectionnement bibliothéconomique
- 5-9 avril : Vincent Bauer (Collège Foch de Strasbourg), stage d'observation
- 1er mars-22 avril : Céline Fak (Université René Descartes de Paris), salle des actualités catalogage acquisitions dans le domaine allemand
- 3 avril–11 juin : Floriane Mougenot (IUT Robert Schuman de Strasbourg), service des périodiques ;
- 8-23 juin : Géraldine Leypold (Lycée Sainte-Clotilde de Strasbourg), stage d'observation ;
- 12-30 juin : Marie Poirot, (Université de Bourgogne à Dijon), atelier de restauration, service public, inventaire
- 10-13 juillet : Kelly Griesser (Lycée Freppel d'Obernai), stage d'observation
- 1^{er} septembre-31 décembre : Rémy Casin (conservateur stagiaire de l'ENSSIB), évaluation rétrospective des collections
- 27 novembre-2 décembre : Lukas Misevicius (Institution la Providencz de Strasbourg), stage d'observation
 - 22 novembre-5 décembre : Sylviane Kibler, (CNFPT, délégation Alsace-Moselle, antenne pédagogique du Bas-Rhin), sciences religieuses.

7.2.8. Formation continue

En 2006, 72 personnels – contractuels et moniteurs étudiants non compris – ont suivi une formation : 20 de catégorie A, 19 de catégorie B et 33 de catégorie C. Le coût financier pour la bibliothèque a été de 11 585 € incluant les frais d'inscriptions, les frais de mission des stagiaires ainsi que la rémunération des intervenants extérieurs.

▶ Préparation aux concours des bibliothèques : formation organisée par le centre régional de formation, Médial (quelques modules du tronc commun et préparation à l'oral) : 8 personnes

▶ Formations en interne :

Accueil des nouveaux collègues : 6 personnes Présentation du guide des magasins : 16 personnes

Lexis-Nexis: 23 personnes

SUDOC – Utilisation professionnelle (assuré par la formatrice-relais) : 10 personnes

WinIBW – Scripts utilisateurs : 26 personnes

Windows – Initiation : 10 personnes

Présentation des BU et de la BNU aux moniteurs étudiants et aux nouveaux collègues : 19 personnes

Formations générales des moniteurs étudiants : 13 personnes

▶ Formations Sécurité :

ACMO: 3 personnes

Conduite en situations difficiles : 4 personnes

Sécurité incendie : 28 personnes

▶ Langues :

1 personne

▶ Formations diverses :

Formations bibliothéconomiques et administratives organisées par Médial, l'ENSSIB, l'URFIST, le Rectorat, l'IRA, l'ABES, Mediadix.

Le Service informatique et les collègues chargés du SIGB ont suivi plusieurs formations techniques assurées par des sociétés informatiques.

La BNU a aussi participé financièrement, pour un montant de 262 € à des inscriptions à l'Université populaire ainsi qu'à un cours de reliure (au bénéfice de contractuels).

7.3. La gestion du patrimoine immobilier

Les bâtiments qui sont de la responsabilité de la BNU, à savoir le bâtiment place de la République et les deux bâtiments de la rue Joffre, ont bénéficié lors de l'année 2006 de travaux de maintenance immobilière qui se sont montés à 105 310 €

▶ Bâtiment République :

Pose de garde-corps dans les escalier du bâtiment principal
Pose de stores dans la salle 1, à l'arrière de la nouvelle banque de prêt
Remplacement du climatiseur de l'espace ERE
Pose d'un nouveau brûleur dans la chaufferie principale
Travaux de réfection des toilettes
Intervention sanitaire atelier de restauration
Remplacement de la pompe de relevage tunnel
Réparation de la toiture adjacente à l'espace ERE
Remplacement de toutes les vitres cassées dans les magasins

▶ Bâtiments Joffre:

Travaux sanitaires dans les toilettes Remise à niveau de l'appartement de l'administrateur Remise à niveau de l'appartement du concierge Remplacement de deux radiateurs Remplacement de deux volets roulants Aménagement de la cour du 3 rue Joffre.

Des 300 000 €versés par le Ministère au titre de l'année 2006 dans le cadre de la maintenance des bâtiments (contrat quadriennal 2005-2008), 194 690 € ont été mis dans les fonds de réserve.

7.4. L'informatique

► Concours de recrutement d'Ingénieur Informatique (renforcement du service)

Jusqu'au 1^{er} décembre 2006, le service informatique était dirigé par un assistant-ingénieur. Dans le cadre de la résorption de la précarité, le MENESR a créé un poste d'ingénieur d'études informaticien, qui a été pourvu par concours. Celui-ci s'est déroulé en deux phases : une phase d'admissibilité, sur dossier, gérée au plan national, et une phase d'admission consistant en une épreuve orale organisée par l'établissement recruteur. Un des contractuels en poste au service informatique, dont les qualités étaient fort appréciées, s'est porté candidat mais il n'a malheureusement pas été retenu. Globalement, l'épreuve orale a été d'un bon niveau, notamment du point de vue des connaissances informatiques, mais quelques candidats

se sont détachés, notamment par leur connaissance du milieu universitaire et des bibliothèques. Au terme du concours, M. Cédric Ivry a été recruté; il dirige désormais le service informatique, dont le renforcement est ainsi assuré dans la durée. La deuxième partie du concours, présidée par l'administrateur, a fait l'objet d'un rapport officiel transmis au ministère.

▶ Etat du parc informatique

Le parc informatique de la BNU se décompose ainsi :

- 61 postes publics
- 137 postes professionnels.
- 12 serveurs
- 6 bornes Wifi
- 95 places équipés d'une connexion

▶ Migration Windows XP

47 postes de professionnels fonctionnant sous Windows 2000 Pro ont été migrés vers Windows XP Pro. L'ensemble du parc informatique public et professionnel (exception faite de la salle de catalogues) est équipé de Windows XP Pro. Les interventions se sont déroulées en deux phases : la migration proprement dite, suivie immédiatement d'une formation aux changements d'habitudes de travail entre les deux versions.

▶ Messagerie électronique

Etant donné que la BNU ne disposait plus de licences (délivrées gratuitement à l'ensemble des établissements universitaires) pour la mise à jour d'*Eudora*, le Service informatique se devait de mettre à jour le logiciel de messagerie. Le choix a été fait d'utiliser *Thunderbird*, logiciel gratuit très répandu dans le domaine, connu pour être conforme aux standards en vigueur, et permettant une gestion efficace de la sécurité. Ce logiciel, par l'utilisation d'extensions, permet des évolutions fonctionnelles. De plus, devant l'augmentation générale des courriels non sollicités, son module de gestion des courriers indésirables est très intéressant.

Etant donné la qualité du service proposé par le Centre Réseau et Communication (CRC), la BNU a choisi de continuer à faire héberger ses boîtes aux lettres par le serveur de messagerie du CRC. Lors de cette migration, toutes les boîtes aux lettres ont été configurées pour utiliser le nouveau standard de messagerie sécurisé IMAPS en lieu et place du plus ancien POP. Cette configuration permet d'autre part aux utilisateurs d'avoir accès à l'ensemble de leur boîte aux lettres depuis l'extérieur de l'établissement.

▶ Charte Osiris

Connectée au réseau Internet par le biais du réseau universitaire régional Osiris, la BNU s'est conformée au souhait du comité de pilotage d'Osiris de porter à la connaissance de tous les utilisateurs le contenu de la charte informatique d'Osiris. Celle-ci régit les règles de sécurité communes : « Tout utilisateur de ces équipements appartient donc à une vaste communauté, ce qui implique de sa part le respect de certaines règles de sécurité et de bonne conduite, l'imprudence, la négligence ou la malveillance d'un utilisateur pouvant avoir des conséquences graves pour la communauté. La présente charte définit les droits et les devoirs de chacun et représente un engagement mutuel entre l'utilisateur et la communauté universitaire ». Un lien du site de la BNU vers le texte complet de la charte a été mis en place.

Table des annexes

- 1. Décret constitutif du 15 janvier 1992
- 2. Ancien organigramme
- 3. Arrêté du 28 septembre 2006 (liste des départements)
- 4. Nouvel organigramme (à jour au 1er mai 2007)
- 5. Liste des contacts : directeurs et chefs de service
- 6. Liste des membres du Conseil d'administration
- 7. Projet d'établissement 2004-2008
- 8. Contrat quadriennal 2005-2008
- 9. Liste des sigles et abréviations utilisés
- 10. Règlement voté par le CA du 14 mai 2007
- 11. tarifs des publications

Annexe 1 : Décret constitutif de la BNU (1992)

Publication au JORF du 17 janvier 1992 Décret n°92-45 du 15 janvier 1992

Décret portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg

NOR:MENT9102528D

version consolidée au 17 janvier 1992 - version JO initiale

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, et du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur, notamment ses articles 25, 44 et 45 :

Vu la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963, et notamment son article 60 ;

Vu le décret du 25 octobre 1935 instituant le contrôle financier des offices et établissements publics autonomes de l'Etat ;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif, ensemble le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret modifié n° 64-486 du 28 mai 1964 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par le décret n° 71-153 du 22 février 1971 ;

Vu le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985, modifié par le décret n° 91-320 du 27 mars 1991, sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, notamment son article 19 ;

Vu le décret n° 86-416 du 12 mars 1986 relatif aux conditions et modalités de prise en charge par l'Etat des frais de voyage et de changement de résidence à l'étranger ou entre la France et l'étranger des agents civils de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu l'ordonnance locale du 19 juin 1872 portant institution de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et conférant à cet établissement la personnalité civile ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 novembre 1990,

TITRE Ier: Dispositions générales.

Article 1

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est un établissement public national à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Son siège est à Strasbourg.

Article 2

Les universités de Strasbourg constituent des services communs de la documentation par délibération statutaire de leur conseil d'administration, conformément au décret modifié du 4 juillet 1985 susvisé et sous réserve des dispositions du présent décret.

Les universités de Strabourg peuvent confier la gestion de collections à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Article 3

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg a pour missions :

de collecter, conserver, communiquer et mettre en valeur des collections de documents présentant un intérêt national, régional ou universitaire ;

de mettre en oeuvre la coopération documentaire entre les universités de Strasbourg, et notamment les actions documentaires menées au plan européen par ces universités ; de coopérer avec les bibliothèques ou les institutions qui concourent aux mêmes objectifs, notamment par la participation à des catalogues collectifs.

Article 4

Pour l'accomplissement de ses missions, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg dispose des équipements, des personnels et des crédits qui lui sont attribués par l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que des ressources qui proviennent de l'activité de l'établissement.

Article 5

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est destinée à l'usage du public, notamment des universitaires, comme bibliothèque générale encyclopédique et de recherche. En outre, pour la mise en oeuvre de la coopération documentaire entre les universités de Strasbourg, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg exerce les missions de service interétablissements de coopération documentaire à l'usage des universités de Strasbourg avec lesquelles elle passe des conventions communiquées pour avis au ministre chargé de l'enseignement supérieur, conformément au décret du 4 juillet 1985 modifié susvisé et sous réserve des dispositions prévues au présent décret.

Article 6

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est organisée en départements dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur à la demande du conseil d'administration de l'établissement.

TITRE II: Organisation administrative.

Article 7

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est dirigée par un administrateur et administrée par un conseil d'administration.

Article 8

Le conseil d'administration comprend trente-deux membres :

Douze membres de droit :

le recteur de l'académie de Strasbourg, président ;

le directeur chargé des bibliothèques au ministère chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant ;

un inspecteur général des bibliothèques désigné par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

les présidents des universités de l'académie de Strasbourg ou leurs représentants ;

le maire de Strasbourg ou son représentant ;

le président du conseil régional d'Alsace ou son représentant;

le président du conseil général du Bas-Rhin ou son représentant ;

le président du conseil général du Haut-Rhin ou son représentant ;

un représentant du chapitre Saint-Thomas;

Douze membres élus :

six représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs des universités de Strasbourg, à raison de deux représentants de chacun de ces établissements désignés en leur sein par chacun des conseils d'administration de ces établissements ; six représentants du personnel de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, dont trois appartenant au personnel scientifique et trois appartenant au personnel technique, administratif, ouvrier et de service en fonctions à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Ces représentants du personnel sont élus par collèges distincts correspondant aux deux catégories de personnel désignées ci-dessus, pour une durée de trois ans renouvelable. L'élection a lieu au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle et au plus fort reste, selon des modalités fixées par le règlement intérieur. Le scrutin est secret. Les électeurs qui ne peuvent se rendre au bureau de vote peuvent exercer leur droit par correspondance ou par procuration ; dans ce dernier cas, le mandataire doit appartenir au même collège électoral que le mandant. Chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations ;

Quatre personnalités du monde culturel et scientifique nommées en raison de leurs compétences par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du conseil d'administration ;

Quatre usagers de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg nommés parmi les membres des associations culturelles et éducatives locales par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, sur proposition du conseil d'administration.

Assistent avec voix consultative au conseil d'administration : l'administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, les directeurs des services communs de la documentation des universités de Strasbourg, les directeurs de département de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg s'ils ne figurent pas parmi les membres élus, le contrôleur financier placé auprès de l'établissement et l'agent comptable. Le président, ainsi que l'administrateur, peut appeler à participer aux séances toute personne dont il juge utile la présence.

NOTA : Décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 art. 19 : Dans tous les textes réglementaires où ils apparaissent, les mots : "contrôleur d'Etat", "contrôleur financier", inspecteur de l'industrie et du commerce", "inspecteur général de l'industrie et du commerce" et "inspecteur général des postes et télécommunications" sont remplacés par les mots : "membre du corps du contrôle général économique et financier". De même, les mots : "contrôleurs d'Etat", "contrôleurs financiers", "inspecteurs de l'industrie et du commerce", "inspecteurs généraux de l'industrie et du commerce" et "inspecteurs généraux des postes et télécommunications" sont remplacés par les mots : "membres du corps du contrôle général économique et financier".

Article 9

Les membres du conseil d'administration autres que les membres de droit et les membres élus sont nommés pour trois ans renouvelables par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Toute vacance par décès, démission ou perte de la qualité au titre de laquelle les intéressés ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir, sauf si cette vacance intervient moins de six mois avant l'expiration du mandat.

Article 10

Le conseil d'administration se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an sur convocation de son président, qui fixe l'ordre du jour ; il peut en outre se réunir, sur la demande du ministre chargé de l'enseignement supérieur, de l'administrateur ou de la majorité de ses membres, en session extraordinaire pour l'examen d'un ordre du jour précis et limité.

Article 11

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est convoqué à nouveau dans un délai de quinze jours et peut délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Un membre du conseil peut se faire représenter par un autre membre du conseil appartenant à la même catégorie. Aucun membre du conseil ne peut être porteur de plus de deux mandats. Les délibérations sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés, à

l'exception des délibérations à caractère budgétaire et de celle relative au règlement intérieur, qui sont adoptées à la majorité absolue des membres en exercice du conseil.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances, signés du président, sont communiqués pour information au ministre chargé de l'enseignement supérieur dans les quinze jours qui suivent la clôture de la session du conseil.

Article 12

Les fonctions de membres du conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, ces fonctions ouvrent droit aux indemnités de déplacement et de séjour dans les conditions fixées par les décrets du 28 mai 1990 et du 12 mars 1986 susvisés.

Article 13

Le conseil d'administration délibère sur :

La définition et l'évaluation de la politique documentaire de l'établissement ;

Le budget de l'établissement et ses décisions modificatives ;

Le compte financier de l'établissement;

Les contrats et conventions passés par l'établissement. Il détermine en particulier les catégories de contrats et conventions qui, en raison de leur nature ou du montant financier engagé, doivent lui être soumis pour approbation et celles dont il délègue la responsabilité à l'administrateur ;

Les emprunts, l'acceptation des dons et legs ;

Les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles ;

Le tarif des redevances et rémunérations de toute nature dues à l'établissement;

Le rapport annuel d'activité préparé par l'administrateur, qui le lui soumet avant de le transmettre au ministre chargé de l'enseignement supérieur ainsi que, plus généralement, sur les questions de sa compétence en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur, qui précise notamment le mode de fonctionnement de l'établissement.

Article 14

Les délibérations du conseil d'administration, sous réserve des conditions ci-après mentionnées concernant les délibérations à caractère budgétaire, deviennent exécutoires dans un délai de quinze jours suivant la réception des procès-verbaux par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate. Dans ce délai, le ministre chargé de l'enseignement supérieur peut s'opposer à l'exécution d'une délibération et demander au conseil de délibérer de nouveau. Il peut procéder à l'annulation d'une délibération qui lui paraîtrait entachée d'irrégularité dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle il a signalé son opposition.

Si aucune décision n'intervient dans ce délai, l'opposition est levée de plein droit. Les délibérations à caractère budgétaire sont réputées approuvées si le ministre chargé de

l'enseignement supérieur n'a pas fait connaître son refus de les approuver dans les quinze jours suivant la réception des procès-verbaux.

En cas de refus, le conseil d'administration dispose d'un mois pour délibérer à nouveau. A défaut de nouvelle délibération ou lorsque le budget n'est pas adopté en équilibre réel, il est arrêté par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le budget doit être adopté au 1er mars et, au plus tard, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la dotation allouée pour son fonctionnement. A défaut, il est arrêté par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Toutefois, les délibérations portant sur les emprunts, les acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles sont soumises à l'approbation du ministre délégué au budget et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 15

L'administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur parmi les membres du corps scientifique des bibliothèques pour une durée de cinq ans renouvelable une fois.

L'administrateur de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg assure la direction de l'établissement :

il prépare et exécute les décisions du conseil d'administration et lui rend compte de sa gestion :

il a autorité sur l'ensemble du personnel de l'établissement et nomme à toutes les fonctions pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu pouvoir de nomination ;

il est responsable du maintien de l'ordre et de la sécurité au sein de l'établissement ;

il est chargé de l'organisation des opérations électorales. Il fixe la date du scrutin et établit les listes électorales des personnels de l'établissement ;

il conclut les contrats et conventions, sous réserve des dispositions de l'article 13 ci-dessus ;

il peut déléguer sa signature au secrétaire général et aux directeurs de départements ;

il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement ;

il représente la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en justice et dans tous les actes de la vie civile.

TITRE III : Organisation financière et comptable.

Article 16

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est soumise au régime financier et comptable défini par les articles 14 à 25 du décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 susvisé et les articles 151 à 189 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 susvisé.

Article 17

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est soumise au contrôle financier prévu par le décret du 25 octobre 1935 susvisé. Les modalités de ce contrôle sont fixées par arrêté conjoint du ministre délégué au budget et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 18

Les dépenses de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg comprennent les dépenses de fonctionnement et d'équipement et, d'une façon générale, toutes les dépenses nécessaires à son activité.

Article 19

Pour le fonctionnement de l'établissement, les recettes de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg comprennent :

les subventions allouées par l'Etat, par les collectivités publiques et par d'autres établissements publics ;

le revenu des biens, meubles ou immeubles, les recettes des produits de l'établissement, les dons ou legs ou leurs revenus, le produit des emprunts, ainsi que toute autre recette autorisée par les lois et règlements. Les universités de Strasbourg concourent au budget de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg pour l'accomplissement des missions qu'elles lui délèguent. Elles reversent notamment à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg une part des droits annuels de scolarité payés par les étudiants au titre de la bibliothèque. La part reversée par chaque université est fixée dans des conventions pluriannuelles conclues entre chaque université et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Ces conventions bilatérales sont communiquées pour avis au ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 20

L'agent comptable de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est désigné par arrêté conjoint du ministre délégué au budget et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 21

Des régies de recettes et de dépenses peuvent être créées auprès de l'établissement dans les conditions prévues par le décret du 28 mai 1964 modifié susvisé.

TITRE IV: Dispositions transitoires et finales.

Article 22

L'administrateur en exercice exerce ses fonctions jusqu'à la nomination d'un administrateur, qui doit intervenir dans un délai de trois mois suivant la publication du présent décret. L'agent comptable en exercice exerce à titre intérimaire les fonctions d'agent comptable de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg jusqu'à la nomination de l'agent comptable titulaire. Le conseil en fonctions exerce les compétences prévues à l'article 13 cidessus jusqu'à la mise en place du conseil d'administration, qui doit intervenir dans un délai de six mois suivant la publication du présent décret.

Article 23

Toutes les dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Article 24

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, et le ministre délégué au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

ÉDITH CRESSON Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, LIONEL JOSPIN Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, PIERRE BÉRÉGOVOY Le ministre délégué au budget, MICHEL CHARASSE

Annexe 2 : Ancien organigramme ORGANIGRAMME DE LA BNU au 1er janvier 2006 Administrateur A. Poirot Secrétariat Admin. Adioint Communication externe A. Bonneau C. Donnadieu S. Dumoulin Département 4 Département 5 Alsatiques et Service technique de Affaires générales Département 1 Département 2 Département 3 **Droit & sciences sociales** coopération Arts & littératures Humanités patrimoine Directeur Directeur Directeur Directeur Directeur Secrétaire général D. Schlag den Hauffen C. Donnadieu M.-T. Perrotin D. Chauvineau M. Martinez C. Storne **Adjoint Directeur Adjoint Directeur** Adjoint Directeur Adjoint Directeur Secrétaire général Adioint Directeur Pôle aire culturelle Comm. Interne Retroconversion Restauration Formation continue adjoint (RH) german. P. Butz R. Grébil C. Montalescot Ch. Didier B. Normand D. Bornemann Services au public SIGB - GEAC Pôle d'excellence Pôle Sciences Réserve Service des Questions européennes religieuses Affaires financières J. Collonges F. Durrive F. Storne G. Littler S. Lacaule M. Streicher **Périodiques** Service des périodiques Service des Inscriptions Ressources **Alsatiques** Service Informatique Service technique Dépôt légal électroniques I. Grieshaber E. Rusch P. Biechel G. Rehm Y. Grünenwald M. Zeller A. Jaskiewicz Equipe des magasiniers Service des entrées Service Iconographie Prêt entre bibliothèques

M.-L. Ingelaere

H. Garncarz

P. Godard

R. Schmidt

Annexe 3 : Arrêté du 28 septembre 2006 fixant la liste des départements de la BNU

J.O n° 235 du 10 octobre 2006 page 14993 texte n° 8

Décrets, arrêtés, circulaires Textes généraux Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 28 septembre 2006 fixant la liste des départements de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

NOR: MENS0602405A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de documentation des universités de Strasbourg, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1993 fixant la liste des départements de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ;

Sur demande du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg en date du 28 juin 2006,

Arrête:

Article 1

La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est organisée en quatre départements dénommés :

Direction des services au public ;

Direction de la conservation et du patrimoine ;

Direction du développement des collections ;

Direction des systèmes d'information.

Article 2

L'arrêté du 17 mars 1993 fixant la liste des départements de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 3

Le directeur général de l'enseignement supérieur et l'administrateur de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 2006.

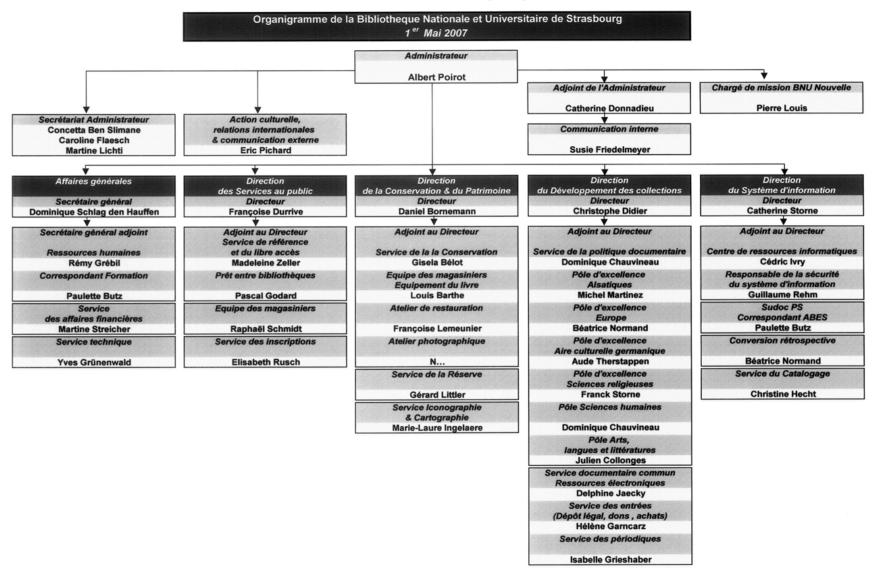
Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général

de l'enseignement supérieur,

J.-M. Monteil

Annexe 4 : Nouvel organigramme



Annexe 5 : Liste de contacts à la BNU : directeurs et chefs de service

Affaires générales

Administrateur: Albert Poirot

Tel: 03 88 25 28 11

Courrier électronique : <u>Administrateur@bnu.fr</u>

Adjointe à l'Administrateur : Catherine Donnadieu-Trocmé

Tel: 03 88 25 28 40

Courrier électronique : <u>Catherine.Donnadieu@bnu.fr</u>

Action culturelle, communication externe, relations internationales : Eric Pichard

Tel: 03 88 25 28 17

Courrier électronique : <u>Eric.Pichard@bnu.fr</u>

Chargé de mission BNU Nouvelle : Pierre Louis

Tel: 03 88 25 28 16

Courrier électronique : Pierre.Louis@bnu.fr

Secrétariat général : Dominique Schlag den Hauffen

Tel: 03 88 25 28 05

Courrier électronique : dsdh@bnu.fr

Secrétaire général adjoint : Rémy Grebil

Tel: 03 88 25 28 41

Courrier électronique : Remy.Grebil@bnu.fr

Affaires financières : Martine Streicher

Tel: 03 88 25 28 08

Courrier électronique : <u>Martine.Streicher@bnu.fr</u>

Service technique : Yves Grünenwald

Tel: 03 88 25 28 00 poste 862

Courrier électronique : <u>Yves.Grunenwald@bnu.fr</u>

Correspondant Formation : Paulette Butz

Tel: 03 88 25 28 14

Courrier électronique : Paulette.Butz@bnu.fr

ACMO: Alain Boehm

Tel: 03 88 25 28 00 poste 853

Courrier électronique : <u>Alain.Boehm@bnu.fr</u>

Direction du Développement des collections (DDC)

Directeur: Christophe Didier

Tel: 03 88 25 28 21

Courrier électronique : <u>Christophe.Didier@bnu.fr</u>

Directeur adjoint, pôle Sciences humaines : Dominique Chauvineau

Tel: 03 88 25 28 27

Courrier électronique : <u>Dominique.Chauvineau@bnu.fr</u>

Pôle d'excellence Europe : Béatrice Normand

Tel: 03 88 25 28 25

Courrier électronique : <u>Beatrice.Normand@bnu.fr</u>

Pôle d'excellence Alsatiques : Michel Martinez

Tel: 03 88 25 28 44

Courrier électronique : <u>Michel.Martinez@bnu.fr</u>

Pôle d'excellence Aire Culturelle Germanique : Aude Therstappen

Tel: 03 88 25 28 01

 $Courrier\ \'electronique: \ \underline{Aude.Therstappen@bnu.fr}$

Pôle d'excellence Sciences religieuses : Franck Storne

Tel: 03 88 25 28 00 poste 891

Courrier électronique : <u>Franck.Storne@bnu.fr</u>

Pôle Arts, langues et littératures : Julien Collonges

Tel: 03 88 25 28 42

Courrier électronique : <u>Julien.Collonges@bnu.fr</u>

Services documentaires communs, ressources électroniques : Delphine Jaecky

Tel: 03 88 25 28 00 poste 878

Courrier électronique : <u>Delphine.Jaecky@bnu.fr</u>

Service des périodiques : Isabelle Grieshaber

Tel: 03 88 25 28 22

Courrier électronique : <u>Isabelle.Grieshaber@bnu.fr</u>

Service des entrées : Hélène Garncarz

Tel: 03 88 25 28 38

Courrier électronique : <u>Helene.Garncarz@bnu.fr</u>

Direction des Services au public (DSP)

Directeur: Françoise Durrive

Tel: 03 88 25 28 19

Courrier électronique : Françoise. Durrive@bnu.fr

Directeur adjoint, Service de référence et du libre-accès : Madeleine Zeller

Tel: 03 88 25 28 36

Courrier électronique : <u>Madeleine.Zeller@bnu.fr</u>

Prêt entre bibliothèques : Pascal Godard

Tel: 03 88 25 28 29

Courrier électronique : <u>Pascal.Godard@bnu.fr</u>

Service des Inscriptions : Elisabeth Rusch

Tel: 03 88 25 28 19

Courrier électronique : Elisabeth.Rusch@bnu.fr

Equipe des magasiniers : Raphaël Schmidt

Tel: 03 88 25 28 00 poste 867

Courrier électronique : Raphael.Schmidt@bnu.fr

Direction de la Conservation et du Patrimoine (DCP)

Directeur: Daniel Bornemann

Tel: 03 88 25 28 18

Courrier électronique : <u>Daniel.Bornemann@bnu.fr</u>

Directeur adjoint, Service de la Conservation : Gisela Bélot

Tel: 03 88 25 28 32

Courrier électronique : Gisela.Belot@bnu.fr

Equipe des magasiniers, Equipement du livre : Louis Barthe

Tel: 03 88 25 28 46

Courrier électronique : <u>Louis.Barthe@bnu.fr</u>

Atelier de restauration : Françoise Lemeunier

Tel: 03 88 25 28 00 poste 873

Courrier électronique : <u>Francoise.Lemeunier@bnu.fr</u>

Service de la Réserve : Gérard Littler

Tel: 03 88 25 28 20

Courrier électronique : <u>Gerard.Littler@bnu.fr</u>

Service I conographie et Cartographie: Marie-Laure Ingelaere

Tel: 03 88 25 28 49

Courrier électronique : <u>Marie-Laure.Ingelaere@bnu.fr</u>

Direction du Système d'information (DSI)

Directeur: Catherine Storne

Tel: 03 88 25 28 13

Courrier électronique : <u>Catherine.Storne@bnu.fr</u>

Directeur adjoint, Centre de ressources informatiques : Cédric Ivry

Tel: 03 88 25 28 23

Courrier électronique : <u>Cedric.lvry@bnu.fr</u>

Responsable de la sécurité du Système d'information : Guillaume Rehm

Tel: 03 88 25 28 43

Courrier électronique : <u>Guillaume.Rehm@bnu.fr</u>

Correspondant ABES: Paulette Butz

Tel: 03 88 25 28 14

Courrier électronique : Paulette.Butz@bnu.fr

Conversion Rétrospective : Béatrice Normand

Tel: 03 88 25 28 25

Courrier électronique : <u>Beatrice.Normand@bnu.fr</u>

Service du catalogage : Christine Hecht

Tel: 03 88 25 28 00 poste 876

Courrier électronique : <u>Christine.Hecht@bnu.fr</u>

Annexe 6: Liste des membres du Conseil d'Administration (1 janvier 2007)

▶ Membres de droit

M. Gérald CHAIX

Recteur de l'Académie de Strasbourg, Chancelier des universités d'Alsace, Président du Conseil d'administration

M. Michel MARIAN

Sous-Directeur des bibliothèques et de l'information scientifique, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Bernard CARRIERE

Président de l'Université Louis-Pasteur Strasbourg

François Xavier CUCHE

Président de l'Université Marc-Bloch Strasbourg

Florence BENOIT-ROHMER

Présidente de l'Université Robert-Schuman Strasbourg

Guy SCHULTZ

Président de l'Université de Haute Alsace Mulhouse

Fabienne KELLER

Maire de Strasbourg

Adrien ZELLER

Président du Conseil Régional d'Alsace

Philippe RICHERT

Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Charles BUTTNER

Président du Conseil Général du Haut-Rhin

Frédéric HARTWEG

Représentant du Chapitre Saint-Thomas

► Membres élus – Universités de Strasbourg

Ragip EGE

Université Louis-Pasteur

Michèle KIRCH

Université Louis-Pasteur

Laurent PERNOT

Université Marc-Bloch

Monique MOMBERT

Université Marc-Bloch

Pierre ECKLY

Université Robert-Schuman

Eric MAULIN

Université Robert-Schuman

► Membres élus – Personnel de la BNU

Daniel BORNEMANN

Personnel scientifique

Béatrice NORMAND

Personnel scientifique

Christophe DIDIER

Personnel scientifique

Marc ESTIVAL

Personnel BIATOS

Maël DUFAUT

Personnel BIATOS

Magalie RISSER

Personnel BIATOS

► Personnalités du monde culturel ou scientifique

Gabriella BATTAINI-DRAGONI

Directrice Générale pour l'éducation, la culture et le patrimoine, la jeunesse et le sport au Conseil de l'Europe.

François LAQUIEZE

Directeur régional des affaires culturelles

Francis RAPP

Professeur, membre de l'Institut

Lucien BRAUN

Presses universitaires de Strasbourg

► Usagers

Albert CHÂTELET

Président de l'Association des Amis de la BNU

Danielle TAESCH *CORDIAL*

Jean-Pierre KINTZ

Président de la fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace

Aurélien SALVINI

Secrétaire général de l'Association fédérative générale des étudiants de Strasbourg

▶ Membres avec voix consultative

Albert POIROT

Administrateur de la BNU

Iris REIBEL - BIEBER

Directrice du SICD des universités de Strasbourg

Françoise DURRIVE

Directrice de la DSP

Catherine STORNE

Directrice de la DSI

Projet d'établissement

(2004-2008)

Approuvé au Conseil d'administration extraordinaire du 9 décembre 2003

LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Ce document « Projet d'établissement » a donné lieu à une première discussion au Comité de Pilotage Stratégique du 17 novembre 2003. Il a reçu les avis favorables de la tutelle du Ministère chargé de l'enseignement supérieur, des membres des collectivités territoriales et des Universités d'Alsace présents à ce comité.

1. Une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en Sciences humaines et sociales de dimension nationale

Quels objectifs?

- → Une politique documentaire clarifiée et concertée
 - charte documentaire de la BNUS
 - carte documentaire des Universités d'Alsace
- → Des services de référence très performants
 - libre-accès orienté recherche (périodiques et ouvrages de référence, environ 150 000 vol.)
 - services de référence en ligne (site web, diffusion sélective de l'information, lettre d'information destinée aux chercheurs, etc)

Cela implique:

- → Un engagement politique des universités
- → La création d'organes de concertation avec les universités
- → A moyen terme : augmentation des capacités de stockage et mise en place d'espaces de libre-accès

2. Une grande bibliothèque patrimoniale

Quels objectifs?

- → Conserver les collections dans de bonnes conditions
 - espaces de conservation sains et sécurisés
 - personnel formé aux techniques de conservation
- → Valoriser le patrimoine imprimé et les collections spécialisées
 - travail de diffusion scientifique des fonds
 - plan de communication ciblé chercheurs et publics intéressés par le patrimoine
- → Créer une vraie bibliothèque en ligne
 - programmes de numérisation nationaux et internationaux
 - collections accessibles depuis le monde entier

Cela implique à court terme (1ère tranche des travaux)

→ Espaces de stockage sécurisés et, par nécessité technique, accrus d'un

tiers

- → Salles d'exposition, auditorium, ateliers, magasins spécialisés
- → Renforcement des personnels dévolus au patrimoine

3. Une vocation régionale forte

Quels objectifs?

- → Participer à un réseau régional du Livre
 - offrir des services spécialisés : conservation, restauration, etc
 - participer à des actions de valorisation et de diffusion du Livre
- → Acquérir et diffuser la documentation régionale
 - développer la bibliographie alsacienne
 - valoriser les Alsatiques
- → Recevoir et traiter les dons
 - créer un service de gestion des dons
 - aider les autres établissements à garder et traiter leurs fonds

Cela implique:

- → Un engagement sur une politique régionale du Livre
- → Une relance de la coopération entre établissements alsaciens
- → Des ressources et des personnels nouveaux

4. Un grand projet : une bibliothèque européenne à Strasbourg

Quelles conditions préalables ?

- → Mettre en place la coopération
 - instaurer la coopération avec la CUS
 - trouver la synergie avec les bibliothèques universitaires et institutionnelles
- → Développer la documentation en libre-accès
 - connaître les besoins des publics cibles
 - définir la politique documentaire

Cela implique:

- → Un engagement politique des institutions européennes
- → Une nouvelle localisation
- → Des ressources et des personnels nouveaux

INTRODUCTION

Durant plusieurs mois, la BNUS s'est attachée à clarifier ses missions. Le présent document est le fruit d'une réflexion menée à la fois en interne, au sein des équipes de la bibliothèque, et en externe, sur la base des consultations menées par l'Administrateur et des travaux des instances mises en place (Commission technique puis les Comités de Pilotage Stratégiques des 19 mai et 17 novembre 2003).

Ce travail de réflexion se révélait indispensable pour lancer le chantier de rénovation inscrit au Contrat Triennal *Strasbourg-Ville européenne*, pour promouvoir les projets de la BNUS au-devant de sa tutelle et de ses partenaires au sein des collectivités territoriales, et enfin pour permettre à l'établissement de prendre un nouveau départ et d'envisager sereinement la coopération avec les Universités d'Alsace.

Ce *Projet d'établissement* a pris largement en compte les contraintes qui lui sont imposées par :

- l'évolution de l'offre documentaire et l'évolution de son lectorat
- l'existence de projets locaux, régionaux ou nationaux touchant les bibliothèques et les archives
- sa situation dans des bâtiments saturés et non conformes aux normes de sécurité
- l'évolution des politiques documentaires définies par sa tutelle (la Sous-Direction des Bibliothèques et de la Documentation du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur) et liées aux projets financés par ses partenaires (Collectivités territoriales, autres ministères).

MISSIONS

• Mission 1 : Une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales de dimension nationale

Développer une collection pluridisciplinaire de haut niveau (Master – Doctorat) en Sciences humaines, sociales et juridiques, favorisant les études interdisciplinaires et la recherche. Sur cette base pluridisciplinaire, offrir à l'ensemble de la communauté des chercheurs français et étrangers des collections constituant des points forts disciplinaires dont certains sont labellisés au niveau national (Etudes germaniques, Sciences religieuses, documentation régionale).

Mission 2 : Une grande bibliothèque patrimoniale

Mettre en place une politique patrimoniale forte en matière de conservation et de valorisation au service de deux points forts de la bibliothèque : son patrimoine imprimé d'une part, ses collections spécialisées d'autre part (manuscrits, estampes, photos, affiches, cartes et plans, monnaies et médailles, papyrus et autres supports).

Mission 3 : Une vocation régionale forte

Ancrer la bibliothèque dans les territoires - Agglomération de Strasbourg, Région Alsace, Espace du Rhin supérieur - en participant à un réseau régional du Livre, en acquérant et en diffusant la documentation régionale et en accueillant les fonds donnés par d'autres établissements.

Un grand projet : une bibliothèque européenne à Strasbourg

Développer en partenariat avec la grande médiathèque municipale, une collection sur divers supports (imprimé, multimédia, en-ligne) destinée à répondre aux besoins des universitaires, des institutionnels et des citoyens européens soucieux de s'informer sur l'Europe.

MISSION 1: UNE BIBLIOTHEQUE DE RECHERCHE PLURIDISCIPLINAIRE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DE DIMENSION NATIONALE

Développer une collection pluridisciplinaire de haut niveau (Master – Doctorat) en Sciences humaines, sociales et juridiques, favorisant les études interdisciplinaires et la recherche. Sur cette base pluridisciplinaire, offrir à l'ensemble de la communauté des chercheurs français et étrangers des collections constituant des points forts disciplinaires dont certains sont labellisés au niveau national (Etudes germaniques, Sciences religieuses, documentation régionale).

Objectif prioritaire : Définir la politique documentaire de la BNUS

Les paramètres majeurs de cette politique seront :

- la pluridisciplinarité, pour favoriser les études interdisciplinaires
- la multiplicité des média (écrit et graphique notamment) et des supports (papier, microforme, électronique)
- la présence significative de livres en langues étrangères et de littérature en langues originales.
- la définition d'une politique de conservation sélective des collections.

► Action 1 : Mettre au point la charte documentaire de la BNUS

Les points forts des collections de la BNUS doivent être mis en avant : il existe bien entendu les quatre pôles d'excellence qui doivent être renforcés (notamment le pôle européen) mais également des disciplines bien représentées et complémentaires des collections des SCD.

Le renforcement documentaire dont les pôles d'excellence peuvent faire l'objet ne s'exprime pas seulement en termes de quantité mais aussi par un meilleur ciblage des acquisitions, notamment pour les livres étrangers, dans les niveaux supérieurs du conspectus.

Les acquisitions patrimoniales doivent également faire l'objet d'une politique réfléchie.

► Action 2 : Etablir la carte documentaire strasbourgeoise

La politique documentaire de la BNUS doit être formalisée et établie en concertation avec les SCD strasbourgeois en fonction de leurs propres politiques et des besoins des étudiants comme des enseignants chercheurs. La BNUS doit se positionner sur un créneau différent et complémentaire de celui des SCD. Pour cette raison, il serait bon d'envisager une répartition des responsabilités discipline par discipline.

Des organes de consultation seront mis en place pour être garants de la bonne application de la politique documentaire et pour donner de nouvelles directions :

 Un conseil scientifique qui pourrait accueillir, outre l'équipe directoriale, des professeurs représentants des équipes de recherche françaises et étrangères concernées par les collections de la BNUS, mais également des représentants des collectivités territoriales en contact avec la pratique documentaire et des représentants de la tutelle.

 Des « commissions d'acquisition » entre les acquéreurs de la BNUS, ceux des SCD alsaciens, les enseignants-chercheurs et les acquéreurs de la Médiathèque municipale.

► Action 3 : Développer la documentation électronique mise à disposition

Elle comprend notamment des revues électroniques gratuites ou payantes, des cédéroms, des signets sélectionnés, des bases de données spécifiques à la BNUS (la base des Alsatiques pourrait en être un exemple). Il est clair que la documentation électronique n'est pas aussi développée dans le domaine des Sciences humaines qu'elle l'est dans les Sciences dures, mais elle fait néanmoins l'objet d'un développement constant qu'il convient de pouvoir suivre. Il convient de coopérer en la matière avec les Universités d'Alsace, et de tenir compte de l'offre des consortiums.

Ce développement va de pair avec l'intégration de la BNUS dans les programmes de mise en place d'environnements numériques de travail à dominante universitaire comme le projet UNERA (Université numérique en région Alsace, qui inclut l'Université numérique strasbourgeoise). Ces derniers projets ne sont pas construits autour d'une problématique documentaire mais la BNUS se doit d'y participer dès l'instant que l'aspect documentaire y est pris en compte.

► Action 4 : Se concerter avec les équipes de recherche

Il faut prendre en compte les besoins exprimés et réfléchir en concertation aux solutions possibles. La mission clairement nationale des CADIST, des Pôles BNF et des entités équivalentes est rappelée ici ; elle implique de *se coordonner avec d'autres organismes français* (instituts, SCD, bibliothèques privées, etc. pour garantir la meilleure couverture documentaire possible). A l'échelle de Strasbourg, la BNUS doit se concerter avec les équipes de recherche en Sciences humaines et sociales comme avec la MISHA.

Objectif 2 : des services de référence et un accueil très performants

► Action 1 : Développer une collection en libre-accès "Référence et Périodiques"

Il s'agit de constituer une collection en libre accès essentiellement organisée autour de deux directions :

- la recherche de références : catalogues de bibliothèques et de musées, bibliographies par auteur ou artiste, par domaine, par imprimeur, inventaires de fonds, d'archives, de manuscrits, bases de données sur cédéroms ou en ligne, outillage bibliographique divers, ainsi qu'un service d'assistance permettant aux usagers de l'exploiter au mieux.
- les périodiques récents (par exemple, les 5 dernières années des périodiques courants incontournables), voire la totalité des collections des périodiques les plus consultés. La volumétrie est de 10.000 volumes par an. Ce type de libre-accès, destiné au public d'enseignants et de chercheurs, ne peut pas être éloigné des collections patrimoniales. La volumétrie estimée est de 50.000 volumes de périodiques et 100.000 volumes de références.

► Action 2 : Améliorer les services de référence

Il faut développer des services de référence performants (avec un accent particulier pour la recherche de haut niveau). Il faut installer des salles de références regroupant tous les outils catalographiques et bibliographiques nécessaires (sur papier ou en ligne), renforcées par un service de référence différé en ligne, de veille documentaire et de DSI (Diffusion sélective de l'Information). Cette action est renforcée par la création d'un fonds en libre accès axé sur les références et les périodiques.

► Action 3 : Améliorer l'accueil des lecteurs

- garder des horaires d'ouverture étendus, en prévoyant notamment des horaires tardifs
- améliorer la facilité d'accès physique aux salles de lecture (lisibilité des lieux, signalétique)
- prévoir les espaces de confort habituels (cafétéria, vestiaires, etc.)
- mettre en relation les grands domaines et les pôles d'excellence couverts par la BNUS et les espaces de référence associés
- disposer des collections en libre accès
- équiper une série de places avec des postes intranet-internet, postes multimédia, postes à grands écrans ou autres, en relation notamment avec les espaces de référence
- disposer de carrels pour les lecteurs travaillant sur une longue durée

► Action 4 : Avoir un plan de formation des usagers

Au-delà des formations éventuellement reçues à l'Université, et sans objectif de les remplacer, il s'agit de proposer aux usagers des formations à la bibliographie spécialisée, sur les outils papier ou électroniques. De nombreux didacticiels existent à ce propos sur le web ; il s'agit plus en l'occurrence de pouvoir diffuser ces formations que de les créer *ex nihilo*.

La BNUS propose notamment, dans le cadre de la diffusion numérique des thèses, de former les doctorants en Sciences humaines et sociales aux techniques nécessaires à cette numérisation.

Objectif 3 : Valoriser les collections

► Action 1 : Achever la rétroconversion des catalogues et les diffuser sur le web comme dans les catalogues collectifs nationaux et transfrontaliers (SUDOC, CCFR, EUCOR)

Rétroconvertir prioritairement le catalogue du fonds 1871-1920, puis ceux des autres fonds en attente (catalogues des Alsatiques (tranche 1920-1982), du Droit (1920-1990) et de quelques fonds spécialisés.)

► Action 2 : Développer la publication des documents électroniques ou numérisés sur le web

Il s'agit de lancer des projets de numérisation de fonds plus ou moins spécifiques à la BNUS, en coopération éventuellement avec d'autres bibliothèques. Les projets sont nombreux : y figurent des campagnes de numérisation classiques comme celles de l'IRHT (sources médiévales), de l'EUCOR (cartes), de la BnF (revues savantes, Gallica) ou de l'ABES (collection Corvey, XVIIIe siècle).

Il peut s'agir évidemment de collections spécifiques dont l'intérêt ou la préservation nécessite une numérisation ; il peut également s'agir de reconstituer des corpus disséminés ou des "bibliothèque type". Il reviendra au Conseil scientifique de valider les options prises.

La publication sur le web d'inventaires de fonds sous EAD figure également dans cette action ; elle permet d'attirer immédiatement l'attention sur des fonds récemment déposés ou sur des collections qui s'inventorient mieux qu'elles ne se cataloguent (correspondances, papiers d'auteur, archives personnelles, etc.).

► Action 3 : Lancer un programme de bourses

Il est proposé à terme de créer un programme de bourses, pour susciter des travaux sur des fonds particuliers. Ceci doit s'accompagner d'un monitorat des conservateurs envers les chercheurs accueillis, à plus forte raison s'ils ne sont pas encore expérimentés. Cette action se décline également dans le domaine patrimonial.

► Action 4 : Développer les services aux lecteurs par voie électronique

Il s'agit ici de faire profiter les lecteurs de la BNUS de tout ou partie des services habituellement regroupés dans les portails documentaires : consultation du compte du lecteur, réservation de document, récupération du panier de références, DSI, recherches fédérées sur des catalogues externes, suggestion d'achat, demande de renseignement à distance, consultation de bases de données externes ou internes, consultation de documents de références en ligne, consultation d'inventaires en ligne, utilisation de signets, lettre d'information pour les chercheurs.

Ces services, utilisables dans les murs ou hors les murs, s'accompagnent de l'équipement d'un nombre significatif de places assises en postes de travail reliés au site intranet de la bibliothèque et à internet (écrans multimédia, grands écrans, outils de prise de notes, etc.)

Mission 2 : Une grande bibliothèque patrimoniale

Mettre en place une politique patrimoniale forte en matière de conservation et de valorisation au service de deux points forts de la bibliothèque : son patrimoine imprimé d'une part, ses collections spécialisées d'autre part (manuscrits, estampes, photos, affiches, cartes et plans, monnaies et médailles, papyrus et autres supports).

Objectif prioritaire : disposer d'espaces permettant une bonne conservation et une bonne valorisation du patrimoine.

► Action 1 : Disposer d'espaces de conservation sains, sécurisés avec des mètres linéaires suffisants (magasins, réserves, ateliers)

Ce point entraîne avec lui la question de la constitution d'un silo de conservation délocalisé.

► Action 2 : Disposer d'espaces de valorisation accueillants, modernes et bien équipés (salles d'expositions, auditorium)

Objectif 2 : traiter les collections patrimoniales anciennes et contemporaines

► Action 1 : Développer les compétences de la BNUS en matière de conservation et de préservation

Cette action peut nécessiter des formations, des visites sur des sites spécialisés, etc. La BNUS peut s'appuyer sur les prestations de service proposées par la BnF et ses centres techniques.

► Action 2 : Conserver, préserver les collections patrimoniales de la BNUS

Ces collections comprennent (liste non limitative) les estampes, les affiches, les cartes et plans, les monnaies et médailles, les papyrus et les ostraca, les manuscrits, les incunables, les livres précieux ou rares, le fonds allemand 1870-1920, les Alsatiques, etc.

Les traitements incluent le dépoussiérage, la reliure ou la restauration, le microfilmage de sécurité, le renforcement, la désacidification.

► Action 3 : Proposer aux universités de recueillir et de valoriser les fonds patrimoniaux des SCD

La BNUS pourrait, si elle en a les moyens, accueillir et conserver dans de bonnes conditions les fonds patrimoniaux des universités.

Objectif 3 : valoriser les collections patrimoniales anciennes et contemporaines

► Action 1 : Produire des catalogues spécialisés, participer à des catalogues collectifs spécialisés et publier sur le web des inventaires sous EAD permettant de signaler des fonds spécifiques

Par ces moyens, la BNUS doit mettre ses collections au service de projets nationaux ou internationaux :

- le lancement de projets ou de catalogues collectifs spécifiques (bibles en allemand avec la WLB de Stuttgart)
- la coopération à la base de données sur les sciences religieuses montée par l'université de Tübingen
- la participation, avec les collections de la BNUS, à des projets de catalogues collectifs, bibliothèques numériques ou autres lancés par des bibliothèques voisines.

La procédure EAD s'applique notamment aux papiers d'érudits, aux fonds d'archives, aux correspondances, voire aux inventaires de manuscrits, etc.

▶ Action 2 : Lancer des programmes de numérisation sur des projets spécifiques, éventuellement en coopération, accessibles gratuitement sur le web

Cette action - qui dépasse d'ailleurs l'aspect patrimonial - peut s'appuyer sur les nombreuses collections patrimoniales de la BNUS et doit évidemment tenir compte des programmes lancés par d'autres bibliothèques, quitte éventuellement à s'y insérer. Le projet de numérisation des cartes du réseau EUCOR est un exemple.

► Action 3 : Lancer des programmes de recherches et proposer des bourses pour l'étude de fonds patrimoniaux précis

Il est rappelé à ce propos que ces pratiques sont courantes dans nombre de bibliothèques américaines à forte composante patrimoniale et que la BnF vient de lancer un *Appel à chercheurs* en ce sens.

► Action 4 : Améliorer les services de reproduction à la demande et la gestion des droits associés

Cette action découle directement du surcroît de visibilité qui est attendu du traitement et de la valorisation des fonds patrimoniaux qui doit générer automatiquement une augmentation des demandes de reproductions (sur microfilm, tirage papier, numérisation, etc.). La valorisation des collections existantes de reproductions est également un enjeu dans ce cadre.

Mission 3 : Une vocation régionale forte

Ancrer la bibliothèque dans les territoires - Agglomération de Strasbourg, Région Alsace, Espace du Rhin supérieur - en participant à un réseau régional du Livre, en acquérant et en diffusant la documentation régionale et en accueillant les fonds donnés par d'autres établissements.

Objectif prioritaire : Participer à un réseau régional du Livre

► Action 1 : Offrir aux institutions régionales des services spécialisés dans le domaine de la collecte, de la conservation, de la préservation

C'est-à-dire être capable, d'assister une institution locale quant au sauvetage, la conservation, la préservation et la valorisation d'un fonds précieux ou notable : désacidification, traitement, restauration, microfilmage, aide technique, aide contractuelle, formation, sélection, inventaire, etc. On remarque qu'une coopération informelle existe déjà avec certaines bibliothèques patrimoniales de la région (Mulhouse, Colmar, Haguenau, Sélestat), que la BNUS joue déjà le rôle de catalogue collectif informel pour les Alsatiques ; l'objectif est de développer ce type de coopération, avec l'aide de crédits spécifiques obtenus auprès des collectivités territoriales, sans créer l'équivalent d'un Centre technique du Livre régional mais faisant profiter la région des savoir-faire acquis en interne.

► Action 2 : Participer à des actions de valorisation et de diffusion des collections régionales

Organiser des manifestations, des expositions sur des thématiques régionales ou territoriales permettant aux bibliothèques de la région de faire connaître leur patrimoine ancien et contemporain.

Objectif 2 : Acquérir et diffuser la documentation régionale

► Action 1 : Développer la bibliographie alsacienne

Il s'agit de mettre en avant la bibliographie alsacienne comme un produit spécifique de la BNUS, notamment en permettant sa consultation en ligne et en convertissant graduellement les anciennes notices en deçà de 1983 ; il s'agit également de signaler plus systématiquement les documents conservés ailleurs qu'à la BNUS.

► Action 2 : Valoriser les Alsatiques

Reconduire des opérations comme celles du vidéodisque sur l'iconographie alsacienne, en liaison avec la Médiathèque municipale et les autres bibliothèques alsaciennes. Mettre à disposition ces ressources sur le web.

► Action 3 : Développer une politique d'acquisitions patrimoniales

Objectif 3: Recevoir et traiter les dons

▶ Action 1 : Créer un service transversal de gestion des dons et des échanges II s'agit ici de favoriser l'exploitation optimale des dons et des échanges, en permettant une répartition harmonieuse, un traitement rapide et une bonne sélectivité. Une coopération avec la BMS pourrait être envisagée à cet égard.

▶ Action 2 : Accueillir à la BNUS des fonds d'intérêt régional ou national II ne s'agit pas d'accepter n'importe quelle donation, mais d'accueillir avec discernement, en tout ou partie, des collections intéressantes risquant d'être dispersées ou détruites, en visant une complémentarité avec les collections existantes et le renforcement des pôles d'excellence. Il ne s'agit donc pas de travailler dans une politique de sanctuarisation mais plutôt dans une optique de Plan de conservation partagé.

Un grand projet : une bibliothèque européenne à Strasbourg

Développer en partenariat avec la grande médiathèque municipale, une collection sur divers supports (imprimé, multimédia, en-ligne) destinée à répondre aux besoins des universitaires, des institutionnels et des citoyens européens soucieux de s'informer sur l'Europe.

Condition n° 1 : mise en place de la coopération

► Objectif prioritaire : Instaurer une coopération avec la CUS

Avant toutes choses, il convient de s'entendre avec les collectivités locales et les responsables du projet de la médiathèque sur le contenu et les contours de la bibliothèque européenne.

▶ Objectif 2 : Rechercher des synergies avec les bibliothèques universitaires et institutionnelles

Trois directions principales:

- les bibliothèques des trois universités et surtout de l'université Robert Schuman
- le centre de documentation du futur pôle européen d'administration publique (ENA)
- la bibliothèque du Conseil de l'Europe
 Peut-on imaginer un libre accès commun ? des services documentaires communs ?

► Objectif 3 : Mettre en place des actions communes avec les autres centres de documentation européens : Bruxelles, Florence, etc

La répartition des ambitions documentaires devra être recherchée avec les autres bibliothèques spécialisées dans les champs européens et notamment la bibliothèque de la Commission européenne de Bruxelles et celle de l'Institut universitaire européen de Florence. Il faut développer les services en ligne partagés afin de mieux servir les publics.

Le label « Centre de documentation européen » permet de disposer du service des publication de l'Union européenne.

Eurolib est un réseau de bibliothèques institutionnelles mais il serait souhaitable que la BNUS coopére à sa manière aux missions d'Eurolib :

- aider au développement d'un espace et dun réseau global de bibliothèques européennes
- améliorer l'accès aux collections

Condition n° 2 : développer la documentation

▶ Objectif prioritaire : Connaître les besoins des publics cibles

Il faut lancer des études permettant de définir quels seront précisement les publics desservis par la bibliothèque européenne et quels sont leurs besoins. A priori, il s'agit

des publics universitaires (étudiants et enseignants-chercheurs français et étrangers), des institutionnels et administratifs (notamment ceux qui seront formés au futur pôle européen d'administration publique), mais également des citoyens soucieux de s'informer sur l'Europe, son histoire, ses pays et leurs cultures, etc.

► Objectif 2 : Définir une politique documentaire

La future collection se construit autour des richesses actuelles de la BNUS en matière européenne : les pôles d'excellence (Aire culturelle germanique, Sciences religieuses, Affaires européennes, Documentation régionale), les littératures en langue étrangère, etc.

3 axes peuvent être envisagés :

- <u>Mémoire de l'unité européenne</u> : l'histoire de l'idée européenne (patrimoine européen), la documentation concernant les institutions européennes
- Diversité des Cultures et Langues d'Europe : il ne s'agit pas d'acquérir toute la littérature des pays européens mais d'acquérir l'intégralité de ce qui se publie en français provenant de ces pays ou sur ces pays, ainsi qu'une sélection de documents en langue originale. De par son histoire, sa localisation et ses collections, la BNUS a plutôt vocation à renforcer l'axe franco-allemand et à s'intéresser aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.
- <u>Information du citoyen</u>: accès sous forme papier ou en-ligne à des informations d'ordre pratique, à la presse européenne, etc.

► Objectif 3 : Constituer un fonds en libre-accès

Ce libre-accès doit être défini en concertation avec le projet de la CUS sur le site Austerlitz. D'autre part, il doit répondre à une étude très précise des besoins des publics ciblés par cette bibliothèque européenne.

Condition n° 3: valoriser et diffuser la collection

► Objectif prioritaire : Développer les projets franco-allemands et ceux sur l'Espace du Rhin supérieur

La participation à des catalogues collectifs, à des campagnes de numérisation, à des expositions communes, à des partenariats professionnels doit être renforcée.

Les bases sont déjà mises en place pour la BNUS: participation à EUCOR, coopération entre BNUS et la bibliothèque du Land de Bade-Wurtemberg, exposition « Impressions d'Europe, Trésors de la BNUS entre France et Allemagne » soutenue entre autres par le Consul général de la République fédérale d'Allemagne, le Haut Conseil franco-allemand, etc.

▶ Objectif 2 : Participer à des projets de valorisation du patrimoine imprimé commun à l'Europe

Annexe 8: Contrat quadriennal 2005-2008





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Contrat quadriennal 2005 – 2008



BIBLIOTHEQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

CONTRAT QUADRIENNAL DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

2005-2008

Entre,

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

et la BNU de STRASBOURG

Après délibération de son conseil d'administration en date du 21 octobre 2005

d'une part,

d'autre part,

Il est établi le présent contrat de développement pour les années 2005-2008. Ce contrat fera l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs poursuivis, avant son renouvellement.

Fait à Paris, le 14 décembre 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation, L'administratrice par intérim de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg

Le directeur de l'enseignement supérieur,

Jean-Marc MONTEIL

Catherine DONNADIEU-TROCME

VOLET RECHERCHE

DU CONTRAT QUADRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT

DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

2005-2008

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

ET

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

Ont établi conjointement le volet recherche du contrat de développement pour les années 2005 à 2008.

Ce volet fera l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs poursuivis, avant renouvellement.

Les termes de ce volet recherche sont validés par les parties soussignées.

Fait à Paris , le 14 décembre 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

La directrice de la recherche

L'Administratrice par intérim de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg

Elisabeth GIACOBINO

Catherine DONNADIEU

CONTRAT BNU de STRASBOURG 2005-2008

Préambule

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU) occupe, par la taille et la qualité de ses collections, une place majeure dans le dispositif documentaire à Strasbourg et au-delà.

La question de la réhabilitation et de la mise en sécurité de ses locaux est à l'ordre du jour et constitue un point important du contrat conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales alsaciennes « Strasbourg ville européenne 2003-2005 ». Le programme général de l'opération est désormais validé. La procédure de choix du maître d'œuvre a été lancée et les études seront prochainement engagées.

Grande bibliothèque d'étude et de recherche en sciences humaines et sociales, la BNU doit inscrire son développement dans une politique de site et d'étroite coopération avec les universités qu'elle a vocation à desservir. Cette politique de site, autour de laquelle s'organisent également les volets documentaires des contrats 2005-2008 passés entre l'Etat et les universités Louis-Pasteur, Marc-Bloch et Robert-Schuman (qui prévoient par ailleurs de regrouper leurs services de documentation) privilégie les axes suivants :

- l'élaboration de la carte documentaire alsacienne ;
- le déploiement d'un portail d'accès commun aux ressources documentaires, dans le cadre de l'université numérique alsacienne (UNERA);
- la rétroconversion du « catalogue 1871-1918 » qui concerne la BNU et l'Université Louis-Pasteur.

Ces orientations, qui s'appuient sur la richesse de ses collections strasbourgeoises, tant à la BNUS que dans les universités, contribuent sur le plan de la documentation à l'objectif majeur de ces contrats qui visent à renforcer l'attractivité de Strasbourg dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1- Les chantiers de la BNU de Strasbourg

Dans le contexte strasbourgeois décrit dans le préambule, la BNU s'attachera à mettre en œuvre les chantiers suivants :

1.1 Le développement des collections dans le cadre de la carte documentaire alsacienne

La diversité et le développement soutenu des collections pour l'enseignement supérieur et la recherche sur le site rendent nécessaire l'élaboration d'une carte documentaire. Celle-ci prendra appui sur une estimation quantitative et qualitative des fonds existants et sur une description fine du développement des collections présentes à Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Elle dressera un état des points forts et des lacunes du réseau et mettra en évidence les complémentarités et les recouvrements. Sur la base de ce travail d'analyse qui sera engagé dès 2005 une politique d'acquisition pourra être définie pour chaque structure (domaines d'acquisition, niveau de couverture à atteindre), dans la perspective d'un développement partagé. La BNU sera partie prenante de ce chantier auquel les communautés scientifiques concernées seront associées.

La carte documentaire permettra à la BNU de consolider sa vocation de bibliothèque de référence et de recours dans ses disciplines d'excellence comme les langues, littératures et civilisations germaniques ou les sciences religieuses, pour lesquelles l'établissement assure déjà les missions de CADIST. Elle permettra également de clarifier les responsabilités respectives des différentes bibliothèques du site par exemple dans le domaine des sciences de l'Antiquité couvert également par la MISHA ou sur la thématique européenne partagée avec la plupart des établissements strasbourgeois. C'est dans ce cadre que la BNU pourra développer ses ressources, couvrir des champs dans lesquelles les acquisitions seraient jugées insuffisantes, consolider sa mission de bibliothèque de recherche et contribuer au rayonnement du site.

La carte documentaire, pour la part commune aux universités d'Alsace et à la BNU, sera soumise à un comité de pilotage présidé par le recteur-chancelier, président du conseil d'administration de la BNU, réunissant les chefs des établissements concernés.

En ce qui concerne les ressources électroniques, les acquisitions menées en commun avec l'université Marc-Bloch seront poursuivies et approfondies.

1.2 La modernisation de l'informatique documentaire et la mise en valeur des fonds patrimoniaux

La BNU souhaite développer son offre de services à distance, en facilitant l'accès des usagers à sa collection électronique (catalogues, bases de données, périodiques électroniques, documents numériques). Elle s'engagera pour cela dans un grand chantier de réinformatisation, à l'occasion duquel le positionnement du service informatique sera réexaminé. Celui-ci devra en effet gagner en transversalité pour accomplir au mieux ses tâches de gestion (réseau, matériel) et celles plus proprement bibliothéconomiques (catalogage, gestion du SIGB, catalogues en ligne, liens avec le SUDOC, portail documentaire). Il réunira à ce titre informaticiens et bibliothécaires.

1.2.1 Réinformatisation et développement d'un système d'information documentaire

Parallèlement à cette réorganisation fonctionnelle, la BNU procèdera au changement de son système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) devenu obsolète et au développement d'un système d'information documentaire (SID). Les travaux préparatoires engagés ont permis de

sécuriser et de mettre à niveau le réseau comme le matériel, ainsi que de définir les fonctionnalités et services attendus de ces nouveaux outils. Ceux-ci seront intégrés au portail documentaire alsacien et les solutions informatiques relenues feront l'objet d'une concertation avec les autres établissements afin de présenter les garanties d'interopérabilité nécessaires au rapprochement ultérieur des différents systèmes. La BNU s'étant dotée d'un annuaire LDAP conforme aux recommandations SUPPAN, son futur SID pourra être adossé au socle de l'environnement numérique de travail EPPUN. A terme, le système d'information documentaire de la BNU proposera un accès personnalisé à l'ensemble des services et de la collection électronique. Cette dernière sera mise en valeur par les deux opérations suivantes, conduites dans le cadre de ce contrat.

1.2.2 Rétroconversion du catalogue 1871-1918

Legs de l'histoire, la place strasbourgeoise dispose d'un important fonds constitué entre 1871 et 1918, conservé à la BNU et au SCD de l'Université Louis-Pasteur. Pour valoriser cette collection unique en France mais aussi en Allemagne, la BNU conduira en partenariat avec l'ULP une grande opération de rétroconversion, qui concernera environ 800 000 notices au total, figurant dans plus de 700 registres d'ores et déjà numérisés en mode image et accessible en ligne en mode dégradé.

Le volume et la spécificité de ce catalogue, dont une part importante a été rédigée en écriture Sutterlin, rendent nécessaire le recours à un prestataire extérieur. Les modalités de la rétroconversion restent à préciser dans le cahier des charges, au regard des taux de recouvrement des notices dans les grands réservoirs bibliographiques ou catalographiques et des possibilités de travail en direct dans le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (SUDOC). Des contacts sont pris avec les autorités allemandes détentrices des bases bibliographiques et avec l'ABES pour déterminer les conditions juridiques et techniques d'une éventuelle reprise des données et de leur chargement dans le catalogue collectif. L'opération, qui courra sur cinq ou six années demandera un travail d'accompagnement important (traitement des anomalies, contrôles) assuré conjointement par les équipes de la BNU et de l'ULP affectées à ce projet. Celui-ci entrera en phase de production fin 2005 et se poursuivra donc dans le cadre du prochain contrat quadriennal.

Dans la mesure où la BNU dispose du volume de notices le plus important, celle-ci est attributaire d'une dotation globale pour la conduite de l'ensemble de l'opération (rétroconversion des notices de l'ULP comprise) pour les années 2006 à 2008.

1.2.3 Valorisation des fonds patrimoniaux

Dans la continuité des opérations de conservation et de valorisation initiées lors du précédent contrat, la BNU veillera à la finalisation de deux projets de numérisation, emblématiques de la portée scientifique du patrimoine qu'elle conserve. Elle s'attachera, d'abord, à la diffusion sur son portail internet et sur le portail SUDOC de la collection Corvey acquise dans sa version numérique auprès de l'éditeur BWD. Elle poursuivra, ensuite, son investissement dans le programme de valorisation des papyrus, établi en partenariat avec la MISHA et l'UMR 7044. La BNU mettra à disposition du projet les moyens informatiques requis pour l'hébergement de la base de données, outil d'exploitation scientifique du corpus numérisé. Elle s'attachera, enfin, à dresser et diffuser les inventaires de ses fonds spécialisés présentant un grand intérêt scientifique pour la communauté universitaire.

En parallèle, le programme de conservation et de traitement des collections patrimoniales sera poursuivi.

1.2.4 Programmes de recherche

La BNU va mener durant cette période contractuelle quatre programmes de recherche, dont deux sont anciens. Il s'agit de la *Bibliographie alsacienne* (programme mené depuis 1977) et du programme de recherche sur *l'Iconographie du XVIe siècle en Alsace* (dépouillement et analyse des gravures illustrant les ouvrages publiés en Alsace au XVIe siècle).

Deux programmes nouveaux vont être initiés: Expériences de terrain et compétences cartographiques mené avec un groupe de recherche de la MISHA, et la publication du Catalogue des éditions originales d'ouvrages baroques allemands, réalisé avec des équipes de recherche d'universités parisiennes.

1.3 L'amélioration des conditions d'accueil et des services proposés aux usagers

Les services aux usagers sont au cœur de la réflexion conduite en amont du chantier de modernisation, qui prévoit notamment de renforcer l'accessibilité des collections. Le développement de l'offre électronique consultable à distance constituera à cet égard une avancée majeure. Sur place, des solutions provisoires seront mises en place dans l'attente des travaux. Outre des conditions de consultation facilitées (poursuite de l'accès aux magasins à certains enseignants-chercheurs), les chercheurs pourront bénéficier de services complémentaires : un accueil spécifique leur sera proposé et des espaces feur seront réservés. En lien avec son système d'information documentaire, la BNU prévoit également de développer un service de reproduction, capable de numériser à la demande les ouvrages anciens épuisés.

Enfin, la BNU poursuivra sa politique d'ouverture élargie, tout au long de l'année. Dans un premier temps, 72 heures d'ouvertures hebdomadaires seront de nouveau assurées dès 2005. La possibilité d'une ouverture dominicale, qui permettrait le passage à 80 heures d'ouverture hebdomadaire, sera ensuite étudiée.

2 La gestion des ressources humaines IATOSS et la politique de prévention en faveur des personnels

2.1 La formation continue des personnels

La formation continue des personnels constitue une priorité de la politique de gestion des ressources humaines pour la période quadriennale, marquée par des chantiers importants et annonciatrice de changements.

Pour accompagner la modernisation des systèmes d'information relatifs à la documentation et le développement de nouveaux métiers, la formation des personnels au système intégré de gestion des bibliothèque (SIGB), mais aussi à la bureautique, à l'informatique et enfin à l'accueil constitue les axes prioritaires du programme de formation.

Le recours à des organismes extérieurs comme le centre régional de formation professionnelle Médial, l'ENSSIB, l'URFIST ou bien encore à des consultants ou à des fournisseurs de produits pour des formations ciblées est actuellement privilégié. La bibliothèque pourra également utiliser les ressources offertes par le CAFA et les IRA s'agissant des formations interministérielles.

2.2 La gestion des emplois

L'établissement compte une centaine d'emplois financés actuellement sur le chapitre 31.05. répartis sur quatre fonctions principales que sont le développement et la valorisation de la collection, le magasinage, les tâches administratives et les services technique et informatique.

4

Trente cinq agents sont susceptibles de partir en retraite dans la prochaine décennie. La bibliothèque, dans ce contexte et dans celui de la restructuration de ses locaux, mettra en place une gestion prévisionnelle de ses emplois, de ses effectifs, et de ses compétences et redéfinira ses besoins en terme de postes. A cette fin, elle réalisera, dès 2005, des fiches de poste à partir du référentiel des bibliothèques (Bibliofil') pour mieux connaître le potentiel existant. Celles-ci serviront par ailleurs de support à la mise en œuvre des entretiens d'évaluation qui interviendront à l'issue de l'année universitaire 2005-2006. Ces outils permettront d'établir une cartographie des emplois et de repérer les décalages entre les compétences disponibles et souhaitées.

Des tableaux de bord et des indicateurs devront également être construits pour aider l'établissement dans le pilotage de ses futurs recrutements.

A l'issue de ce travail, des ajustements de la structure des emplois pourront s'opérer sous la forme de redéploiements d'emplois afin de privilégier une meilleure répartition des personnels en fonction des priorités du projet d'établissement. Ainsi, des personnels administratifs seront redéployés vers des fonctions de bibliothéconomie, afin d'accompagner la réorganisation de la bibliothéque qui sera menée en parallèle avec les travaux de réhabilitation des bâtiments.

Par ailleurs, une meilleure adéquation poste-personne sera recherchée.

L'établissement emploie une dizaine d'agents non titulaires sur budget État, sept sur ressources propres auxquels il faut ajouter une vingtaine d'emplois-jeunes, de CES et de CEC qui couvrent des besoins dans les domaines de l'informatique, de la maintenance et de la logistique. Ces agents pourront bénéficier de préparations aux concours, notamment des concours aux métiers du livre. Par ailleurs la disparition progressive de ce type d'emplois nécessitera de la part de l'établissement une gestion particulièrement rigoureuse et un contrôle de l'impact qu'aura nécessairement cette évolution

L'établissement rediscutera les possibilités de modulation ou d'annualisation du temps de travail en fonction des impératifs de chaque service, dans le but d'améliorer les conditions et l'organisation du travail des personnels tout en privilégiant la modernisation de l'accueil et des prestations offertes aux usagers.

2.3 La politique de prévention en faveur des personnels

Les questions d'hygiène et de sécurité sont actuellement examinées par le Comité Technique Paritaire institué depuis septembre 2003.

La bibliothèque devra mettre en place un comité d'hygiène et de sécurité conformément au décret du 24 avril 1995 instituant ces comités dans les établissements d'enseignement supérieur. Un programme annuel de prévention recensant les actions d'information, de formation et de prévention à la sécurité des biens et des personnes à mettre en œuvre au sein de l'établissement devra être formalisé.

Il est d'ores et déjà prévu de reconduire les formations à la sécurité incendie. Par ailleurs, des formations spécifiques (équipiers de première intervention, évacuation incendie, secourisme...) seront proposées, notamment aux agents occupant des fonctions d'encadrement ou étant exposés à des risques particuliers dans l'exercice de leur métier.

La Bibliothèque élaborera le document unique sur l'évaluation des risques professionnels conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 selon une démarche et un échéancier qui devront être précisés.

Un médecin de prévention continuera à assurer les obligations réglementaires de suivi médical auprès des personnels et d'actions sur le milieu professionnel.

3 Le patrimoine de la BNU

La bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNU) dispose d'un patrimoine immobilier bâti implanté sur deux sites au centre de Strasbourg (un bâtiment place de la République et deux bâtiments rue Joffre reliés par un tunnel de liaison). Elle a fait récemment l'objet d'un classement

monument historique pour les façades, les toitures et les vestiges du décor intérieur d'origine et l'ensemble des intérieurs est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté du 10 novembre 2004).

Le service technique chargé de l'entretien est rattaché au secrétaire général : ce service est composé de deux agents. Le renforcement de ce service, s'il est jugé nécessaire, devra être négocié dans les projets de gestion des ressources humaines.

3.1 L'état des lieux

La commission de sécurité, lors de sa visite du 30 juin 2005, a donné un avis défavorable concernant en particulier le bâtiment République. Dans le cadre du futur chantier, un diagnostic technique et un diagnostic sécurité ont été établis par des bureaux d'études spécialisés.

La BNU se trouve face à un problème de stockage : la saturation des magasins atteint un niveau maximum. Les travaux de réhabilitation relatifs à la mise en sécurité des collections ainsi qu'à celle des bâtiments sont inscrits au contrat triennal 2003-2005 « Strasbourg ville européenne ».

3.2 Les opérations conduites au cours du contrat

Les financements mis en place par l'Etat en 2004 et 2005 permettent de procéder à la programmation des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité, ainsi qu'au lancement des études.

Afin de maintenir en bon état les bâtiments et les équipements et d'assurer un bon fonctionnement de l'existant, la BNU mobilisera conjointement les crédits de l'Etat (action maintenance et logistique immobilière) et ses ressources propres. Elle se dotera d'un logiciel informatique de gestion du patrimoine.

La maintenance à réaliser dans le cadre du contrat quadriennal 2005-2008 concerne en plus de la maintenance courante, le changement des fenêtres de la place de la République et de la rue Joffre, dans le respect des normes imposées par les monuments historiques. L'Etat accompagnera la BNU dans ce projet en lui accordant une action spécifique répartie sur 2006 et 2007. De plus, seront réalisées dans le cadre de ce contrat la sécurisation des grès des façades de la rue Joffre et l'intervention sur les statues des façades du bâtiment principal.

Annexe indicateurs

Les éléments statistiques et indicateurs pour le bilan et le projet de l'établissement s'inscrivent dans la logique de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) : évoluer d'une culture de moyens à une culture d'objectifs et de responsabilité.

Des indicateurs permettent de mesurer la performance obtenue dans le cadre des programmes. Trois types d'indicateurs peuvent être distingués.

- Indicateurs PAP/RAP (projet et rapport annuels de performances)
 Ils sont annuels et nationaux et permettent au responsable des programmes de rendre compte au Parlement de la performance du dispositif national dont il a la charge.
- Indicateurs CONTRATS
 Ils sont renseignés établissement par établissement tous les quatre ans. Ils permettent ainsi de mesurer la performance de chaque établissement, de le positionner dans son contexte et servent de base au dialogue contractuel.
- 3. Indicateurs PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT (autoévaluation) Ces indicateurs sont propres à chaque établissement et sont élaborés sous sa responsabilité dans le cadre de son dispositif d'autoévaluation, pour son propre pilotage. Ils permettent également à chaque établissement de fournir un bilan quadriennal et d'alimenter le dialogue contractuel.

Dans le cadre du contrat quadriennal, les indicateurs demandés aux établissements (voir page suivante) répondent à trois logiques :

- mesurer la contribution de chaque établissement aux objectifs stratégiques fixés par le Parlement dans le cadre des deux programmes de la mission interministérielle "recherche et enseignement supérieur";
 - programme « formations supérieures et recherche universitaire »,
 - programme « vie étudiante »,
- 2. documenter le dialogue de gestion entre le ministère et les opérateurs que sont les établissements,
- mesurer l'impact des opérations spécifiques menées par chaque établissement dans le cadre de sa stratégie propre (actions prévues au contrat quadriennal).

N. B.: Ces indicateurs ne dispensent pas l'établissement d'élaborer les siens propres, pour son pilotage, dans une démarche globale d'autoévaluation : ces données pourront être exploitées dans le cadre de la présentation du bilan et du projet.

Indicateurs 2004 qui devront être actualisés à l'occasion du bilan de contrat

Intitulé de l'indicateur	2004	2008
Nombre d'emplois permanents	BNU	BND
Dépenses d'acquisitions documentaires	1 168 860	
% des dépenses d'acquisitions documentaires par rapport aux dépenses totales	29,70%	
% des étudiants et enseignants-chercheurs par rapport au total des inscrits	63,32%	-
m²/inscrits	1,26%	
Nombre d'inscrits par place de travail	35,31	
Collections imprimées : nombre de mètres linéaires	63 981	The Contract of the Contract o
% des collections en libre accès	2,08%	-
Monographies : nombre de volumes acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits	0,81	
Périodiques : nombre de titres (support papier) acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits	0,11	
Périodiques : nombre de titres (support électronique) acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits		
Nombre de notices bibliographiques dans le catalogue informatisé de l'établissement	BNU	BNU
% de documents signalés dans le catalogue informatisé de l'établissement	BNU	BNU
% de documents signalés dans le Sudoc	BNU	BND
Nombre de fiches restant à rétroconvertir	BNU	BND
Entrées / total des inscrits	19,90	
Communications sur bulletin et prêts à domicile / total des inscrits	19,17	
Consultation des bases de données en intranet : nombre de documents téléchargés	THE THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO PERSONS ASSESSED BY THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO PERSONS ASSESSED.	-
Consultation des périodiques électroniques en intranet : nombre de documents téléchargés		
Consultation du site web (internet) : nombre de documents téléchargés	The results of the same and the same and the same as t	
Prêts entre bibliothèques : demandes émises	4 505	
Prêts entre bibliothèques : demandes recues	15 172	
Nombre de jours ouverts dans l'année	279	
Horaire hebdomadaire moyen d'ouverture	72	
Disponibilité théorique d'une place assise par semaine et par inscrit	2h02	
Nombre de pages numérisées visualisables sur le site internet	BNU	BNU
Nombre d'heures de formation à la Sécurité dispensées aux personnels	BNU	BNU
Ratio fonctions bibliothéconomiques / services / administratives en ETP	BNC	BNC

DID III		MANA SALA		ITAIRE de STR	ASSOCIACI		
**************************************			trat 2005 - 200				
	T	Annexe	financière, en	euros			
Intitulés	Chapitre article		2 005	2 006	2 007	2 008	Tota
1. DOCUMENTATION							
Collections	36-11-20	1.5	250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 00
Accueil	36-11-20		75 000	75 000	75 000	75 000	1 000 00
Informatique	36-11-20		75 000	75 000	75 000	75 000	300 00
Rétroconversion	36-11-20			240 000	240 000	240 000	720 00
Patrimoine	36-11-20	1.5	35 000	35 000	35 000	35 000	140 00
2. Recherche	ra ^{ra} laa	- 24 ins	Tribe Leville	A CASA PAR		See Mark	orten arte
Crédits scientifiques (plan pluriformation)	66-71-50	1.6 à 1.12	18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
3. Gestion ressources humaines	STAGER	Carlos sull'	THE YOU	1.7 200		National Contracts	Function (make)
Formation IATOSS	36-11-60	1.15.2	4 600	4 600	4 600	4 600	18 40
4. Patrimoine immobilier	Grade		- 12-15-1-153	1. J. 2. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	of a kakira	: 447/45g#35z	all design and
Maintenance	66-72-10	1.14.3	150 000	200 000	050 000	1227-127-129-1	
dont action spécifique fenêtres :150 000 € en 2006 et 100 000 € en 2007	00-72-10	1,14.3	150 000	300 000	250 000	150 000	850 00
Total général			608 350	998 350	948 350	848 350	3 403 400
Récapitulatif par chapitres et article	s budgé 36-11-20 36-11-60 66-71-50 66-72-10	taires	435 000 4 600 18 750 150 000	675 000 4 600 18 750 300 000	675 000 4 600 18 750 250 000	675 000 4 600 18 750 150 000	2 460 000 18 400 75 000 850 000
Récapitulatif indicatif par action et	sous-act	ions lolf		1			
Intitulés des actions		N° des actions	2 005	2 006	2 007	2 008	Tota
Bibliothèques et documentation		1.5	435 000	675 000	675 000	675 000	2 460 000
Recherche		1.6 á 1.12	18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
immobilier (maintenance) dont action spécifique fenêtrés :150 000 € en 2006 et 100 000 € en 2007		1.14.3	150 000	300 000	250 000	150 000	850 000
Pilotage	1000	1.15	4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
Pilotage de l'établissement (direction, administration, GFC, GRH) y compris les TIC		1,15,2	4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
Total général			608 350	998 350	948 350	848 350	3 403 400

Modalités d'application du présent contrat pour la recherche

Le Ministère et la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg s'accordent pour le présent contrat sur les objectifs stratégiques que l'établissement entend mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique nationale de recherche pour accroître la performance et la visibilité internationale de la recherche. Le Ministère soutient l'établissement pour la mise en œuvre de sa politique au travers des modalités suivantes :

- les crédits sont accordés chaque année aux équipes et programmes ayant fait l'objet d'une évaluation nationale, selon les répartitions jointes en annexe, que l'établissement s'engage à respecter ;
- sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité au cours de l'exercice, la Direction de la Recherche garantit pour les quatre années du contrat la reconduction en euros courants de la subvention accordée au titre de la première année. Ces dispositions n'excluent pas, exceptionnellement, la possibilité d'une mise à jour avant l'échéance du contrat pour tenir compte, notamment, du réexamen explicitement prévu de certaines entités et/ou des crédits d'infrastructures.

L'établissement est autorisé à prélever « un bonus qualité recherche » (BQR) de 15 % maximum sur chacun des crédits, à l'exception des crédits d'infrastructures et des crédits de maintenance. Ce BQR ne peut être utilisé que pour financer des actions relevant du budget civil de recherche et de développement et à compter de l'année 2006 des actions « recherche universitaire » du programme formations supérieures et recherche universitaire de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIRES). Son mode d'utilisation constituera l'un des éléments de l'évaluation de la politique scientifique de l'établissement.

Au terme du présent contrat, une évaluation scientifique des actions réalisées, au regard des objectifs définis précédemment, sera effectuée afin de servir de base au contrat suivant.

Cette évaluation fera l'objet d'une concertation entre le Ministère et l'établissement pour la partie du volet recherche.

a) Gestion financière des contrats de prestations extérieures

Le Ministère appelle tout particulièrement l'attention de l'établissement sur la nécessité de se conformer aux règles de bonne gestion des contrats de prestations extérieures. Selon les principes rappelés récemment par la Cour des comptes, ces contrats doivent être passés et gérés sous la responsabilité du chef d'établissement. Lorsque, à titre exceptionnel, le recours aux services d'une filiale ou d'une association s'avère inévitable, cette dernière doit être également signataire du contrat et la nature des prestations attendues de celle-ci doit être clairement précisée. Il importe que le co-signataire, demandeur de la prestation, soit dûment informé de l'intervention de cette filiale ou association.

Le respect de ces prescriptions sera un élément important lors de l'évaluation par le Ministère des réalisations du présent contrat.

b) Recommandations scientifiques

L'établissement est instamment invité à constituer un « comité d'expertise extérieur » composé de personnalités scientifiques de haut niveau, françaises et européennes, chargé de donner son avis sur la politique scientifique de l'établissement et d'aider celui-ci dans ses grandes orientations.

Pour préparer les recrutements, l'établissement mettra l'accent sur les profils recherche afin de renforcer les structures existantes ou d'anticiper les évolutions des disciplines en matière de recherche. Il prendra toutes dispositions pour favoriser la mobilité des chercheurs vers l'établissement.

DR ETAT R

Vague: C

ETAT RECAPITULATIF DES CREDITS DE RECHERCHE ALLOUES ANNEE 2005

30/11/2005 11:07 Page: 1

BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG Contrat: Contrat 2005-2008

Ecole Doctorale, Uni	Ecole Doctorale, Unité de Recherche, Programme Pluri-Formations, Dotation particulière	Responsable	Créd. Scientif.	Info. Scientif.	Vacations	Infrastructures	Moyens calcul
PPF DS: 6 Départ	PPF DS: 6 Département des Sciences humaines et humanités						
PpF	MISE EN VALEUR DE COLLECTIONS PARTICULIERES DE LA BIBLIOTHEQUE POUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES DANS LE CADRE DES AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE, DES UNIVERSITES DE STRASBOURG ET DE LA M.I.S.H.A.	Bernard FALGA	18 750				
	TOTAL PPF DS 6		18 750				
	TOTAL PPF		18 750				
	TOTAL GENERAL ETABLISSEMENT		18 750				

TOTAL GENERAL DE LA TRANCHE 2005 18 750

Annexe 9 : Liste des sigles et abréviations utilisés

ABES = Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur

ABF = Association des Bibliothécaires français

ANMA = Agence Nicolas Michelin et associés

ANR = Agence nationale pour la Recherche

APA = Association du Portrait ancien d'Alsace

APD = Avant-projet détaillé

APS = Avant-projet sommaire

BDIC = Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine

BNA = Bibliothèque numérique d'Alsace

BnF = Bibliothèque nationale de France

CADIST = Centre d'Acquisition et de Diffusion de l'Information scientifique et technique

CAE = Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

CAV = Contrat d'Avenir

CCI = Chambre de Commerce et d'Industrie

CES = Contrat Emploi Solidarité

CF = Compte financier

CHS = Comité Hygiène et Sécurité

CLD = Congé de longue durée

CLM = Congé de longue maladie

CNASEA = Centre national pour l'Aménagement des Structures des Exploitations agricoles

CNL = Centre national du Livre

CPA = Cessation progressive d'Activité

CPER = Contrat de Projet Etat-Région

CRC = Centre Réseau et Communication

CTLES = Centre technique du Livre de l'Enseignement supérieur

CTP = Comité technique paritaire

CUS = Communauté urbaine de Strasbourg

DCP = Direction de la Conservation et du Patrimoine

DDC = Direction du Développement des collections

DRAC = Direction régionale des Affaires culturelles

DSI = Direction du Système d'information

DSP = Direction des Services au public

ENSSIB = Ecole nationale supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

ERE = Espace Ressources électroniques

ETP = Equivalent temps plein

EUCOR = Confédération européenne des Universités du Rhin supérieur

FIPHFP = Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction Publique

GED = Gestion électronique des documents

GTM = Groupe de travail sur les magasins

INSA = Institut national des Sciences appliquées

INSEE = Institut national de la Statistique et des Etudes économiques

IRA = Institut régional d'Administration

ITARF = Ingénieurs, Techniciens, Administratifs, de Recherche et de Formation

JEP = Journées européennes du Patrimoine

IUE = Institut universitaire européen

MISHA = Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme d'Alsace

MENESR = Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

OSCE = Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe

PRES = Pôle de Recherche et d'Enseignement supérieur

RAC = Régime d'Assurance Chômage

SDBIS = Sous-direction des Bibliothèques et de l'Information scientifique

SCD = Service commun de Documentation

SICD = Service interétablissement de Coopération documentaire

SIGB = Système intégré de Gestion de Bibliothèque

UHA = Université de Haute-Alsace

ULP = Université Louis-Pasteur

UMB = Université Marc-Bloch

UMR = Unité mixte de Recherche

URFIST = Unité de Recherche et de Formation à l'Information scientifique et technique

URS = Université Robert-Schuman

UTL = Université du Temps Libre

WLB = Württembergische Landesbibliothek

Annexe 10 : Le règlement de la bibliothèque

Règlement de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg

Voté par le Conseil d'Administration du 14 mai 2007.

Vu le décret 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg,

Art.1:

La Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU) est une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales. C'est une bibliothèque publique.

ACCÈS

Art. 2:

L'accès à la salle des catalogues et à la salle d'exposition est libre ; les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les groupes sont accueillis sur rendez-vous. Les demandes sont à adresser au moins quinze jours avant la date souhaitée.

Art. 3:

L'accès aux salles de lecture et aux collections nécessite la présentation d'une carte de lecteur en cours de validité.

Les cartes de lecteur sont délivrées à toute personne âgée de 18 ans révolus ou titulaire du baccalauréat. Sur justification, des dérogations peuvent être accordées aux mineurs pour une période limitée.

OUVERTURE

Art. 4:

Les horaires d'ouverture, portés à la connaissance du public (affichage, presse, documents d'information, site internet, etc.) figurent dans l'annexe 3 du présent règlement. L'établissement peut les modifier en fonction des nécessités.

Art. 5:

Des salles spécialisées Patrimoine sont soumises à des conditions particulières d'accès, d'horaire et de consultation des documents précisées dans l'annexe 4.

DROITS D'INSCRIPTION ET TARIFS DES SERVICES

Art. 6:

Le montant des droits d'inscription et les différents tarifs sont fixés par le Conseil d'administration. Ils figurent dans l'annexe 1 du présent règlement.

Certaines catégories de lecteurs (liste en annexe 2) sont dispensées du paiement des droits d'inscription sur présentation du justificatif correspondant à leur situation.

Les lecteurs dispensés du paiement des droits d'inscription s'acquittent néanmoins d'une participation forfaitaire correspondant aux frais de dossier.

CARTES DE LECTEUR

Art. 7:

L'accès aux salles de lecture est réservé aux titulaires d'une carte de lecteur en cours de validité.

Trois types de cartes sont délivrés.

- La carte de prêt annuelle est délivrée aux personnes justifiant d'une adresse dans la région Alsace, dans les départements limitrophes (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Territoire de Belfort) ou dans l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau, aux étudiants et personnels des universités EUCOR (Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Karlsruhe et Mulhouse) et aux personnes titulaires d'une carte établie par un des établissements partenaires liés à la BNU par une convention appropriée (liste en annexe 2).
- La *carte Recherche* est délivrée aux enseignants-chercheurs et aux doctorants rattachés à une université française ou dépendant du réseau EUCOR, ainsi qu'aux membres des organismes de recherche cités dans l'annexe 5. Cette carte annuelle permet le prêt à domicile.
- La *carte temporaire* permet la consultation sur place des documents de la bibliothèque, mais non leur emprunt à domicile. Elle est délivrée une seule fois par période de douze mois. Soumise à la seule participation aux frais de dossier, elle est valable deux semaines et ne peut être prolongée. Exceptionnellement, sur demande et justification, la durée de validité de cette carte peut être adaptée.

Art. 8:

Pour obtenir une carte de lecteur, les usagers doivent produire une pièce d'identité en cours de validité. Les pièces suivantes sont admises : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'étudiant, carte famille nombreuse SNCF, titre de séjour.

L'usage de la carte de lecteur est strictement personnel. En cas de non respect de cette disposition, un conservateur peut en suspendre l'usage. Le rétablissement des droits devra être sollicité par écrit auprès de l'Administrateur.

Tout changement d'adresse doit être signalé par écrit ou sur place dans les meilleurs délais.

En cas de perte ou de vol, le lecteur doit prévenir l'établissement par écrit pour que l'usage de la carte soit bloqué.

RÈGLES À OBSERVER DANS LES ESPACES PUBLICS

Art. 9:

Les lecteurs sont invités à déposer leurs manteaux et leurs parapluies au vestiaire. Le dépôt d'autres objets n'est pas admis.

En cas de vol ou de disparition, la bibliothèque n'est pas responsable des objets personnels restés sans surveillance ou laissés dans les vêtements déposés au vestiaire.

Art. 10:

Les usagers sont tenus de

- garder une tenue correcte;
- observer une attitude respectueuse vis à vis des autres usagers et des membres du personnel ;
- prendre soin des équipements mis à leur disposition ;
- éviter les nuisances sonores provoquées par les conversations ;

- s'abstenir de boire ou de manger sauf dans les zones où cela est explicitement autorisé
- ne pas consommer de boissons alcoolisées ;
- se conformer aux consignes de sécurité en particulier en cas de déclenchement d'alarme ;
- ne pas utiliser les prises électriques pour le rechargement des téléphones portables.

L'entrée de la bibliothèque est interdite aux personnes en patins à roulettes, rollers ou équipements similaires. Les animaux ne sont pas admis, sauf les chiens d'aveugle.

Les prises de vue des locaux sont soumises à l'obtention d'une autorisation.

Des panneaux de libre information sont mis à la disposition des lecteurs. L'affichage doit respecter les consignes qui y figurent. L'établissement se réserve le droit d'éliminer tout affichage non conforme.

RÈGLES ET USAGES SPÉCIFIQUES AUX SALLES DE LECTURE

Art. 11:

Dans les salles de lecture, les lecteurs sont tenus de

- respecter le silence ;
- éteindre leur téléphone portable ;
- n'utiliser que des équipements n'occasionnant pas de nuisance pour leur entourage ;
- prendre soin des documents de la bibliothèque (interdiction de les annoter, surligner, plier, corner, de les mutiler de quelque façon que ce soit) ;
- signaler au personnel toute dégradation survenue à un document ;
- présenter leur carte de lecteur à tout agent de la bibliothèque qui le leur demande ;
- présenter leurs sacs ouverts à toute réquisition des agents préposés aux contrôles d'accès ;
- ne pas réserver de place pour une personne absente ;
- se conformer au mode d'emploi des appareils mis à leur disposition ;
- ne pas déplacer le mobilier ;
- respecter la spécialisation assignée pour certaines places de travail ;
- de ne pas utiliser les prises électriques réservées aux services (aucun fil électrique ne doit courir dans les espaces de circulation).

Le travail en groupe est soumis à autorisation.

CONSULTATION DES DOCUMENTS EN LIBRE ACCÈS

Art. 12:

Les documents en libre accès dans les salles de lecture et la salle des catalogues sont consultables sur place uniquement ; ils ne peuvent être empruntés à domicile.

Après consultation, les lecteurs doivent les remettre en place sur les rayons ou les déposer à l'endroit prévu à cet effet.

Art. 13:

Lorsqu'un utilisateur déclenche le système antivol, il doit se conformer aux injonctions du personnel destinées à en déterminer la cause.

CONSULTATION DES DOCUMENTS DES MAGASINS

Art. 14:

A l'exception de certains fonds spéciaux, les documents des magasins sont communiqués sur demande effectuée obligatoirement sur le système informatique.

Les documents demandés sont maintenus à la disposition des lecteurs durant cinq jours ouvrables. Pour les consulter, les titulaires d'une carte temporaire doivent remettre une pièce d'identité au personnel.

Certains documents sont soumis à des conditions de consultation particulières, le cas échéant dans une salle spécifique.

Art. 15:

La communication d'un document peut être refusée si son état matériel l'exige.

Sauf justification particulière, les documents pour lesquels une reproduction est disponible ne sont pas consultables directement.

Certains manuscrits et documents rares ne sont communiqués que sur autorisation de l'Administrateur, de son adjoint ou d'un responsable de la Direction de la conservation et du patrimoine.

Les conditions de consultation de certains documents sont précisées dans l'annexe 4.

ACCÈS AUX MAGASINS

Art.16:

Sur demande motivée, l'Administrateur, son adjoint ou un responsable de la Direction des services au public peut accorder, pour une durée limitée, une autorisation de consultation en magasin.

PRÊT DES DOCUMENTS

Art.17:

Le nombre et la durée des prêts sont fixés de la façon suivante :

- Carte de prêt annuelle : 10 documents pour un mois (cet emprunt peut être renouvelé une seule fois pour une nouvelle durée d'un mois à compter du jour de la prolongation, pour les seuls documents qui n'ont pas été réservés par un autre lecteur),
- *Carte Recherche*: 20 documents pour un mois (cet emprunt peut être renouvelé deux fois pour une nouvelle durée d'un mois à compter du jour de la prolongation, pour les seuls documents qui n'ont pas été réservés par un autre lecteur).

La carte temporaire ne permet pas l'emprunt à domicile.

Pour les mineurs, l'emprunt à domicile nécessite une autorisation parentale.

Pour prolonger l'emprunt d'un document, l'usager doit utiliser le site web de la bibliothèque ou se présenter avec le document au service du prêt à domicile. Les demandes de prolongation par téléphone, courrier postal, fax ou courriel ne sont pas prises en compte.

Art. 18:

Un document emprunté par un lecteur peut être réservé. La bibliothèque prévient le demandeur dès le retour du document. Celui-ci est maintenu à la disposition du lecteur au service du prêt durant une période de huit jours au maximum.

Pour chaque lecteur, le nombre des réservations en cours est limité à deux.

Art.19:

Sont notamment exclus du prêt à domicile :

- les ouvrages antérieurs à 1920, les manuscrits, les ouvrages des réserves ;
- les atlas, les cartes et plans ;
- les thèses dactylographiées;
- les ouvrages de très grand format ;
- les documents en libre accès dans les salles ;
- les périodiques non reliés ;

- les publications à feuillets mobiles ;
- les documents arrivés par le Prêt entre bibliothèques, lorsque la bibliothèque prêteuse l'exige.

Le service du prêt à domicile peut refuser de prêter un document en raison de son état matériel.

Art. 20:

La bibliothèque propose un service de *Prêt entre bibliothèques* (PEB) qui permet de faire venir des documents d'autres bibliothèques françaises et étrangères ou d'en obtenir des reproductions. Une participation financière est demandée selon le tarif en vigueur.

Les documents du PEB sont communiqués selon les conditions fixées par la bibliothèque prêteuse (durée de mise à disposition, consultation sur place ou prêt à domicile...).

Ce service n'est pas proposé pour les documents des bibliothèques situées sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Art. 21:

Au moment du prêt, il appartient à l'usager de vérifier l'état du document qui lui est remis et de signaler toute dégradation constatée.

Art. 22:

Une fois par an, avant l'inventaire, les lecteurs sont tenus de rapporter tous les ouvrages empruntés. Les prêts sont interrompus pendant cette période au cours de laquelle la bibliothèque est fermée.

Art. 23:

Les utilisateurs qui n'ont pas rendu les documents empruntés dans les délais prescrits ne peuvent plus bénéficier des services suivants : consultation sur place des documents des magasins, emprunt, prolongation et réservation.

Tout retard dans le retour d'un document entraîne le versement d'une pénalité selon le tarif en vigueur.

Art. 24:

En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur est tenu de le remplacer ou de le rembourser selon le tarif en vigueur. La perte ou la détérioration d'une partie d'un document ou d'un document d'accompagnement implique le remboursement ou le remplacement de l'ensemble du document emprunté.

Art. 25:

Si un document n'est pas rendu après l'envoi du troisième et dernier rappel envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception, la bibliothèque facture au lecteur les frais de son remplacement selon le tarif en vigueur.

Art.26:

Le titulaire d'une carte de lecteur est responsable des emprunts effectués avec cette carte, même en cas de perte ou de vol.

Toute sortie illicite, toute tentative de vol ou toute détérioration volontaire d'un document peut entraîner une exclusion du lecteur pour une durée maximale de cinq ans, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.

Art.27:

La bibliothèque délivre sur demande un quitus attestant que le lecteur est en règle avec les services de prêt.

REPRODUCTION DES DOCUMENTS

Art.28:

Toute reproduction est soumise au respect de la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne le droit de copie.

Les conditions de reproduction des documents de la bibliothèque communiqués en salle 5 et en salle Joffre sont précisées dans l'annexe 4.

Pour les autres documents, la prise de vue photographique est autorisée, sous réserve de remplir au préalable le formulaire disponible auprès du responsable de salle.

Le personnel peut interdire la prise de vue d'un document si cela nuit à son état matériel ou occasionne une gêne pour les autres lecteurs.

L'utilisation d'un scanner personnel est interdit.

Des photocopieurs sont mis à la libre disposition du public qui est tenu de respecter les consignes affichées.

La photocopie des documents de grand format n'est pas autorisée. Les documents édités entre 1800 et 1920 ne peuvent être photocopiés qu'avec l'autorisation du personnel en poste dans la salle de consultation.

Les cartes de photocopies et les sommes payées pour la réalisation de reproductions ne sont pas remboursées.

UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES

Art.29:

La bibliothèque est membre du réseau universitaire régional Osiris relié au réseau national RENATER. Les chartes de ces réseaux, consultables sur le site web de la bibliothèque, s'appliquent aux usagers de la BNU, y compris lors de l'utilisation des bornes Wi-Fi.

La bibliothèque met à la disposition des lecteurs des postes informatiques en libre accès. Ces postes sont destinés à la recherche documentaire.

Les usagers sont tenus de

- se servir exclusivement de leur mot de passe personnel;
- respecter les restrictions d'utilisation des ressources auxquelles ils ont accès ;
- ne pas chercher à porter atteinte à l'intégrité du système d'information.

Les données des connexions effectuées au sein de l'établissement sont conservées conformément à la législation et peuvent être communiquées sur requête judiciaire.

Les consignes particulières d'utilisation des postes en libre accès sont précisées dans chacune des salles de consultation. Le personnel est habilité à suspendre la consultation d'un usager qui ne respecterait pas ces consignes.

ANNEXES

Art. 30:

Le présent règlement comprend les annexes suivantes :

- Droits d'inscription et tarifs des services
- Catégories d'usagers dispensés du paiement des droits d'inscription
- Jours et heures d'ouverture
- Salles spécialisées Patrimoine : conditions d'accès, d'horaire et de consultation des documents

Liste des principaux organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur.

Les annexes 1 et 2 « Droits d'inscription et tarifs des services » et « Catégories d'usagers dispensés du paiement des droits d'inscription » sont soumises au vote du Conseil d'administration. L'Administrateur met à jour les autres annexes qui sont communiquées pour information au Conseil d'administration.

APPLICATION DU RÈGLEMENT

Art.31:

Tout manquement aux mesures d'ordre peut entraîner l'exclusion de la bibliothèque, indépendamment d'éventuelles poursuites de droit commun. Le personnel de permanence est autorisé à recourir aux forces de l'ordre en cas de perturbation du service (désordre, vandalisme, vol, etc.).

Art. 32:

L'Administrateur de la BNU et l'ensemble du personnel sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent règlement.

Art.33:

Le présent règlement, approuvé par le Conseil d'administration de la BNU dans sa séance du 14 mai 2007, prend effet le 24 septembre 2007.

Le Président du Conseil d'administration

Gérald CHAIX Recteur de l'Académie de Strasbourg Chancelier des Universités d'Alsace

ANNEXE 1 DROITS D'INSCRIPTION ET TARIFS

1. Carte de lecteur (carte annuelle payante), hors participation aux frais de dossier	27,00 €
2. Participation aux frais de dossier (tous types de cartes)	2,00 €
3. Remplacement des cartes de lecteurs (en cas de perte ou de détérioration)	1,00 €
4. Pénalités de retard en cas de non retour d'un document dans les délais prévus	0,10 €par jour et par document
5. Remboursement des documents perdus ou détériorés	
- document perdu disponible dans le commerce (en cas de non remplacement par le lecteur)	Prix public + frais de réclamation (4,00 €)
- ouvrage perdu non disponible dans le commerce (facturation selon le nombre de pages à reproduire)	0,20 €par page + 15 €de frais de reliure
- forfait pour ouvrage sans pagination ou document non imprimé non disponibles dans le commerce	55 €

6. Prêt entre bibliothèques	
Facturation entre établissements	
France: Ouvrages:	
- Pour les membres du réseau PEB (en cas de réciprocité)	Gratuit
- Pour les autres établissements	7,00 €
Photocopies:	
- 1 ^{ère} tranche de 50 pages d'original - tranches suivantes de 50 pages d'original	6,00 € 6,00 €
Etranger:	
- Europe Ouvrages : - BLDSC et hors Europe	8,00€ 24,00€
Photocopies:	0.00
- 1 ^{ère} tranche de 20 pages d'original - tranches suivantes de 20 pages d'original	8,00 € 4,00 €
Refacturation aux lecteurs de la BNU	
Ouvrages:	
- Europe	4,00€
- BLDSC et hors Europe	15,00€
Photocopies:	
- 1 ^{ère} tranche de 20 pages d'original - tranches suivantes de 20 pages d'original	4,00€ 2,00€
7. Impression depuis les postes informatiques en libre accès Paiement avec des unités de photocopie	1 unité de photocopie par page
8. Photocopie	
- Achat de cartes préchargées (rechargeables)	
1000 unités	49,00 €
500 unités	29,00 €
250 unités	17,00 €
100 unités	8,00 €
30 unités	3,40 €
- Rechargement de cartes	
1000 unités	49,00 €
500 unités	28,00 €

250 unités	16,00 €
100 unités	7,00 €
30 unités	2,40 €
Moins de 30 unités (ce rechargement s'effectue exclusivement à l'aide de l'appareil en libre service)	0,10 €l'unité
- Nombre d'unités décomptées selon le copieur et le format	
- Sur copieur noir et blanc	
1 photocopie A4 ou A3	1 unité
- Sur copieur couleurs	
1 photocopie noir et blanc A4	2 unités
1 photocopie noir et blanc A3	3 unités
1 photocopie couleurs A4	18 unités
1 photocopie couleurs A3	27 unités
 Photocopies à partir de lecteurs-reproducteurs de microformes Format A4 Format A3 	0,15 € 0,20 €
9. Travaux de restauration Coût de l'heure (fournitures courantes incluses)	45,00 €
10. Travaux de reproductions à partir du vidéodisque Couleur 10 x 15 cm	2,50€
11. Travaux photographiques et micrographiques a. Travaux photographiques Noir et blanc (papier brillant)	
10 x 15 cm	3,00 €
13 x 18 cm	4,00 €
18 x 24 cm	4,50 €
24 x 30 cm	8,00 €
30 x 40 cm	13,00 €
40 x 50 cm	17,00 €
50 x 60 cm	20,00 €
Couleurs (papier brillant)	0 nn £
10 x 15 cm 13 x 18 cm	8 ,00 € 10,00 €
15 x 18 cm 15 x 21 cm	
	12,00 €
20 x 30 cm	17,00 €
30 x 45 cm	22,00 €
Travaux numériques TIFF	2.00 €
Prise de vue numérique	2,00 €
Fourniture sur cédérom	5,00 €

	Fourniture par messagerie	1,00 €
Diapositives		
	Unité couleurs	6,00 €
	Ektachrome (uniquement en location)	
	4,5 x 6 cm (1 mois)	20,00 €
	4 x 5 Inches	30,00 €
	Plaques noir et blanc (location uniquement)	
	4,5 x 6 cm (1mois)	10,00 €
	4 x 5 Inches	18,00 €
	Majoration 50 % travaux urgents Travaux spéciaux sur devis	
b. Travaux de mi	crographie	
	Film 35 mm en rouleau	
	1 à 50 vues	0,60 €
	à partir de 51 vues	0,50 €
	Conditionnement	
	Bobine et boîte en carton désacidifié	5,50 €
	Bobine et boîte en carton normal	4,50 €
	Photocopies à partir de microfilm	
	A4	0,30 €
	A3	0,40 €
	Duplication d'un microfilm	55,00 €
	Travaux spéciaux ou difficiles	Sur devis
c. Redevance d'us		
	Négatif, Ekta 24 x 36, tirage, reproduction	35,00 €
	Plaque (noir ou couleur)	80,00 €
	Minimum de perception en cas de facturation	15,00 €
d. Frais d'envoi		
	en France	5,00 €
	à l'étranger	10,00 €
12. Publications		
	Voir annexe 11	

En vigueur à partir du 24 septembre 2007

ANNEXE 2 CATEGORIES D'USAGERS DISPENSES DU PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION*

- 1. Étudiants, enseignants et chercheurs de l'Université Louis-Pasteur de Strasbourg en application de la convention passée avec la BNU le 23 juin 1992
- 2. Étudiants, enseignants et chercheurs de l'Université Robert-Schuman de Strasbourg en application de la convention passée avec la BNU le 23 juin 1992
- 3. Étudiants, enseignants et chercheurs de l'Université Marc-Bloch de Strasbourg en application de la convention passée avec la BNU le 23 juin 1992
- 4. Etudiants et personnels des universités Eucor de Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Karlsruhe et de Haute-Alsace en application de la convention passée avec la Conférence des Présidents des Universités Eucor le 29 Juin 1998
- 5. Lecteurs inscrits à la Badische Landesbibliothek de Karlsruhe en application de la convention passée avec la Badische Landesbibliothek le 11 mai 1998
- 6. Membres de la famille franciscaine dans les conditions de l'article 6 de la convention passée avec la BNU le 29 juin 2001
- 7. Stagiaires de l'Alliance Française en application de la convention passée avec l'Alliance Française de Strasbourg le 14 décembre 2006,
- 8. Chercheurs institutionnels justifiant d'une adresse dans l'Académie de Strasbourg et les départements limitrophes,
- 9. Personnel des Ministères chargés de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (en activité ou retraités) domiciliés dans l'Académie de Strasbourg ou les départements limitrophes,
- 10. Autres fonctionnaires pour leurs besoins de service, sur justificatif de leur autorité hiérarchique,
- 11. Personnels des bibliothèques, des musées et des archives des collectivités territoriales d'Alsace et des départements limitrophes,
- 12. Ministres des cultes domiciliés en Alsace et dans les départements limitrophes,
- 13. Etudiants titulaires d'une bourse d'enseignement supérieur
- 14. Chômeurs ou allocataires du R.M.I.
- 15. Usagers du Service interétablissements de coopération documentaire des Universités de Strasbourg non rattachés à l'une de ces Universités, sous réserve qu'ils justifient d'une adresse dans la région Alsace, dans les départements limitrophes ou dans l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau.

La participation forfaitaire aux frais de dossier reste due.

En vigueur à partir du 24 septembre 2007

Le Président du Conseil d'administration

Gérald CHAIX Recteur de l'Académie de Strasbourg Chancelier des Universités d'Alsace

ANNEXE 3 JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

La BNU est ouverte toute l'année sauf les dimanches, les jours fériés légaux, le Samedi saint, le lundi de Pentecôte, les 24 et 31 décembre et lors de l'inventaire annuel.

Elle est fermée les samedis de fin juin (après l'inventaire annuel) à septembre inclus ainsi que les samedis des vacances universitaires de Noël et de Pâques.

L'établissement peut modifier ses horaires en fonction des nécessités.

Horaires en période universitaire

Bâtiment République

Butilient Republique	
Lundi	de 14 h à 22 h
	(19 h pour les salles 2, 3, 5 et 6 *)
Du mardi au vendredi	de 9 h à 22 h
	(19 h pour les salles 2, 3, 5 et 6*)
Samedi	de 10 h à 22 h
	(17 h pour les salles 2, 3, 5 et 6*)

Salle Joffre

Du lundi au vendredi	de 14 h à 17 h et sur rendez-vous

^{*} en fonction de l'affluence, les salles 2, 3 et 6 peuvent également rester ouvertes jusqu'à 22 heures.

Les lecteurs sont invités à quitter les salles au cours du dernier quart d'heure. L'accès aux salles de lecture n'est plus autorisé à partir de ce moment.

- Le service du prêt à domicile et le service des inscriptions sont ouverts de 14 h à 18 h 45 le lundi, de 9 h à 18 h 45 du mardi au vendredi, de 10 h à 16 h 45 le samedi.
- Le service du prêt entre bibliothèques est ouvert de 14 h à 18 h le lundi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h du mardi au vendredi. Ce service est fermé le samedi.
- La salle d'exposition dispose d'un horaire d'ouverture propre à chaque manifestation.

Les veilles de fête, la fermeture de la bibliothèque est anticipée (19 h au lieu de 22 h).

Horaires d'été

De fin juin (après l'inventaire annuel) à septembre, la bibliothèque est ouverte de 14 h à 18 h le lundi, de 9 h à 18 h du mardi au vendredi.

La Salle Joffre est fermée l'été (consultation uniquement sur rendez-vous).

En vigueur à partir du 24 septembre 2007

L'Administrateur Albert Poirot

ANNEXE 4 SALLES SPECIALISEES PATRIMOINE JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

La salle 5, située dans le bâtiment République, est réservée à la consultation des documents anciens, rares, fragiles ou prêtés par d'autres établissements. Les lecteurs qui ne consultent aucun document de ces catégories ne sont pas autorisés à occuper les places de cette salle. Elle est ouverte :

le lundi : de 14 h à 19 h

du mardi au vendredi : de 9 h à 19 h

le samedi : de 10 h à 17 h.

De fin juin (après l'inventaire annuel) à septembre, la salle 5 est ouverte de 14h à 18 h le lundi, de 9 h à 18 h du mardi au vendredi.

- La salle Joffre, située au rez-de-chaussée du 5 rue du Maréchal Joffre, est destinée à la consultation :
 - des documents iconographiques et cartographiques
 - des documents audio-visuels
 - du fonds Drioton
 - des collections papyrologiques et égyptologiques
 - des monnaies et médailles
 - des usuels concernant ces domaines.

Pendant la période universitaire, elle est ouverte de 14 h à 17 h, du lundi au vendredi et sur rendezvous. Les fonds de numismatique et de papyrologie sont consultables le mardi de 14 h à 17 h.

Pendant la période d'été, la salle Joffre n'est ouverte que sur rendez-vous.

Conditions de communication

Les documents mis à disposition dans la salle 5 ne peuvent en sortir que sur autorisation du personnel de la salle.

Les documents originaux pour lesquels il existe un substitut (microformes, reproductions photographiques ou numériques) ne sont pas consultables directement. Seul un conservateur de la Direction de la conservation et du patrimoine peut, sur demande écrite motivée, autoriser la communication des originaux.

La consultation est limitée à cinq documents simultanément.

Délai de communication des documents en salle Joffre

La communication de certains documents (iconographie, cartographie...) nécessite un délai de 24 heures (jours ouvrables).

Précautions pour la consultation des documents anciens, rares ou fragiles

Seul l'usage du crayon à papier est admis en salle 5.

Des gants et des pupitres sont mis à la disposition des lecteurs par les magasiniers au vu de l'état des documents ou de leur nature. Leur utilisation devient alors obligatoire.

Reproduction des documents

Les demandes de travaux photographiques sont à remettre au responsable de la Salle 5.

Interdite en salle, la prise de vue numérique par le lecteur peut être exceptionnellement autorisée par un conservateur de la Direction de la conservation et du patrimoine sur demande écrite motivée et sous certaines conditions.

Aucune photocopie n'est autorisée pour les ouvrages des Réserves, les ouvrages avant 1800 ou les folios.

Les documents obtenus par l'entremise du Prêt entre bibliothèques sont soumis aux conditions de reproduction déterminées par l'établissement prêteur.

En vigueur à partir du 24 septembre 2007

L'Administrateur Albert Poirot

Annexe 11 : Tarifs des publications

BIBLIOGRAPHIE ALSACIENNE

Titre	Volumes	Tarif
Bibliographie alsacienne	1965-1966	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1967-1968	5,00 €
Bibliographie alsacienne	1969-1970	5,00 €
Bibliographie alsacienne	1971-1972	10,00 €
Bibliographie alsacienne	1973-1974	10,00 €
Bibliographie alsacienne	1975-1976	10,00 €
Bibliographie alsacienne	1977-1978	14,00 €
Bibliographie alsacienne	1979-1980	14,00 €
Bibliographie alsacienne	1981-1982	16,00 €
Bibliographie alsacienne	1983	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1984, vol 1	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1984, vol 2	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1985-1986, n° 1, 2 et 3/4	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1987, n° 1, 2 et 3/4	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1988, n° 1, 2 et 3/4	Epuisé
Bibliographie alsacienne	1989, n°1	
Bibliographie alsacienne	1989, n°2	22 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	1989, n° 3/4	
Bibliographie alsacienne	1990, n°1	
Bibliographie alsacienne	1990, n°2	25 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	1990, n° 3/4	
Bibliographie alsacienne	1991, n° 1	
Bibliographie alsacienne	1991, n° 2	30 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	1991, n° 3/4	
Bibliographie alsacienne	1992, n° 1	40 €(1-1-4)
Bibliographie alsacienne	1992, n° 2	40 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	1993, n° 1	40 €(1-1-4)
Bibliographie alsacienne	1993, n° 2	40 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	1994, n° 1	50 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	1994, n° 2	30 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	1995, n° 1	50 C(lo lot)
Bibliographie alsacienne	1995, n° 2	50 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	1996, n° 1	50 C(1-1-4)
Bibliographie alsacienne	1996, n° 2	50 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	1997, n° 1	50.6(1.1.4)
Bibliographie alsacienne	1997, n° 2	50 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	1998, n° 1	50 £(1-1-4)
Bibliographie alsacienne	1998, n° 2	50 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	1999-2000, n° 1	50.0(1.1.1)
Bibliographie alsacienne	1999-2000, n° 2	50 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	2001, n° 1	50 E(1-1-4)
Bibliographie alsacienne	2001, n° 2	50 €(le lot)

Bibliographie alsacienne	2002, n°1	50 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	2002, n°2	30 E(IC 10t)
Bibliographie alsacienne	2003, n°1	50 €(la lat)
Bibliographie alsacienne	2003, n°2	50 €(le lot)
Bibliographie alsacienne	2004, n°1	50 £(la lat)
Bibliographie alsacienne	2004, n°2	50 €(le lot)

CATALOGUES D'EXPOSITION

Titre	Tirage	Volumes	Année	Tarif
Anvers-Strasbourg.			1967	1,50 €
Art iranien			1965	1,50 €
Charles Munch			1995	46,00 €
Exposition de cartes et de plans anciens de				
l'Alsace : "Strasbourg, l'Alsace et le Rhin".			1967	1,50 €
Georges Migot			1977	1,50 €
Grüninger et les éditions de Virgile			1981	1,50 €
Heinrich Heine			1974	1,50 €
Hommage à l'Arioste		5e centenaire de sa naissance (1474-1974)	1975	3,00 €
Impressions d'Europe		brochure en français 19 p.	2003	2,00 €
Impressions d'Europe		catalogue 111 p.	2003	20,00 €
Impressions d'Europe		brochure en allemand 19 p.	2003	2,00 €
Kierkegaard			1963	1,50 €
L'Alsace et les pays nordiques			1966	1,50 €
Le fonds Nathan Katz à la BNU	500		2004	5,00 €
Le Monde fraternel d'Albert et Adolphe Matthis	1000		2006	20,00 €
Lecuire			1974	1,50 €
Les Amériques				2,50 €
Les éditions, les traductions et les illustrations de Dante à la B.N.U.S			1965	1,50 €
Les frères Matthis, poètes strasbourgeois.			1974	2,00 €
Livre au risque des artistes	1500		2005	10,00 €
Luther et la France			1983	2,00 €
Marie Jaëll : de l'art du piano à la science du toucher			1997	3,00 €
Marie Jaëll, pianiste, compositeur, auteur.			1967	1,50 €
Résistance et Libération		brochure 23 p.	1964	offert
Résistance et Libération		catalogue 18 p.	1964	1,50 €
Schiller et l'idéal européen	1000	catalogue 191 p.	2005	20,00 €
Schiller et l'idéal européen	1000	brochure bilingue 21 p.	2005	2,00 €
Strasbourg, l'Europe et la liberté			1980	2,00 €
Trésors musicaux des collections strasbourgeoises			1982	3,00 €
Université de Strasbourg XIIIe-XXe siècle			1988	9,00 €
Vasco de Gama			1970	1,50 €

OUVRAGES EDITES PAR LA BNU

Auteur	Titre	Titre complémentaire	Volumes	Année	Tarif
	Catalogue Collectif	Périodiques de Sciences Humaines,	2 volumos	1005	Empisá
	Alsace	Juridiques et Sociales Périodiques de Sciences,	2 volumes	1995	Epuisé
	Catalogue Collectif	Techniques, Médecine et			
	Alsace	Pharmacie	2 volumes	1995	Epuisé
HOGHOUGHI	Catalogue critique des				
(A.)	manuscrits persans			1964	4,00 €
	Catalogue de la presse alsacienne	1870-1918		1982	Epuisé
LANG (M.)	Collection Marie Jaëll	1070 1310		1980	1,50 €
LANG (M.)	Correspondance de			1960	1,50 €
MILLET (O.)	Wolfgang Capiton	(1478-1541)		1982	17,00 €
	Création Littéraire en				
	Alsace 1972-1993	Revue Alsacienne de Littérature		1993	8,00 €
	Goethe & Lili : variante inédite du poème	1775 (fonds de Turckheim,			
	Zurchseefahrt	B.N.U.S.)		2000	3,00 €
	Guide des Fonds				2,00
	Patrimoniaux des				
	Bibliothèques d'Alsace			1995	Epuisé
DUBLED (H.)	Histoire de la BNUS			1964	3,50 €
	Jean-Jacques Werner : diriger, composer,				
	former			2001	offert
	La numérisation des manuscrits de la				
	mystique rhénane de la BNUS			2001	1,50 €
	La Presse alsacienne du XXe siècle			1997	50,00 €
HALLER VON HALLERSTEIN	Le Temple de Bassae			1976.	Epuisé
		Bibliographie d'ouvrages en		1006	200.6
	Lire la Lituanie	français relatifs à la Lituanie		1996	3,00 €
KRAMER (B.)	Papyrus grecs	n° 501-800 (index)		1986	11,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 169-300		1963	Epuisé
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 301-500		1973	15,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 501-540	fasc. 1/2	1971	3,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 541-560	fasc. 3	1972	3,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 561-580	fasc. 4	1973	3,00 €
	Papyrus grecs.	N° 581-600	fasc. 5	1975	3,50 €
` ,	Papyrus grecs.	N° 601-640	fasc. 1/2	1976	8,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 641-660	fasc. 3	1977	5,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 661-680	fasc. 4	1978	6,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs.	N° 681-700	fasc. 5	1979	8,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 701-720	fasc. 1	1980	5,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 721-740	fasc. 2	1981	Epuisé

SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 741-760	fasc. 3	1982	6,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 761-780	fasc. 4	1983	8,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 781-800	fasc. 5	1984	Epuisé
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 801-820	fasc. 1	1985	8,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 821-840	fasc. 2	1986	8,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 841-860	fasc. 3	1987	Epuisé
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 861-880	fasc. 4	1988	8,00 €
SCHWARTZ (J.)	Papyrus grecs	N° 881-900	fasc. 5	1989	8,00€
	Patrimoine de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de				
	Strasbourg			1996	3,00 €
	Patrimoine Musical				
	Régional ALSACE	Catalogue des imprimés anciens		1993	22,00 €
	Patrimoine Musical	Catalogue des manuscrits musicaux			
	Régional ALSACE	anciens		1996	33,00 €

OUVRAGES EDITES EN COLLABORATION

Auteur	Titre	Sous-titre	Editeur	Année	Tarif
	Catalogue des fragments	Lovanii in Aedibus	Fragments		
Anne Boud'Hors	coptes de la BNUS	Peeters	bibliques	1998	48,00 €
	Exposition Goethe et	Meerbusch: Verlag	catalogue édité par		
	l'Europe	Hartmut Kühler	Volkmar Hansen	1999	25,00 €
			B.N.U.S. et de		
A. Martin et O. Primavesi.	L'Empédocle de Strasbourg		Gruyter	1998	40,00 €
			Strasbourg:		
			Presses		
	La gravure d'illustration en	Jean Grüninger	universitaires de		
	Alsace au XVIe siècle	1501-1506	Strasbourg	1992	67,00 €
			Strasbourg:		
		Imprimeurs	Presses		
	La gravure d'illustration en	Strasbourgeois	universitaires de		
	Alsace au XVIe siècle	1501-1506	Strasbourg	2000	46,00 €
	La haggada du scribe		Presses		
	Eliézer Seligmann de		universitaires de		
	Rosheim		Strasbourg	1998	62,00 €
Marie-France Briselance	La lectrice à la sandale		Le Verger Editeur	1998	5,00 €
			500e anniversaire		
			Das Narren Schyff,		
			Basel : Christoph		
Sébastien Brant	La Nef des Folz	1494-1994	Merian Verlag	1994	17,00 €

CARTES POSTALES

Petit format :

- Noir et blanc

Prix public : 0,30 €unité Par lot de 10 : 2,30 €

Personnel BNU: 0,15 €unité

- Couleur

Prix public : 0,50 €unité Par lot de 10 : 3,80 €

Personnel BNU : 0,30 €unité

Couleur double Prix public : 1 €unité Par lot de 10 : 7,50 €

Personnel BNU : 0,50 €unité

Grand format:

- Noir et blanc

Prix public : 0,80 €unité Par lot de 10 : 6,10 €

Personnel BNU: 0,50 €unité

- Couleur double

Prix public : 1,50 €unité Par lot de 10 : 11,25 € Personnel BNU : 0,75 €unité

FRAIS D'ENVOI

Envoi inférieur ou égal à 150 grammes :	Envoi supérieur à 150 grammes :
- pas de frais d'envoi	- forfait de 3,50 €